




**PROJET DE  
BUDGET PRIMITIF**  
**EXERCICE 2025**

---

Décembre 2024



# sommaire



<b>1</b>	<b>Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif 2025.....</b>	<b>5</b>
	L'équilibre général du projet de BP 2025 .....	5
	Les chiffres clés présentés par fonction .....	7
	Description des grands postes de dépenses et recettes .....	8
<b>2</b>	<b>Crédits transverses : fiscalité, dotations, péréquation, et opérations financières .....</b>	<b>18</b>
<b>3</b>	<b>Présentation par politique publique .....</b>	<b>29</b>
	(1) Sécurité.....	33
	(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	37
	(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs .....	44
	(4) Santé et action sociale .....	53
	(5) Aménagement des territoires et habitat .....	63
	(6) Action économique.....	71
	(7) Environnement.....	77
	(8) Transports .....	84
	(0) Services généraux.....	90
<b>4</b>	<b>Les autorisations de programme.....</b>	<b>101</b>
	Nouvelles autorisations de programme.....	101
	Situation des autorisations de programme en cours .....	114
<b>5</b>	<b>Les opérations d'ordre .....</b>	<b>116</b>
<b>6</b>	<b>Récapitulatif par chapitre .....</b>	<b>118</b>







---

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025

---

### L'équilibre général du projet de BP 2025

Le projet de BP 2025 a été élaboré avec deux objectifs principaux : d'une part, continuer d'assurer un haut niveau de services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, et d'autre part, poursuivre les investissements en faveur de la transition écologique et du logement. La Ville de Paris continue plus largement de mettre en œuvre des mesures ambitieuses en faveur de la solidarité pour protéger les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles, dans un contexte marqué par les effets de l'inflation et un désengagement de l'Etat qui se confirme d'année en année.

**Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 9 839,5 M€, en hausse de 16,1 M€, soit +0,2 %, par rapport au BP 2024**, principalement en raison de l'indexation légale des bases fiscales (+33,6 M€) ainsi que de l'augmentation attendue du produit des redevances des concessions (+40,6 M€). Ces hausses sont minorées par la baisse du produit de la taxe de séjour après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (-50,0 M€).

**Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 0,1 % (+11,8 M€ par rapport au BP 2024) pour s'établir à 9 268,2 M€**. L'épargne brute atteint 571,3 M€, soit une augmentation de 4,3 M€ par rapport au BP 2024.

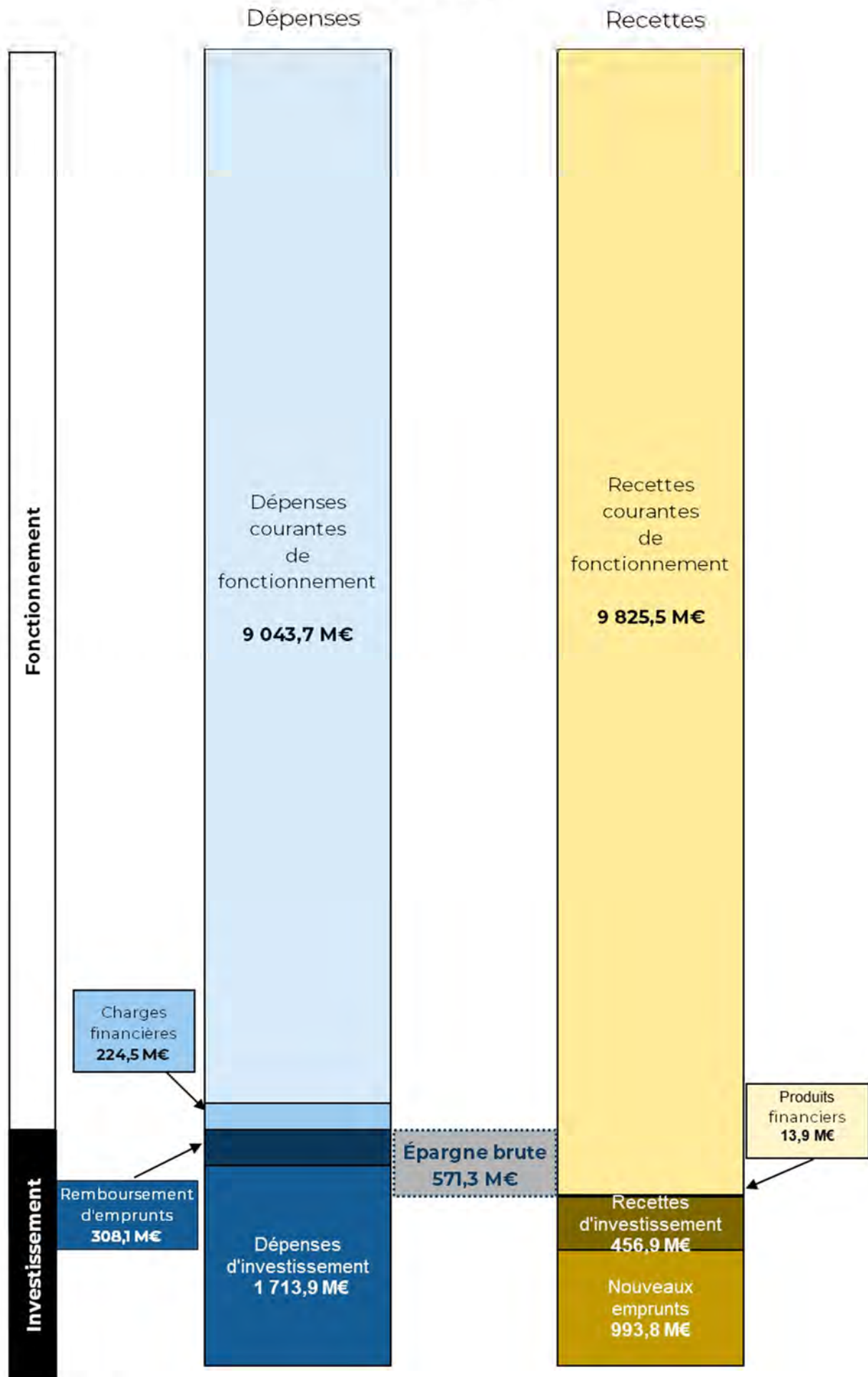
**Le niveau de dépenses réelles d'investissement (DRI) hors remboursement d'emprunt est fixé à 1 713,9 M€ (contre 1 789,7 M€ au BP 2024, soit -75,8 M€)**. La Ville fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour poursuivre la mise en œuvre des projets prioritaires de la mandature. Avec ce budget 2025, la Ville de Paris se donne les moyens de répondre aux défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques pour une Ville encore plus solidaire, bienveillante et dynamique.

**Les recettes réelles d'investissement (RRI) s'établissent à 456,9 M€ en diminution de 112,1 M€ par rapport au BP 2024**, principalement en raison de la baisse des loyers capitalisés (-99,0 M€).

**La capacité de financement des investissements, soit la somme des RRI et de l'épargne brute, s'élève à 1 028,1 M€**. Elle couvre 60,0 % des DRI (hors remboursement d'emprunt), l'épargne brute y contribuant pour 33,3 %.

**L'autorisation d'emprunt est fixée à 993,8 M€**. Sur la base d'une dette bancaire et obligataire de 8 733,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et dans l'hypothèse d'une saturation de l'autorisation d'emprunt en 2025, la dette totale au 31 décembre 2025 s'établirait à 9 356,8 M€.

# BP 2025



# Les chiffres clés présentés par fonction

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 268,2 M€.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt, s'établissent à 1 713,9 M€.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 2 047,1 M€.

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

en M€	BP 2024	BP 2025	Variation 2025/2024	Evolution 2025/2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 823,4</b>	<b>9 839,5</b>	<b>16,1</b>	<b>0,2 %</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>6 013,7</b>	<b>5 987,2</b>	<b>-26,5</b>	<b>-0,4 %</b>
Fiscalité directe locale	2 164,2	2 191,0	26,8	1,2 %
Fraction de fiscalité nationale	1 381,7	1 375,1	-6,6	-0,5 %
Fiscalité indirecte	1 610,2	1 606,7	-3,5	-0,2 %
Taxes affectées	857,6	814,3	-43,2	-5,0 %
<b>Dotations et compensations</b>	<b>2 319,5</b>	<b>2 334,3</b>	<b>14,8</b>	<b>0,6 %</b>
Dotations et concours	50,2	46,3	-3,8	-7,7 %
Compensation des transferts de fiscalité	1 829,4	1 842,4	13,0	0,7 %
Compensation des transferts de compétences	123,1	123,4	0,3	0,2 %
Compensation des allocations individuelles de solidarité	316,9	322,2	5,3	1,7 %
<b>Recettes de gestion</b>	<b>1 465,2</b>	<b>1 504,1</b>	<b>38,9</b>	<b>2,7 %</b>
Sécurité	1,3	1,3	0,0	0,0 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	69,5	70,5	0,9	1,3 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	123,1	119,3	-3,7	-3,0 %
Santé et action sociale	325,4	321,4	-4,0	-1,2 %
Aménagement des territoires et habitat	64,5	60,2	-4,3	-6,7 %
Action économique	71,8	73,9	2,1	2,9 %
Environnement	135,6	152,6	17,0	12,6 %
Transports	472,8	472,7	-0,1	0,0 %
Services généraux	201,2	232,2	31,0	15,4 %
<b>Produits financiers</b>	<b>25,0</b>	<b>13,9</b>	<b>-11,0</b>	<b>-44,2 %</b>
Gestion de la dette et de la trésorerie	19,5	10,0	-9,5	-48,7 %
Autres produits financiers	5,5	3,9	-1,5	-28,2 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 256,4</b>	<b>9 268,2</b>	<b>11,8</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 817,7</b>	<b>2 885,0</b>	<b>67,3</b>	<b>2,4 %</b>
<b>Dépenses de gestion (hors charges de personnel)</b>	<b>4 497,6</b>	<b>4 554,0</b>	<b>56,5</b>	<b>1,3 %</b>
Sécurité	273,0	280,4	7,5	2,7 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	263,0	286,9	23,9	9,1 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350,9	262,8	-88,1	-25,1 %
Santé et action sociale	1 964,6	2 051,2	86,5	4,4 %
Aménagement des territoires et habitat	113,1	96,2	-16,9	-14,9 %
Action économique	37,5	40,7	3,2	8,5 %
Environnement	434,8	424,7	-10,1	-2,3 %
Transports	609,9	644,6	34,7	5,7 %
Services généraux	450,8	466,5	15,7	3,5 %
<b>Péréquation et reversements fiscaux</b>	<b>1 728,1</b>	<b>1 604,7</b>	<b>-123,5</b>	<b>-7,1 %</b>
<b>Charges financières</b>	<b>213,0</b>	<b>224,5</b>	<b>11,5</b>	<b>5,4 %</b>
<b>Epargne brute (Capacité d'autofinancement brute)</b>	<b>567,0</b>	<b>571,3</b>	<b>4,3</b>	<b>0,8 %</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>569,0</b>	<b>456,9</b>	<b>-112,1</b>	<b>-19,7 %</b>
Produits de cession	110,0	88,9	-21,1	-19,2 %
Dotations et fiscalité (FCTVA)	110,0	100,0	-10,0	-9,1 %
Loyers capitalisés	193,0	94,0	-99,0	-51,3 %
Recettes opérationnelles	156,0	174,0	18,0	11,5 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 097,7</b>	<b>2 021,9</b>	<b>-75,8</b>	<b>-3,6 %</b>
Remboursement d'emprunt	308,1	308,1	0,0	0,0 %
Dépenses opérationnelles	1 789,7	1 713,9	-75,8	-4,2 %
<b>Autorisation d'emprunt</b>	<b>961,7</b>	<b>993,8</b>	<b>32,1</b>	<b>3,3 %</b>
<b>Dette</b>				
Dette bancaire et obligatoire au 01/01/N	7 933,5	8 606,3	672,8	8,5 %
Encours total de dette au 01/01/N	8 043,0	8 693,7	650,7	8,1 %
Dette bancaire et obligatoire au 31/12/N	8 587,1	9 292,0	704,9	8,2 %
Autres dettes au 31/12/N	87,4	64,8	-22,6	-25,8 %
Encours total de dette au 31/12/N	8 674,6	9 356,8	682,3	7,9 %
<b>Durée de désendettement</b>	<b>15,3</b>	<b>16,4</b>	<b>1,1</b>	

# Description des grands postes de dépenses et recettes

Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

**La section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 571,3 M€.**

## Les recettes de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 9 839,5 M€, en hausse de 16,1 M€ (soit +0,2 %) par rapport au BP 2024 (9 823,4 M€).**

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



Cette hausse correspond principalement à l'évolution des recettes de gestion, en augmentation de 38,9 M€ par rapport au BP 2024, et aux compensations des transferts de fiscalité (+14,8 M€), minorée par une baisse des produits de fiscalité (-26,5 M€) et des produits financiers (-11,0 M€).

Les **recettes de fiscalité** s'établissent à 5 987,2 M€, en baisse de 0,4 % par rapport au BP 2024.

Les **recettes de fiscalité directe** augmentent du fait de l'indexation légale des bases fiscales qui, pour les locaux d'habitation, correspond à l'inflation constatée de novembre 2023 à novembre 2024, projetée à 1,5 %. Ainsi, les recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation s'élèvent respectivement à 1 851,2 M€ (+14,6 M€) et 335,5 M€ (+11,8 M€).

Les **recettes de taxe de séjour** sont attendues en baisse pour cette année post Jeux olympiques et paralympiques. Elles sont inscrites à 135,0 M€.

Les **recettes de fiscalité indirecte** (1 606,7 M€) sont en baisse de 3,5 M€ du fait d'une inscription au titre de l'accise sur l'électricité (ancienne taxe sur la consommation finale d'électricité) (90,5 M€) inférieure à celle du BP 2024 (94,2 M€), laquelle incluait des reliquats au titre d'exercices antérieurs.

Les **dotations et compensations** sont estimées à 2 334,3 M€ en hausse de 14,8 M€.

Les **recettes de gestion** s'élèvent à 1 504,1 M€, en augmentation de 38,9 M€ par rapport au BP 2024.



Les principales évolutions des recettes par fonction, détaillées dans les parties suivantes, sont mentionnées ci-après.

- Les recettes de la **fonction « Services généraux »** augmentent de 31,0 M€ pour atteindre 232,2 M€ compte tenu notamment de la hausse attendue sur les recettes des concessions (+26,7 M€).
- Sur la **fonction « Environnement »**, les recettes (152,6 M€ hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe de balayage) augmentent de 17,0 M€, notamment au titre des redevances des concessions de gaz et d'électricité, ainsi que des réseaux de chaleur et de froid.
- En sens inverse, les recettes de la **fonction « Santé et action sociale »** (321,4 M€ hors compensation des allocations individuelles de solidarité) sont en baisse de 4,0 M€ en raison notamment de la diminution des recettes au titre de la petite enfance.
- Enfin, les recettes de la **fonction « Aménagement des territoires et habitat »** (60,2 M€) connaissent une diminution de 4,3 M€ correspondant principalement à l'évolution du montant des excédents des opérations d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville (-3,5 M€), lequel varie selon le calendrier prévisionnel d'achèvement des opérations.

### Évolution des tarifs des services publics

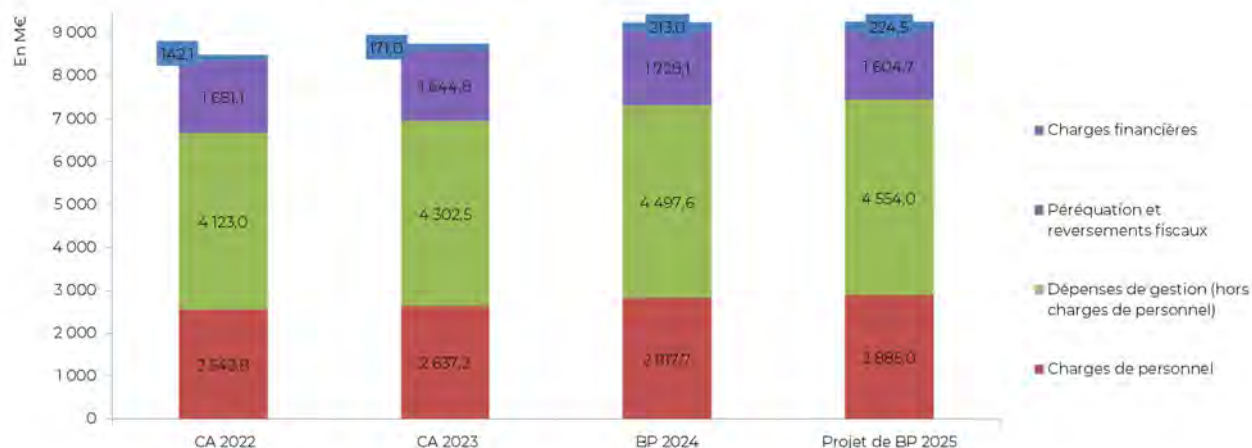
Afin de tenir compte de l'évolution constatée du coût de fonctionnement des services publics, les tarifs des services publics sont révisables en application du pouvoir délégué à la Maire par le Conseil de Paris. En effet, le financement des services tarifés aux usagers repose sur le principe de la recherche d'un équilibre entre les dépenses engagées par la collectivité et les recettes collectées.

**Les tarifs peuvent ainsi être revalorisés dans la limite d'un taux annuel maximum fixé pour 2025 à 5,0 %.** Ce taux concerne les droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières. Il constitue un plafond, qui doit permettre une évolution au plus juste secteur par secteur.

### Les dépenses de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 268,2 M€, soit une hausse de 11,8 M€ par rapport au BP 2024 (+0,1 %).**

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne

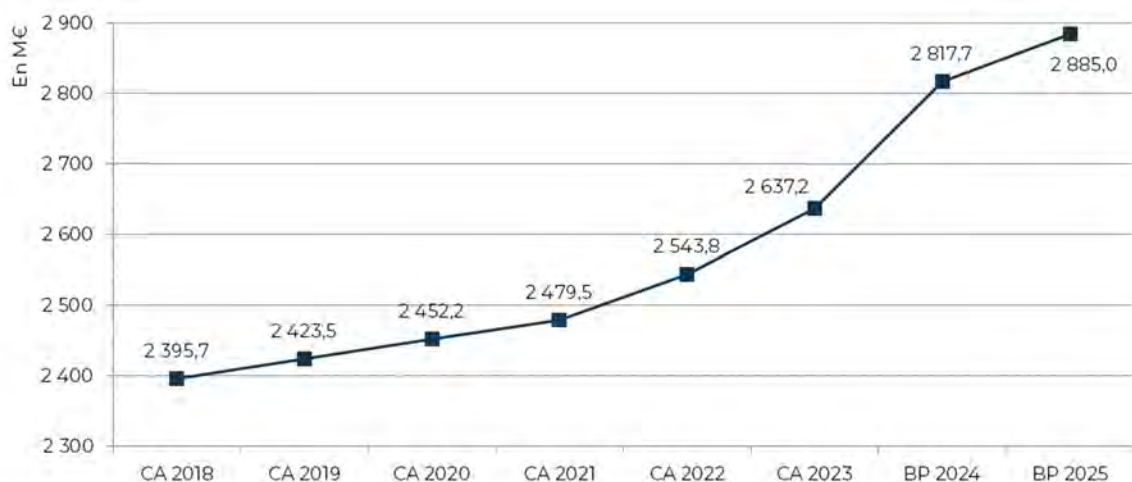


La hausse de 11,8 M€ des dépenses réelles de fonctionnement se décompose en quatre grands postes :

- les **charges de personnel** augmentent de 67,3 M€, couvrant à la fois la progression spontanée de la masse salariale, la prise en compte des décisions de l'État et des mesures décidées par la Ville en faveur du pouvoir d'achat des agents, ainsi que des créations de postes dans les nouveaux équipements et dans les domaines prioritaires de la mandature ;
- les **dépenses de gestion** progressent de 56,5 M€ (cf. ci-après) ;
- les **dépenses de péréquation et reversements fiscaux** sont en baisse de 123,5 M€ ;
- les **charges financières** sont en augmentation de 11,5 M€, en lien avec la hausse des taux d'intérêts.

**Pour l'exercice 2025, la masse salariale donne lieu à une inscription de 2 885,0 M€. Elle s'inscrit en progression de 2,4 % par rapport au BP 2024.**

### Évolution de la masse salariale de la collectivité parisienne



La progression de la masse salariale s'explique notamment par l'effet en année pleine de mesures exogènes (hausse de la valeur du Smic au 1<sup>er</sup> novembre 2024, revalorisation des dimanches travaillés) et endogènes prises en 2024 ou prenant effet en 2025 (revalorisations catégorielles en faveur des métiers de la propreté, de la petite enfance, du personnel scolaire, de la protection de l'enfance notamment, mise en place d'un forfait mobilité durable, revalorisation de l'IFSE pour l'ensemble des agents de la Ville). Le budget 2025 tient compte de la hausse des cotisations employeurs pour la CNRACL intervenue en 2024.

La progression de la masse salariale est également le résultat des mouvements d'emplois.

Le volet emplois du budget primitif 2025 traduit les priorités de la mandature, au premier rang desquelles figurent la montée en puissance de la police municipale parisienne, la priorité sociale pour la déprécarisation des agents, la solidarité envers les populations les plus fragiles, la qualité et l'entretien de l'espace public et le développement du service public aux parisiens.

Au total, avec 950 créations de postes, un solde de -9 sur les changements de périmètre, un solde des transformations/transferts positif de +12,5 et 609 redéploiements, le budget emplois 2025 présente un solde net de +344,5 postes pour un impact en masse salariale de 16,6 M€, dont 6,8 M€ sur 2025.

**Les dépenses de gestion s'établissent à 4 554,0 M€, en hausse de 56,5 M€ par rapport au BP 2024, soit +1,3 %.**

Les principales évolutions sont mentionnées ci-après et seront détaillées dans les parties suivantes.

- Les **dépenses de santé et d'action sociale** (2 051,2 M€) sont en hausse de 86,5 M€ par rapport au BP 2024, compte tenu notamment de l'augmentation des dépenses liées aux actions en faveur de l'aide sociale à l'enfance (+46,0 M€) et des personnes en situation de handicap (+20,4 M€).
- Les crédits de la **fonction « Transports »** croissent de 34,7 M€ pour s'établir à 644,6 M€ sous l'effet notamment de la hausse de la contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) (+30,8 M€).
- Les **dépenses liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage** (286,9 M€) augmentent de 23,9 M€, principalement en raison de la hausse des subventions versées aux caisses des écoles (+20,4 M€) pour tenir compte de l'augmentation du prix des matières premières (énergie, denrées alimentaires...), de la poursuite du plan pour l'alimentation durable, et des dépenses de personnel.
- En sens inverse, les dépenses au titre de la **fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »** (262,8 M€) sont en baisse de 88,1 M€, après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

## Jeux olympiques et paralympiques 2024 : un coût maîtrisé qui finance aussi l'héritage des JOP

Dans le cadre de son contrat de ville hôte passé avec le Comité international olympique, la Ville de Paris finance, sur la période 2018-2025<sup>1</sup>, la préparation et l'accueil des événements ayant eu lieu lors des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) en 2024.

En fonctionnement, sur la période allant de 2018 à 2025, les dépenses portées par le budget de la Ville en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques représentent un total de 94,8 M€ incluant :

- 61,6 M€ pour la livraison des Jeux, dont 33,6 M€ pour l'organisation des célébrations, 7,3 M€ pour la gestion des abords des sites, 6,7 M€ pour le Centre des médias non accrédités, 6,4 M€ pour l'habillage de la Ville, 3,7 M€ pour la mise en configuration des sites officiels, 2,2 M€ pour des sujets transverses liés aux dispositifs pour la livraison des JOP (logistique, transport, barriérage, restauration/habillement, gestion des accréditations...), 1,1 M€ pour la sécurité et 0,7 M€ pour la gestion des délégations étrangères ;
- 15,6 M€ versés au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) pour contribuer à l'organisation des Jeux Paralympiques ;
- 10,1 M€ pour le programme « Héritage » en lien direct avec la livraison des Jeux, incluant 5,4 M€ pour le programme des volontaires et 4,7 M€ pour l'organisation de l'Olympiade culturelle ;
- 7,5 M€ pour la préparation de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

Le montant des recettes de fonctionnement sur la période 2018-2025 devrait atteindre 20,0 M€ (hors programme « Héritage »). Ces recettes incluent le versement du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à la Ville de Paris, les redevances au titre du Grand Palais éphémère et les loyers au titre de l'aérogare des Invalides.

À cette enveloppe de 94,8 M€, s'ajoutent 11,4 M€ de dépenses au titre de l'héritage des Jeux sur la période 2018-2024 (hors Olympiade culturelle et programme des volontaires), en faveur notamment du sport sous toutes ses formes (programmes « Impact 2024 », sport senior, sport santé, éducation par le sport, etc. cofinancés par le fonds « Héritage Paris 2024 »), de l'engagement des publics au sens large (notamment l'organisation des Jeux sportifs scolaires), de l'accessibilité et de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Plusieurs de ces dispositifs créés à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques sont pérennisés au titre de l'héritage. Une enveloppe de 4,8 M€ est prévue à cet effet en 2025, notamment au titre de

<sup>1</sup> Sous réserve de la date effective de réception des dernières factures, les dépenses sur l'exercice 2025 devraient se limiter au paiement du solde de la contribution à la Solideo.

la baignade dans la Seine (2,7 M€), de « Paris sportives » (0,3 M€), de l'éducation par le sport (0,3 M€), du dispositif « Impact 2024 » (0,3 M€), de « Talents 2024 » (0,2 M€), de « Sport Seniors en plein air » (0,2 M€) ou encore de « Paris Sport Santé » (0,1 M€) et du réseau des clubs paraccueillants (0,1 M€).

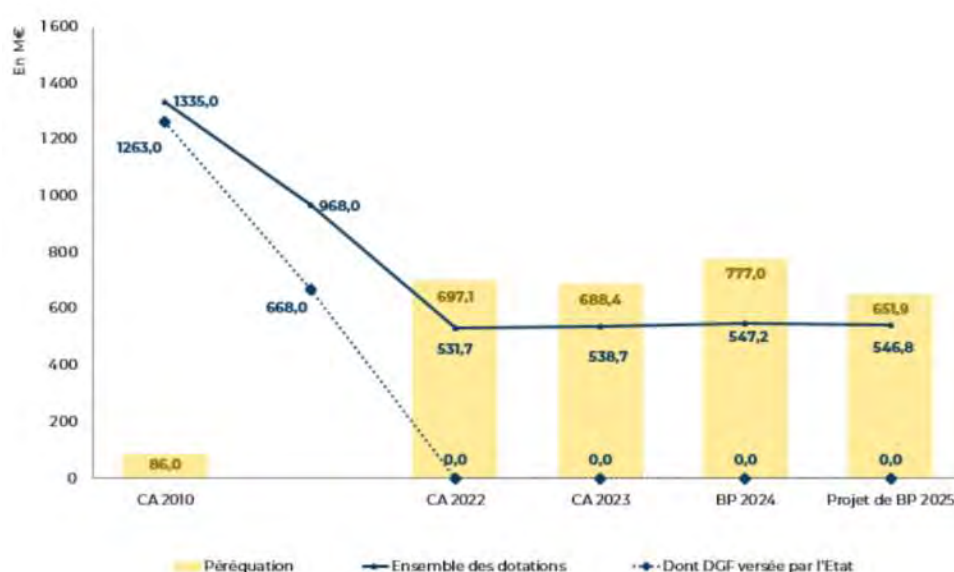
En investissement, conformément à ses engagements, la Ville verse une contribution à la Solideo pour la construction et l'aménagement des sites olympiques qui devrait atteindre un total de 165,0 M€, dont 27,2 M€ en 2025. Hors versement à la Solideo, sur la période 2018 à 2025, les dépenses d'investissement de la Ville représentent 234,5 M€. Ces montants ont notamment permis de financer les travaux sur les sites olympiques officiels pour 189,6 M€ (dont 142,3 M€ pour l'Arena porte de la Chapelle), les sites d'entraînement pour 26,4 M€, les sites temporaires pour 14,8 M€ et les études pour 3,7 M€.

La Solideo contribue au financement de ces travaux en reversant à la Ville un montant de 109,7 M€ sur la période 2018-2025. Les montants définitifs alloués par la Solideo et les dépenses consolidées engagées par la Ville de Paris en investissement seront constatés précisément et formalisés dans des avenants de clôture aux conventions d'objectifs passées avec le Cojo et la Solideo qui seront soumis à l'approbation du conseil de Paris lors de sa séance du mois de février 2025.

### Les dépenses de péréquation et reversements fiscaux sont projetés à 1 604,7,1 M€.

Au total, la Ville de Paris finance plus d'un cinquième de la péréquation horizontale à l'échelle nationale, et plus de la moitié de la péréquation à l'échelle régionale (Île-de-France). Compte tenu de l'évolution des dotations versées par l'État (546,8 M€)<sup>2</sup> et des dépenses supportées par la Ville au titre du financement de la péréquation (651,9 M€), le solde des relations financières avec l'État atteint - 104,9 M€ en 2025. Cet effet ciseau dégrade l'équilibre de la section de fonctionnement et obère les marges de manœuvre permettant à la collectivité d'autofinancer ses investissements au service des Parisiennes et des Parisiens.

### Évolution des dépenses de péréquation et des dotations perçues par Paris

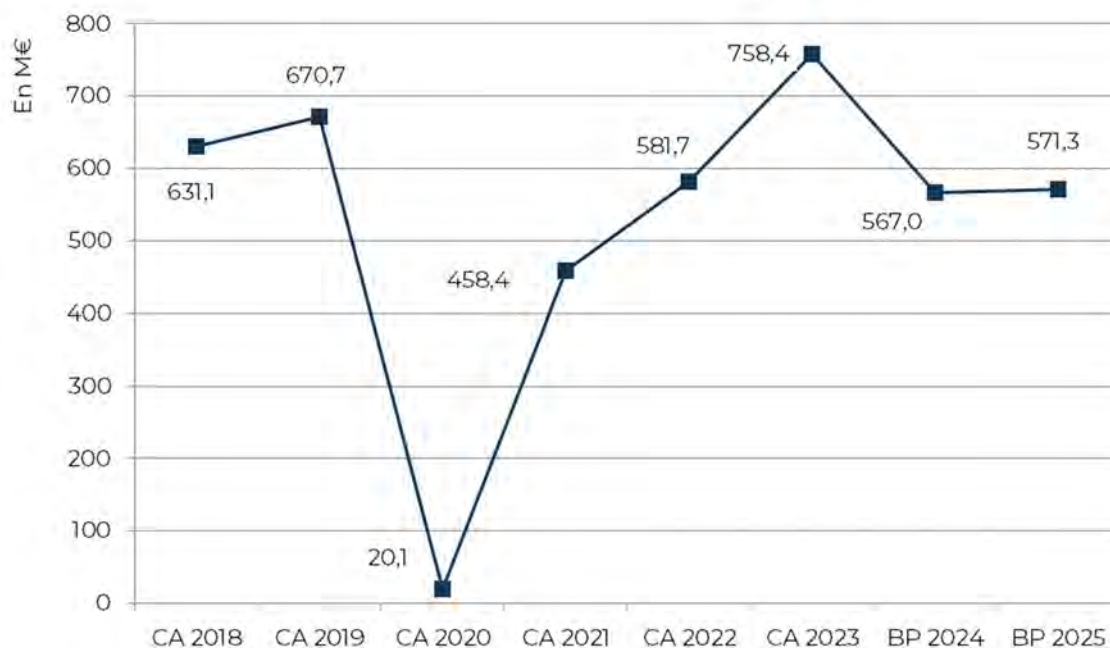


Enfin, les frais financiers sont estimés à 224,5 M€, en hausse de 11,5 M€ par rapport au BP 2024, sous l'hypothèse d'un maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement élevé.

Compte tenu de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement au BP 2024, l'épargne brute augmente légèrement de 4,3 M€ par rapport au BP 2024, pour s'établir à 571,3 M€.

<sup>2</sup> Dont 453,1 M€ au titre de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle (CPS) inclus dans l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris.

## Evolution de l'épargne brute



## En 2025, les investissements sont financés à hauteur de 60,0 % par les ressources propres de la collectivité

Les recettes d'investissement atteignent 456,9 M€.

Les subventions et dotations reçues représentent 223,9 M€. Ce poste se compose de :

- 123,9 M€ au titre de subventions et dotations, dont 60,6 M€ au titre des aides à la pierre ;
- 100,0 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

94,0 M€ sont prévus au titre des loyers capitalisés à la suite de nouvelles opérations de conventionnement.

88,9 M€ sont prévus au titre des recettes foncières. Les cessions envisagées concernent notamment des cessions dans le secteur de la porte de Clignancourt (18<sup>e</sup> arrondissement) dans le cadre de l'APUI « Inventons la Métropole du Grand Paris », du projet Aquaboulevard (15<sup>e</sup> arrondissement) et au sein de la ZAC gare des Mines-Fillettes (18<sup>e</sup> arrondissement).

Les autres recettes réelles d'investissement représentent 49,2 M€, correspondant notamment au remboursement d'avances perçues par la SEM Paris Commerces au titre du dispositif « Vital' Quartier » (42,4 M€) et des opérations pour compte de tiers (5,0 M€).

Enfin, les recettes issues des remboursements de prêts accordés s'élèvent à 0,9 M€.

## Evolution des recettes réelles d'investissement



Les dépenses d'investissement sont fixées à 1 713,9 M€, hors remboursements d'emprunt.

Ces dépenses diminuent de 75,8 M€ par rapport au BP 2024 (1 789,7 M€). Elles sont détaillées fonction par fonction dans les parties suivantes.

### Transition écologique et climatique : la Ville engage des moyens considérables

En 2023, le rapport des économistes Jean Pisani Ferry et Selma Mahfouz alertait sur le mur d'investissement à franchir pour respecter la trajectoire climatique de la France, évalué à 66 Md€ supplémentaires par an tous secteurs confondus, qu'il s'agisse de capitaux publics ou privés. Dans un contexte économique contraint, l'État a publié en octobre 2024 une première trajectoire pluriannuelle pour le financement de la transition écologique sans que le rôle des collectivités locales ainsi que les ressources budgétaires nouvelles à mobiliser ne soient à ce stade déterminés.

La Ville de Paris, qui défend de longue date le rôle indispensable des collectivités locales dans la réussite de la transition écologique, a mandaté début 2024 l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) afin d'estimer la trajectoire d'investissement inscrite dans son plan climat et d'évaluer les conséquences socio-économiques de sa politique climatique sur le bassin économique parisien. Cependant pour réussir cette transition, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est un prérequis. La première « Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique » publiée par Bercy indique que « la réussite de la transition écologique repose sur une réorientation massive des flux de financements et sur une répartition de l'effort financier entre tous les acteurs économiques ». **Il est notamment attendu un engagement plus fort et plus rapide de l'Etat à travers des mesures juridiques ou des investissements plus importants dans la transition écologique. A ce titre, le désengagement de l'État sur le fonds vert est inquiétant.** Les résultats de cette étude identifient un besoin de surcroît d'investissement à hauteur de 2,1 Md€ par an jusqu'en 2030 puis de 1,5 Md€ par an de 2030 à 2050 pour le territoire parisien réalisé par l'ensemble des acteurs publics et privés (État, Région, MGP, Ville, entreprises, ménages). Le secteur du transport, qui a déjà engagé une vaste mutation portée par la politique volontariste de la municipalité, nécessiterait un effort moyen supplémentaire, principalement du secteur privé, de 800 M€ par an concentré jusqu'en 2030. Il s'agit pour l'essentiel d'une estimation de la conversion des véhicules vers des modes moins émissifs liée à l'interdiction des véhicules thermiques en 2030. En parallèle, la transformation du bâtiment, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, représente l'essentiel des 1,5 Md€ d'investissements supplémentaires de 2030 à 2050. Ces mesures intègrent l'isolation des bâtiments, le remplacement des modes de chauffage et le développement de production renouvelables. Par ailleurs, en assurant le report d'une partie du fioul et du gaz, la chaleur urbaine joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs climatiques.

Si la trajectoire d'investissement du plan climat ne peut reposer uniquement sur l'engagement financier de la municipalité, il est important de rappeler que, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris a fait le choix d'investir massivement pour répondre à la crise climatique et énergétique, et ce malgré le désengagement financier de l'Etat. C'est pourquoi le programme d'accélération des investissements de la mandature a fait de la transition écologique, imposée par l'urgence climatique, sa priorité.

Depuis 2021, la Ville de Paris a investi plus de 1,3 Md€ dans des projets et actions concourant directement aux objectifs du plan climat, dont près de 800 M€ sur 2023-2024. Cette tendance se poursuivra en 2025, avec 396,1 M€ de CP et 428,1 M€ d'AP supplémentaires investis dans la transition écologique. En complément, 935,1 M€ de dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) seront alloués à soutenir la transition écologique du territoire, au titre des mobilités décarbonées, de l'entretien des espaces verts ou encore de l'adaptation au réchauffement climatique.

Outre ses effets sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens et sur la transformation de Paris face à l'urgence climatique, cet investissement participe également au dynamisme de l'économie française.

L'engagement de la Ville de Paris pour la transition écologique du territoire se traduit concrètement dans le budget primitif 2025 par :

- **l'ouverture de nouveaux espaces verts, la végétalisation et la plantation d'arbres, qui sont au cœur de la politique de renaturation, d'adaptation et de promotion de la biodiversité** (114,6 M€ de CP, 102,5 M€ d'AP, 27,8 M€ en fonctionnement). En investissement, après la place de Catalogne (14<sup>e</sup>), la Ville allouera 6,0 M€ pour créer deux nouvelles forêts urbaines d'ici 2026 : place du Colonel Fabien (10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements) et place de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Une enveloppe de 4,8 M€ est prévue pour la création d'un parc dans la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup> arrondissement). En 2025, la Ville poursuivra également la politique de déploiement des cours oasis dans les écoles et les collèges, en investissant 7,0 M€ supplémentaires. Pour l'aménagement de rues aux écoles, la Ville mobilisera 10,0 M€ en 2025. Dans le cadre du programme « Embellir votre quartier », 22,4 M€ supplémentaires sont engagés par la Ville. 0,5 M€ est prévu pour le déploiement de murs et toitures végétalisées. En fonctionnement, 27,8 M€ seront alloués à l'entretien des parcs, des jardins et des bois ;
- **le développement des mobilités décarbonées** (89,4 M€ en CP, 26,9 M€ en AP et 529,5 M€ en fonctionnement). Afin d'achever les différentes extensions des lignes de transport en commun, la Ville investira 50,5 M€ en 2025. En parallèle, la Ville a dépensé près de 200 M€ depuis le début de la mandature au titre des objectifs de création de pistes cyclables inscrits dans le « plan vélo », ce qui lui a permis de franchir le cap des 100 kms livrés. 25,0 M€ seront consacrés en 2025 à la réalisation des objectifs du « plan vélo » avec la création de nouvelles pistes dans les quartiers populaires et les axes structurants du réseau. En fonctionnement, la Ville contribuera à hauteur de 472,2 M€ au financement des transports en commun du territoire parisien au titre de la contribution à Île-de-France Mobilités, soit 31,0 M€ supplémentaires par rapport au BP 2024. La Ville participera à hauteur de 22,5 M€ au syndicat Vélib' Métropole pour soutenir le fonctionnement du service Vélib. La Ville versera également 21,9 M€ au titre du remboursement des Imagin'R junior, scolaires et étudiants ; 2,8 M€ d'aides à l'éco-mobilité permettront de soutenir les particuliers et les professionnels qui investissent dans l'achat de vélos ou de véhicules propres, notamment pour passer la nouvelle étape (Crit'Air 3) de la zone à faibles émissions francilienne.
- **la diminution de la consommation énergétique du bâti, la préservation des ressources et le développement des énergies renouvelables** (169,4 M€ en CP, 256,8 M€ en AP et 335,3 M€ en fonctionnement). La rénovation du bâti constitue un levier d'action central pour la réduction de la consommation énergétique du patrimoine de la Ville de Paris et son adaptation aux effets du réchauffement climatique. Aussi, tous les projets portant sur les équipements parisiens – crèches, écoles, collèges, gymnases, piscines, terrains de sport, centres Paris Anim, bibliothèques, conservatoires – et les opérations de rénovation répondent aux normes environnementales les plus ambitieuses. Une enveloppe de 100,0 M€ a été votée par le Conseil de Paris au BP 2024 pour mener des chantiers de rénovation complète dans les crèches, écoles et collèges. 11,5 M€ seront alloués à la rénovation énergétique des écoles et collèges. 4,2 M€ seront par ailleurs dédiés à des travaux de restructuration dans les crèches collectives. La Ville subventionnera les projets des copropriétés privées à hauteur de 76,6 M€ pour l'atteinte des mêmes objectifs de sobriété énergétique, notamment dans le cadre du dispositif « Éco-rénovons Paris » et continuera à accompagner les ménages dans le cadre du dispositif « Slime » (budget de fonctionnement). À cela s'ajoutent les

exonérations de taxe foncière adoptées par le Conseil de Paris en décembre 2022 en faveur des constructions neuves respectant des normes exigeantes de qualité environnementale ainsi que des travaux de rénovation énergétique dans les constructions anciennes. La Ville renforcera son effort pour la performance énergétique des piscines en engageant 6,2 M€ supplémentaires. Afin de décarboner son mix énergétique, la Ville multiplie par ailleurs les installations d'unités de production d'énergies renouvelables dans ses équipements : depuis 2023, la Ville a lancé l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an avec une partie en autoconsommation dans le cadre du programme « Energiculteurs ». Ce programme se poursuivra et devra permettre d'ici 2030 de produire 5 GWh supplémentaires sur les toits municipaux. La Ville investira 9,0 M€ dans les projets d'énergie renouvelable, notamment pour les projets sur la canopée des Halles et le parc floral. Quatre projets de géothermie de surface sont expérimentés dans des crèches parisiennes avant d'envisager un déploiement plus conséquent. En fonctionnement, 128,1 M€ seront consacrés à améliorer la performance du tri, à collecter et à réduire le volume des déchets. La Ville dépensera également 62,1 M€ dans le cadre de ses marchés de fourniture d'électricité verte pour l'éclairage public et les bâtiments ;

- **l'adaptation de la Ville au changement climatique** (22,7 M€ de CP, 3,9 M€ d'AP et 42,5 M€ en fonctionnement). En investissement, 7,9 M€ seront consacrés à pérenniser la baignade en Seine, héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et la Ville consacrera 3,0 M€ au déploiement des ombrières et brumisateurs dans l'espace public pour protéger les Parisiennes et les Parisiens des pics de chaleur. En fonctionnement, 4,4 M€ seront consacrés à la lutte contre la sécheresse et la prévention des crues dans le cadre des activités de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Les **dépenses d'équipement**, établies à 1 178,6 M€ (contre 1 240,9 M€ au BP 2024, soit une diminution de 62,3 M€), représentent 68,8 % des dépenses d'investissement (contre 69,3 % au BP 2024). Elles se décomposent en :

- 661,4 M€ pour les dépenses de travaux (-58,4 M€ par rapport au BP 2024, en lien avec l'avancement des projets d'investissement de la mandature) ;
- 383,1 M€ pour les acquisitions (-52,0 M€ par rapport au BP 2024) ;
- 134,1 M€ pour les immobilisations incorporelles (biens immatériels et frais d'études notamment) (+48,1 M€ par rapport au BP 2024).

Parmi les **dépenses d'acquisition**, 211,2 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (contre 257,0 M€ en 2024). Il est notamment prévu 200,0 M€ au titre du compte foncier logement, dont 185,2 M€ classés parmi les dépenses d'acquisition *stricto sensu* et 14,8 M€ classés en opérations financières.

## Embellir votre quartier

Priorité de la mandature, la territorialisation des politiques publiques parisiennes vise à renforcer le rôle et les leviers d'action des mairies d'arrondissement, interlocuteurs de proximité des Parisiennes et des Parisiens. Dans ce cadre, la démarche « Embellir votre quartier » permet de transformer et de végétaliser l'espace public du quotidien, après concertation des habitants, en regroupant l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrée.

En 2025, la politique « Embellir », inscrite sur les investissements localisés (IL), est dotée de 22,4 M€ d'autorisations de programme nouvelles. Elle est ainsi pleinement intégrée dans le budget d'investissement des mairies d'arrondissement, qui disposent d'un tableau de bord territorialisé sur l'embellissement de l'espace public.

Les **subventions d'équipement** représentent 394,9 M€ et sont versées essentiellement dans les domaines du logement et de l'habitat (254,7 M€, dont 213,3 M€ pour le logement social) et des transports (41,1 M€).

Les **autres dépenses** représentent 140,3 M€, contre 155,1 M€ au BP 2024. Elles se composent :

- d'autres dépenses réelles d'investissement pour 133,3 M€, soit 17,0 M€ de moins qu'au BP 2024, portant notamment des provisions pour indemnisation, des provisions pour recapitalisation, les



consignations liées au logement social ou encore le remboursement d'emprunt de la Philharmonie ;

- des dépenses liées aux opérations réalisées pour le compte de tiers pour 7,0 M€.

**Le besoin de financement des investissements, couvert par l'autorisation d'emprunt, s'établit à 993,8 M€.**

Dans l'hypothèse d'une saturation de cette autorisation, la dette bancaire et obligataire s'établirait au 31 décembre 2025 à 9 292,0 M€, à laquelle s'ajoutent les autres dettes contractées notamment dans le cadre du contrat de performance énergétique (14,6 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (41,8 M€). La dette totale de la Ville s'établirait ainsi à 9 356,8 M€.



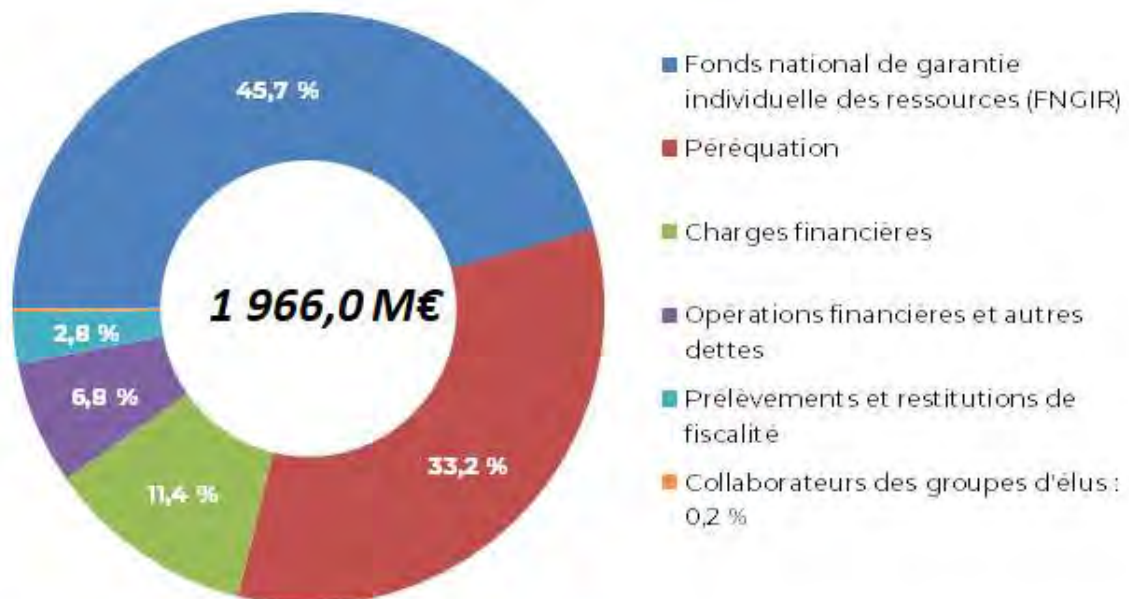
## CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION, ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### Précision méthodologique

La fonction « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche « Services généraux – opérations ventilables » de la partie 3.

### Budget consolidé consacré aux opérations non ventilables – projet de BP 2025

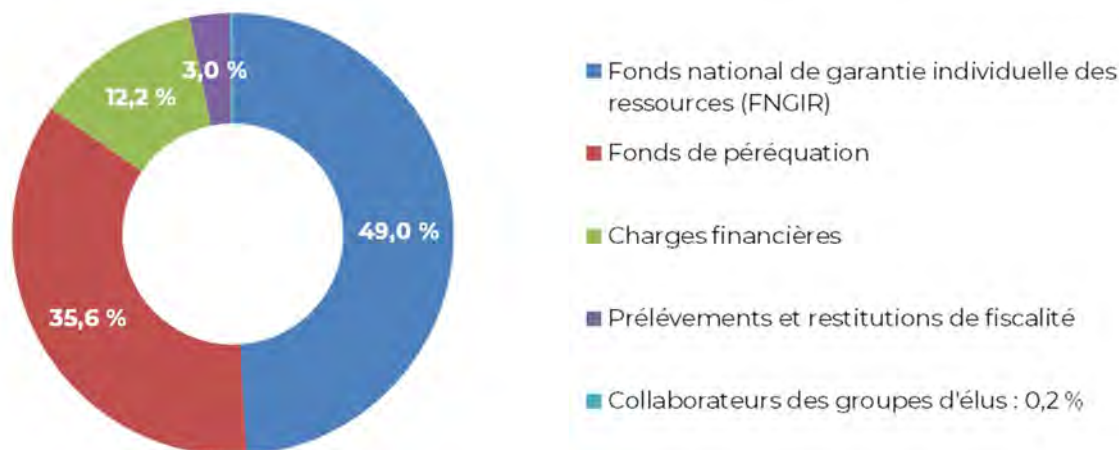


en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 944,6	1 832,7
<i>dont masse salariale</i>	3,5	3,5
<b>Dépenses d'investissement</b>	151,5	133,3
<b>Recettes de fonctionnement</b>	7 194,6	7 209,7
<b>Recettes d'investissement</b>	312,4	200,5

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 829,2 M€, en baisse de 111,9 M€ par rapport au BP 2024.

### Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2025



La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, est reconduite à 898,2 M€. Le montant de ce prélèvement est figé depuis 2011.

Les dépenses de péréquation atteignent 651,9 M€ en 2025. Au total, la Ville de Paris finance plus d'un cinquième de la péréquation horizontale à l'échelle nationale et plus de la moitié de la péréquation à l'échelle régionale (Île-de-France).

Les grandes masses de péréquation nationales sont les suivantes :

- La contribution au **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** départementaux dépend des recettes perçues par la collectivité l'année précédente au titre de la taxe départementale de publicité foncière. La poursuite du ralentissement du marché immobilier, en France et à Paris, s'est traduite par une baisse du produit de cette taxe depuis 2023. Il en va de même de la contribution de la Ville de Paris au fonds de péréquation des DMTO en 2025, qui s'établit à 214,2 M€ (en recul de 11,8 M€, soit -5,2 %, par rapport au BP 2024).
- La contribution au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** en 2025 (199,6 M€) continue d'augmenter tendancielllement (+14,6 M€ par rapport à l'exécution 2023).
- La contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** en 2025 (208,1 M€) demeure relativement stable par rapport à l'exécution 2023 (207,1 M€).
- Le montant du **fonds de solidarité pour les départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)**, créé par la loi de finances pour 2014, est fixé à 60,0 M€. Le montant de la contribution de la Ville atteint depuis 2019 le plafond prévu par la loi, soit la moitié du montant du fonds (30,0 M€).

## Evolution des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne



### Le montant des charges financières progresse de 11,5 M€ pour atteindre 224,5 M€.

Les crédits consacrés au **service de la dette bancaire et obligataire**, ainsi qu'à la gestion de la trésorerie, s'élèvent à 223,7 M€, en augmentation de 11,4 M€ par rapport au BP 2024. Cette inscription intègre notamment une hypothèse de maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement élevé.

Le montant inscrit au titre des **intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles** s'élève à 0,8 M€ (+0,1 M€ par rapport au BP 2024).

### Les prélèvements et restitutions de fiscalité s'élèvent à 54,6 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2024.

La dépense inscrite au titre du **compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes »** s'établit à 20,6 M€ en 2025, contre 23,4 M€ au BP 2024. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre d'amendes établies sur le territoire parisien, qui se traduit par une baisse de la dépense nette à la charge de la Ville après déduction des montants fixes versés chaque année à Ile-de-France Mobilités (IDFM) (138,8 M€) et à la région Ile-de-France (69,4 M€).

Le prélèvement au titre de la **recentralisation sanitaire** est identique au BP 2024, soit 9,2 M€. Il correspond pour 1,8 M€ au financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, auparavant assuré par les départements et réalisé depuis 2015 par l'assurance maladie. À cela s'ajoute un prélèvement de 7,5 M€ au titre de la compétence de lutte contre la tuberculose, recentralisée en 2021. Il convient toutefois de noter que la Ville continue d'exercer cette compétence et perçoit à ce titre de l'agence régionale de santé (ARS) une participation d'un montant trois fois moindre (2,5 M€).

10,5 M€ sont inscrits pour faire face au **remboursement d'un éventuel trop-perçu au titre des fractions de TVA transférées** à la Ville de Paris en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En effet, depuis plusieurs années, les montants versés par l'Etat se fondent sur des prévisions trop optimistes, conduisant les collectivités territoriales à se voir notifier *a posteriori* des avis de reversement.

Le montant des **restitutions de DMTO**, accordées par les services fiscaux de l'État mais demeurant à la charge des collectivités territoriales, est estimé à 9,0 M€ (contre 13,0 M€ au BP 2024).

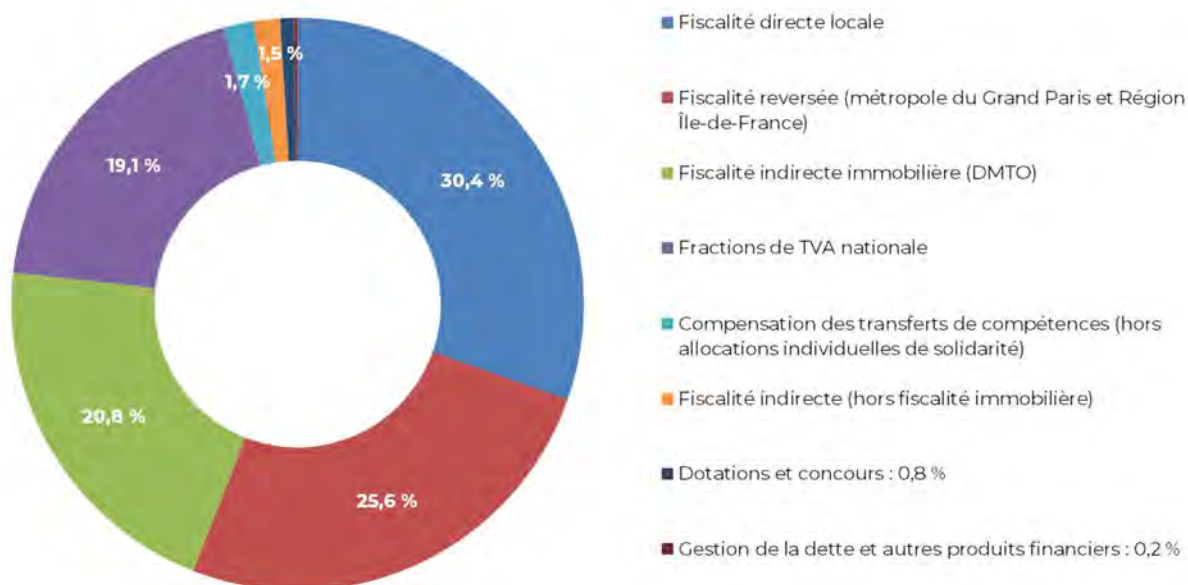
Les **autres restitutions de fiscalité directe** représentent 5,2 M€, en baisse de 2,1 M€ par rapport au BP 2024. Ces dépenses concernent les dégrèvements de taxe d'habitation (part majorée) sur les résidences secondaires, accordés aux contribuables à la suite d'erreurs de l'administration fiscale et mis à la charge de la collectivité parisienne. La baisse des montants inscrits traduit une fiabilisation progressive du nouvel outil déclaratif (« Gérer mon bien immobilier ») déployé par l'Etat.

**Ces crédits incluent enfin la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus du Conseil de Paris pour 3,5 M€.**

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement non ventilables représentent 7 209,7 M€, en hausse de 15,1 M€ par rapport au BP 2024.**

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



**Les recettes de fiscalité directe augmentent de 26,8 M€ par rapport au BP 2024 (+1,2 %) pour s'établir à 2 191,0 M€.**

Les recettes de fiscalité directe comprennent les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB), et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Les **recettes de taxe foncière** s'établissent à 1 851,2 M€ en 2025<sup>3</sup> contre 1 836,6 M€ au BP 2024. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation des bases des locaux d'habitation du fait de l'inflation constatée de novembre 2023 à novembre 2024, attendue à 1,5 %. L'évolution physique des

<sup>3</sup> Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (1 850,3 M€ en 2025 contre 1 835,5 M€ au BP 2024) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages d'exercices antérieurs (soit 0,9 M€ en 2025 contre 1,1 M€ au BP 2024).

bases de taxe foncière reste quant à elle peu dynamique, attendue, comme en 2024, à 0,1 % pour les locaux d'habitation et 1,2 % pour les locaux professionnels.

Les **recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** passent de 323,8 M€ au BP 2024 à 335,5 M€ en 2025<sup>4</sup>. Cette augmentation du produit global de la THRS se décompose en une hausse de 8,5 M€ de la recette hors majoration, et une baisse du produit de la majoration résultant de l'érosion, tendancielle, des bases de THRS majorables. Le déploiement par l'Etat du nouvel outil déclaratif « GMBI » joue à cet égard un rôle ambivalent : s'il permet en théorie de fiabiliser les déclarations d'occupation, il facilite en pratique certaines stratégies d'optimisation, notamment la bascule de la THRS à la taxe sur les logements vacants, dont le taux effectif est inférieur la première année à celui de la THRS.

Les **recettes attendues des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'établissent à 4,3 M€. Elles sont en hausse de 12,4 % (+0,5 M€), correspondant à l'évolution annuelle historiquement constatée et incluant une revalorisation du fait de l'inflation. La Ville perçoit actuellement l'IFER communale et intercommunale sur les transformateurs électriques, sur les stations de radio et télécommunications, sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques.

Initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le transfert de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** à la métropole du Grand Paris a été différé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par les lois de finances successives. Il est ainsi projeté un produit de CFE nul en 2025, sous réserve d'un nouveau report en loi de finances pour 2025.

#### Comparaison des taux parisiens aux taux de trois autres grandes villes et aux taux nationaux

	Bordeaux*	Toulouse*	Marseille*	Paris (taux 2024)	Taux moyens nationaux
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)</b>	32,35 %	34,75 %	40,95 %	20,32 %	24,45 %**
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	48,48 %	48,55 %	47,13 %	20,50 %	39,42 %**
- dont commune	48,48 %	35,35 %	44,54 %		
- dont groupement	0,0 %	13,20 %	2,59 %		
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement</b>	93,24 %	93,49 %	27,77 %	25,31 %	50,82 %**
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement</b>	35,06 %	36,58 %	32,87 %	16,52 %	26,75 %**
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</b>	9,31 %	8,10 %	18,1 %	6,21 %	8,25 %*

\* Taux 2024. Extrait de la collection fiscalité du cabinet FSL. Le taux moyen national de TEOM concerne les villes de plus de 100 000 habitants.

\*\* Taux 2023. Extrait de « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2023 pour 2024 », note de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ; le taux indiqué pour la TFPB, la TFPNB et la THRS correspond au total [commune + EPCI].

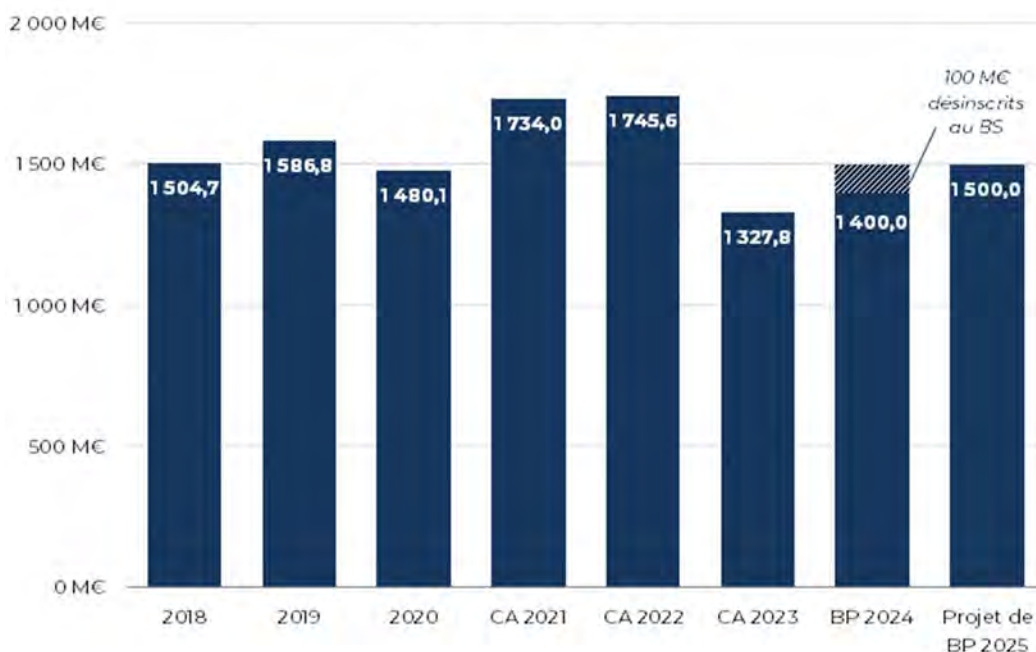
<sup>4</sup> Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxe d'habitation (325,0 M€ en 2025 contre 321,3 M€ au BP 2024) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages d'exercices antérieurs (soit 10,5 M€ en 2025 contre 2,4 M€ au BP 2024).

**Les recettes de fiscalité indirecte et les fractions de fiscalité nationale transférée représentent 2 981,8 M€ en 2025 contre 2 991,9 M€ au BP 2024.**

Cette diminution (-0,3 %) traduit, principalement, les erreurs de prévision commises par l'Etat en matière de TVA.

Le produit des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** dépendant du volume des ventes et de l'évolution du prix de l'immobilier parisien (logements et locaux professionnels, dont les bureaux), est particulièrement sensible à la conjoncture économique et aux anticipations des vendeurs et des acheteurs. Après un recul du nombre de transactions et une légère correction sur les prix en 2023 et 2024, une reprise est attendue en 2025 grâce à la baisse des prix, à la diminution des taux observée depuis mi-2024, et au ralentissement, concomitant, de l'inflation, qui permettent aux ménages de reconstituer leur pouvoir d'achat, notamment en matière d'immobilier.

**Evolution des recettes de fiscalité immobilière**



Les **recettes de fiscalité nationale transférée** sont inscrites à 1 375,1 M€, contre 1 381,7 M€ au BP 2024 (-0,4 %). La prévision 2024 reposait sur les projections communiquées par le Gouvernement, notamment, dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et dans la loi de finances pour 2024, qui ont été, depuis et comme l'année précédente, largement révisées à la baisse. La projection du produit de la fraction de TVA 2025 revenant à la Ville tient compte de ces ajustements successifs et repose ainsi, d'une part, sur l'hypothèse d'un produit national 2024 corrigé des derniers éléments disponibles relatif à la prévision d'exécution de TVA nationale, et d'autre part, sur une hypothèse de croissance égale à la croissance nominale du PIB attendue en 2025 (soit 3,1 %, incluant 1,8 % d'inflation).

Ce montant se décompose en deux fractions :

- la fraction de TVA nationale transférée **en compensation de la suppression de la THRP** s'établit à 795,7 M€ ;
- la fraction de TVA transférée **au titre de la CVAE** s'établit à 579,4 M€.

## Les réformes fiscales mises en œuvre depuis dix ans et la ponction sans précédent envisagée par le projet de loi de finances pour 2025 mettent en danger la libre administration des collectivités territoriales

Jusqu'en 2009, les collectivités territoriales votaient le taux de la taxe professionnelle et percevaient auprès des entreprises de leur territoire les impositions correspondantes. En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux était fixé par la loi, et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Par la suite, les recettes de CVAE perçues par la Ville ont diminué puis disparu sous l'effet des réformes successives :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la part communale de la CVAE a été transférée à la métropole du Grand Paris (MGP). En outre, conformément à l'article 156 de la loi de finances pour 2023, le transfert du produit de CFE à la métropole du Grand Paris pourrait être effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, près de la moitié de la part départementale de la CVAE a été transférée à la Région Île-de-France ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CVAE est intégralement supprimée pour les collectivités territoriales et remplacée, de la même manière que pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), par une fraction de TVA nationale.

Les transferts de fiscalité à la métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France sont théoriquement neutralisés par une attribution de compensation. Néanmoins, cette dernière demeurant figée à son niveau « historique » (à la date du transfert), la collectivité a perdu le bénéfice de la dynamique de la fiscalité dont elle bénéficiait auparavant, et n'est pas compensée à due concurrence.

Le remplacement de la CVAE comme de la THRP par une fraction de TVA nationale pose quant à lui la question de la pérennité des recettes de la Ville, s'agissant d'un produit volatil et donc peu prévisible, comme en témoigne le gel envisagé dans le projet de loi de finances pour 2025 actuellement en discussion au Parlement. S'y ajoute une perte de lien entre les acteurs économiques du territoire et les politiques publiques mises en place par les élus locaux.

À l'issue de ces réformes, **le Conseil de Paris aura perdu l'intégralité de son pouvoir de taux sur le panier de recettes** introduit en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle (en particulier la CFE) et sur la taxe d'habitation sur les résidence principale (THRP), soit un ensemble **représentant près de 2 Md€** de recettes annuelles.

Parallèlement, **le projet de loi de finances pour 2025 déposé le 10 octobre 2024 par le Gouvernement devant le Parlement envisage une ponction sans précédent sur les finances des collectivités territoriales**, au travers notamment de quatre dispositifs :

- un **prélèvement pouvant aller jusqu'à 2 % des recettes réelles de fonctionnement** de chacune des 450 collectivités territoriales dont le budget de fonctionnement dépasse les 40 M€ pour alimenter un « fonds de réserve » qui ne serait reversé par l'Etat que progressivement, à partir de 2026, dans les dispositifs de péréquation. Le montant total de ce prélèvement pourrait atteindre 3 Md€ et le risque pour la Ville de Paris est estimé à près de 160 M€ en 2025 ;
- le **gel en valeur des montants de TVA transférées aux collectivités territoriales en compensation de la suppression de certains impôts locaux** (taxe d'habitation sur les résidences principales et CVAE) ainsi que de la dotation générale de fonctionnement (DGF) des régions. Le gain pour l'Etat, correspondant à la dynamique 2025 de ces fractions de TVA, est estimé à 1,2 Md€, correspondant à une moindre recette évaluée entre 40 M€ à 50 M€ pour la Ville de Paris ;
- une **réduction de 800 M€ de l'enveloppe consacrée au FCTVA**, correspondant à une quasi-suppression de la récupération de la TVA introduite en 2020 pour certaines dépenses de fonctionnement ainsi qu'à une réduction de deux points du taux de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement des collectivités. Toutes choses égales par ailleurs, le risque 2025 pour la Ville de Paris est estimé à près de 20 M€ ;
- un relèvement du plafond des dépenses de péréquation, dont l'impact pour la Ville de Paris pourrait atteindre 80 M€.

À ces montants, il convient d'ajouter l'impact pour les collectivités territoriales de plusieurs autres mesures, si elles étaient confirmées, notamment :

- la **réduction de 60 % (soit -1,5 Md€) des enveloppes allouées par l'Etat au titre du « fonds vert »** ;



- **l'augmentation de quatre points du taux de cotisations patronales à la caisse nationale de retraites des collectivités locales (CNRACL)** (1,8 Md€ au total, dont plus de 45 M€ pour la Ville de Paris). En outre, il est prévu la fin de la compensation prévue en 2024 compensant la hausse de la CNRACL (soit 11,4 M€).

**Ainsi, au total, l'« effort » qui serait imposé aux collectivités territoriales si le projet de loi de finances pour 2025 était adopté en l'état est estimé à plus de 9 Md€. Pour la Ville de Paris, l'impact par rapport aux équilibres du présent projet de budget serait compris entre 300 et 350 M€ dès 2025.**

Face aux vives inquiétudes et à la ferme opposition exprimées par les sept associations représentant les élus et les collectivités territoriales quant à ces prélèvements, le Gouvernement a indiqué son intention de faire évoluer son texte dans le cadre des débats parlementaires. Ainsi, plusieurs amendements pourraient être déposés visant notamment à :

- revoir substantiellement le volume du prélèvement au titre du « fonds de réserve » ;
- ne pas donner d'effet rétroactif à l'abaissement du taux du FCTVA ;
- permettre un relèvement temporaire de 0,5 des DMTO départementaux.

**Plusieurs amendements ont par ailleurs été déposés en faveur d'une plus grande cohérence de la fiscalité applicable aux logements vacants ou sous-occupés** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les logements vacants et taxe d'habitation sur les logements vacants). L'impact en recettes pour la Ville de Paris d'une augmentation de la majoration applicable à la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires de 60 % actuellement à 100 % est estimé à 60 M€ environ. Dans l'hypothèse d'une déliaison permettant de faire évoluer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires indépendamment de celui de la taxe foncière, une augmentation d'un point se traduirait par une hausse de l'ordre de 16 M€ du produit perçu par la Ville.

Le produit des **autres impôts et taxes** atteint 106,7 M€ en 2025, en baisse de 3,5 M€ par rapport au BP 2024 (110,2 M€).

Ceci s'explique principalement par une inscription au titre de l'accise sur l'électricité (ancienne taxe sur la consommation finale d'électricité) (90,5 M€) inférieure à celle du BP 2024 (94,2 M€) qui incluait des reliquats au titre d'exercices antérieurs. Les recettes au titre de la taxe locale sur les enseignes de publicité extérieure, projetées à 9,7 M€, sont stables par rapport au BP 2024. Enfin, le produit attendu au titre de la taxe sur les cercles de jeux augmente de 0,1 M€ pour s'établir à 6,1 M€.

**Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité et de compétences, versées par la métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et par la Région Île-de-France depuis 2017, représentent 1 842,4 M€, soit une augmentation de 0,7 % par rapport au BP 2024.**

L'attribution de compensation versée par la MGP tient compte, comme au BP 2024, du transfert de la CFE prévu en l'état actuel du droit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf. ci-dessus). Ainsi, la part de fiscalité de **l'attribution de compensation versée par la MGP à la Ville de Paris** est majorée du montant inclus (388,77 M€) correspondant au produit de CFE et aux compensations d'exonération perçus, à ce titre, l'année précédant le transfert, c'est-à-dire en 2024.

**L'attribution de compensation versée par la Région Île-de-France (RIF)**, en contrepartie du transfert de recettes de CVAE datant de 2017, reste figée au montant de la CVAE perçu en 2016 et transféré en 2017 à la RIF, soit 475,3 M€.

## Montant des attributions de compensation perçues par la Ville

en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Attribution de compensation Métropole du Grand Paris</b>	<b>1 354,1</b>	<b>1 367,1</b>
-dont part fiscalité	902,8	915,8
-dont compensation part salaire (CPS)	453,1	453,1
-dont transfert de charges (en atténuation de la compensation)	-1,8	-1,8
<b>Attribution de compensation Région Ile-de-France</b>	<b>475,3</b>	<b>475,3</b>
<b>TOTAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>	<b>1 829,4</b>	<b>1 842,4</b>

Les dotations et compensations versées par l'État représentent 180,5 M€ en 2025 contre 184,0 M€ au BP 2024.

Afin de compenser les transferts de compétences prévus par la loi relative aux responsabilités locales de 2004, l'État a transféré aux départements une fraction des recettes de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ainsi qu'une fraction de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA).

Le **produit de TSCA** est estimé à 92,0 M€, en hausse de 0,6 % compte tenu des évolutions observées les années précédentes sur cette recette. Les **recettes de TICPE** devraient, quant à elles, diminuer de 0,3 M€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à 15,6 M€.

Les **compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité locale sont attendues à 34,0 M€, versés au titre de :**

- la **compensation au titre de la fiscalité locale directe** s'établit à 23,8 M€ en 2025, correspondant essentiellement à la compensation de l'abattement de taxe foncière de 50 % dont bénéficient, depuis 2021, les locaux industriels ;
- la **compensation au titre de la fiscalité locale indirecte** est stable à 10,2 M€ ;

La **dotation générale de décentralisation** (DGD) est reconduite au niveau de 2024 (15,8 M€) en l'absence d'évolution prévue des critères de répartition. La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 dispose depuis cette date que les ressources allouées par l'État à la Ville pour l'entretien de la voirie nationale sont versées sous la forme d'un concours spécifique de la dotation générale de décentralisation (DGD), dite « DGD pavé ».

La part « compensation » du **dispositif de compensation péréquée** (DCP) reste stable à 10,8 M€. Cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) calculé en 2016. **Au total toutefois, la compensation par l'État des charges sociales qu'il a transférées aux départements s'avère très en deçà du coût réellement supporté par ces derniers**, aggravé par les conséquences de la crise sanitaire, et alimente ainsi la « dette sociale » de l'Etat à l'endroit de la Ville (cf. partie 3 – fonction « Santé et action sociale »).

Le montant du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 10,0 M€ (montant identique au BP 2024).

La **dotation de compensation des titres sécurisés** (2,3 M€) augmente de 0,4 M€ à la suite de la revalorisation prévue à l'article 201 de la loi de finances pour 2023. Cette dotation est versée chaque année aux collectivités territoriales compétentes en matière d'état civil pour la délivrance des titres sécurisés d'identité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant versé par station biométrique a été revalorisé à 9 000 € et une part variable a été instaurée en fonction du nombre de demandes traitées.

En 2025, pour la quatrième année consécutive, la Ville ne bénéficiera pas de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF).

**Les produits financiers s'établissent à 13,9 M€, en diminution de 11,0 M€ par rapport au BP 2024.**

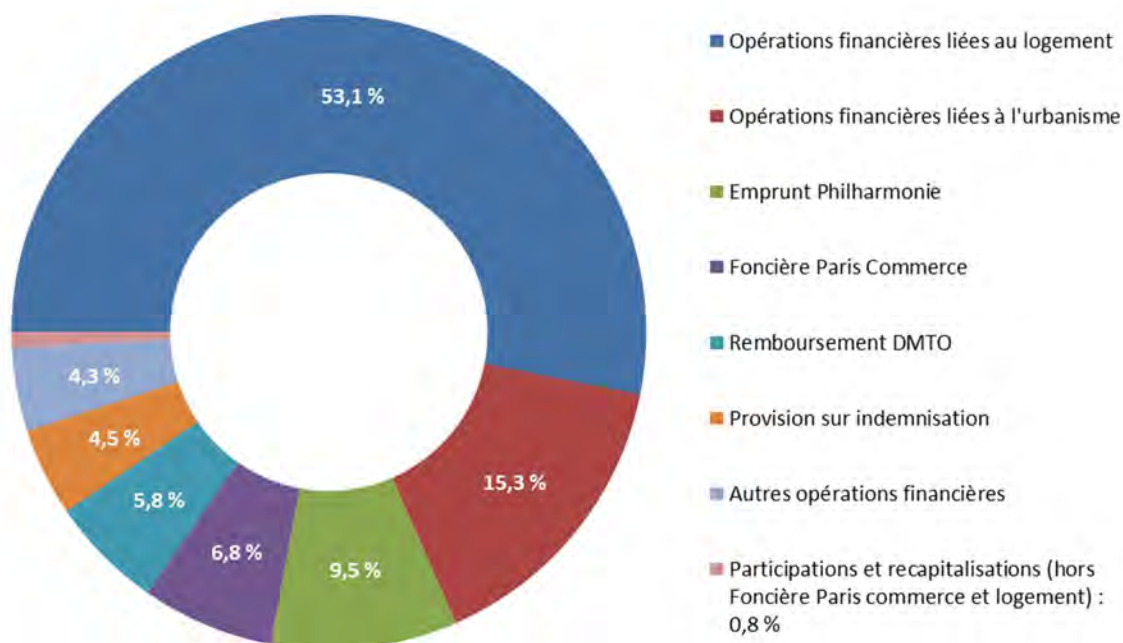
Les **recettes issues de la gestion de la dette** diminuent de 9,5 M€ pour atteindre 10,0 M€ à la suite de l'arrivée à échéance, en 2024, de plusieurs produits de couverture souscrits par la Ville<sup>5</sup>.

Le produit des **dividendes** versés par des sociétés dont la Ville est actionnaire s'établit à 3,9 M€, en baisse de 1,5 M€.

## Dépenses d'investissement

**Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 133,3 M€, en diminution de 18,1 M€ par rapport au BP 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



70,8 M€ sont dédiés aux **opérations financières dans le domaine du logement**, contre 33,0 M€ au BP 2024. Ce montant inclut notamment 56,0 M€ pour la **capitalisation des foncières compétentes en matière de logement**, soit 50,0 M€ pour la foncière logement abordable et 6,0 M€ pour la foncière de la Ville. Sont également prévus 14,8 M€ pour le **compte foncier logement**, au titre des consignations.

20,4 M€ permettront de financer les **participations diverses** réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme. Ce montant comprend 12,9 M€ de participation à la construction du super-équipement Pinard au sein de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup> arrondissement), intégrant notamment une école (6,4 M€), un gymnase (4,6 M€) et une crèche (1,9 M€). Sont aussi prévus 4,3 M€

<sup>5</sup> Des emprunts ont pu être souscrits à taux variable par le passé, qui ont été couverts par des produits simples (« swaps ») ne présentant aucune optionnalité ni aucun risque de change, ce qui permet de considérer que l'intégralité de la dette parisienne est à taux fixe.

de participation à la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) et 3,2 M€ au titre des opérations financières du compte foncier équipements.

12,7 M€ sont inscrits au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la **Philharmonie**, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2024.

9,0 M€ sont prévus au titre de la **foncière Paris commerces**, dont 8,0 M€ sous forme d'augmentation du capital de la SEM Paris Commerces et 1,0 M€ pour les opérations financières associées à la préemption de locaux commerciaux (consignations), en complément des 7,0 M€ inscrits en fonction « Action économique » au titre du compte foncier commerces.

7,7 M€ sont prévus au titre de l'**échéance de remboursement de l'avance de produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** perçue en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire.

6,0 M€ vont permettre le versement de **provisions sur indemnisation**.

5,6 M€ sont inscrits au titre **des autres opérations financières diverses**. Ce montant inclut 2,2 M€ au titre des opérations financières afférentes à la rénovation énergétique des écoles, 1,6 M€ pour la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'école des métiers de la petite enfance, 1,4 M€ de participation au fonds « Paris Initiative entreprise » et 0,4 M€ au titre d'une régularisation de taxe d'aménagement.

1,0 M€ est inscrit pour les **participations et recapitalisations**, après 50,8 M€ en 2024.

## Recettes d'investissement

**Le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 200,5 M€, en baisse de 111,9 M€ par rapport au BP 2024.**

Ce montant est principalement composé de la dotation attendue de l'État au titre du **FCTVA** (100,0 M€) ainsi que des **loyers capitalisés** (94,0 M€). La baisse des recettes d'investissement non ventilables par rapport au BP 2024 est essentiellement imputable à la diminution des loyers capitalisés (-99,0 M€).

4,0 M€ sont inscrits au titre de la **part communale de la taxe d'aménagement**. En effet, en investissement, la taxe d'aménagement constitue une recette non affectée. La part perçue en fonctionnement est quant à elle imputée sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » pour 2,0 M€, portant ainsi le produit total de cette taxe à 6,0 M€.

1,5 M€ est prévu au titre des **opérations financières des comptes fonciers** au titre de déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

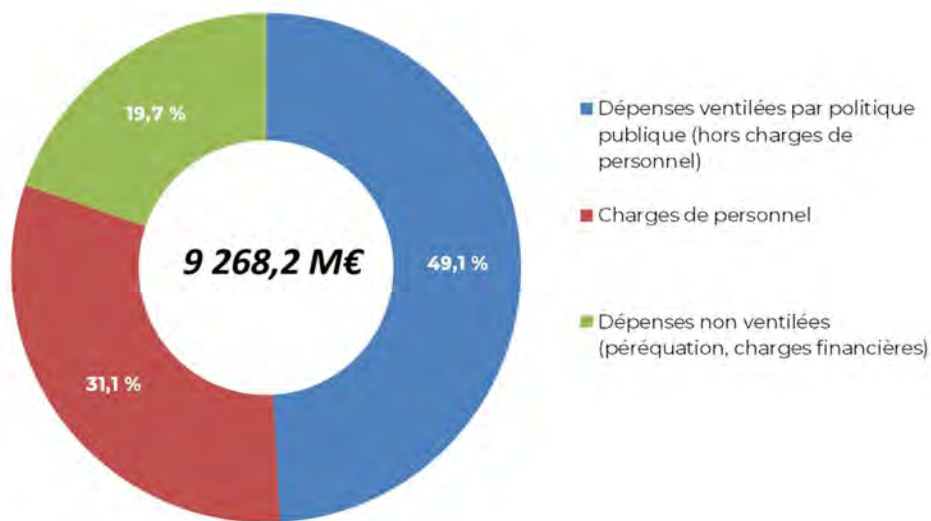


## PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

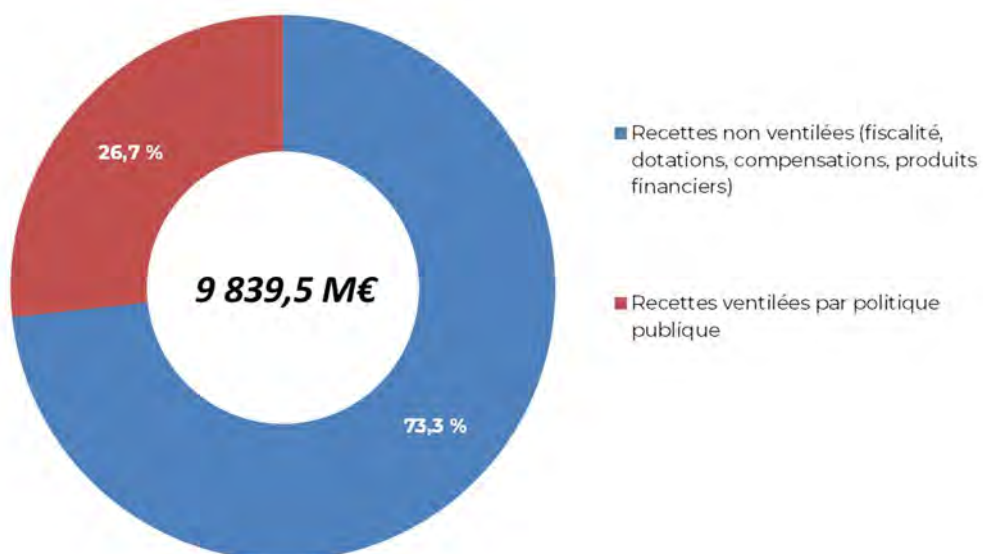
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre et crédits réels dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans les parties 5 et 6 du présent rapport ;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations, péréquations, opérations financières), décrits dans la partie 2.

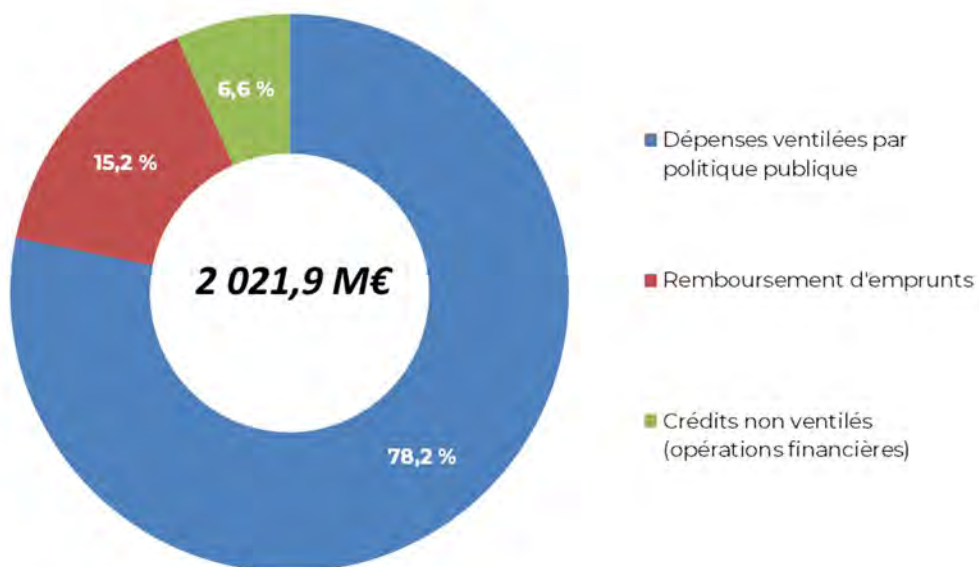
### Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2025



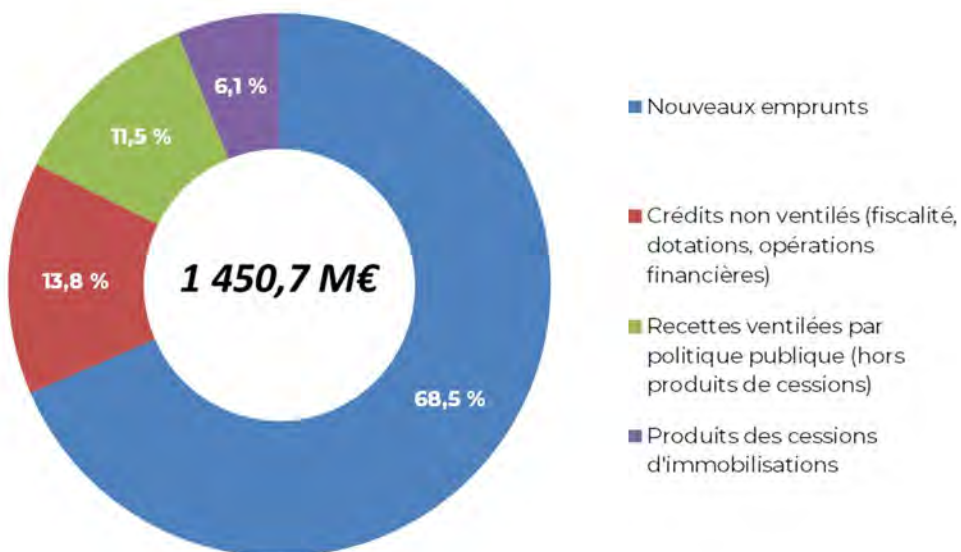
### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



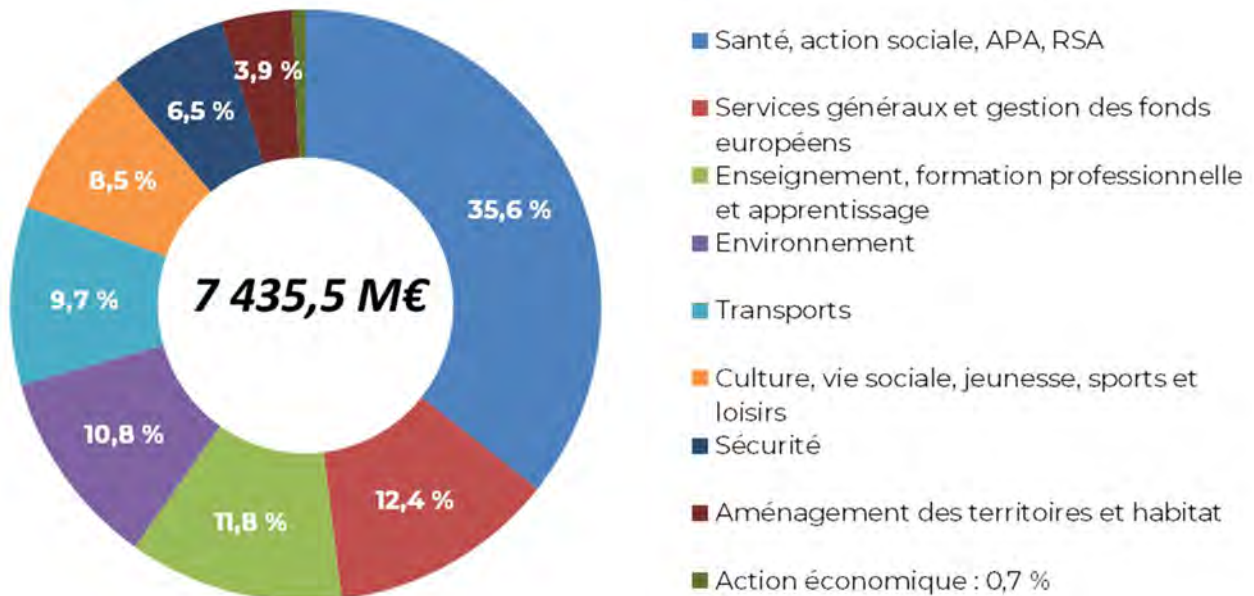
### Recettes d'investissement – projet de BP 2025



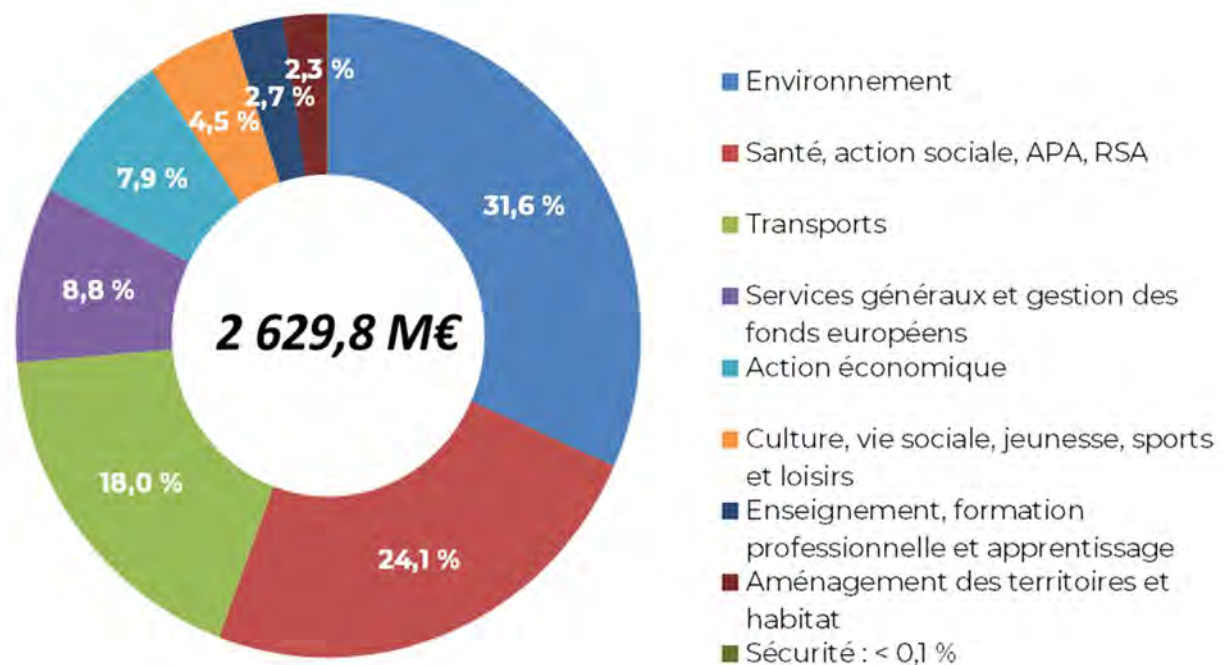
## Répartition des crédits ventilés par politique publique

Depuis l'exercice 2019, le budget de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

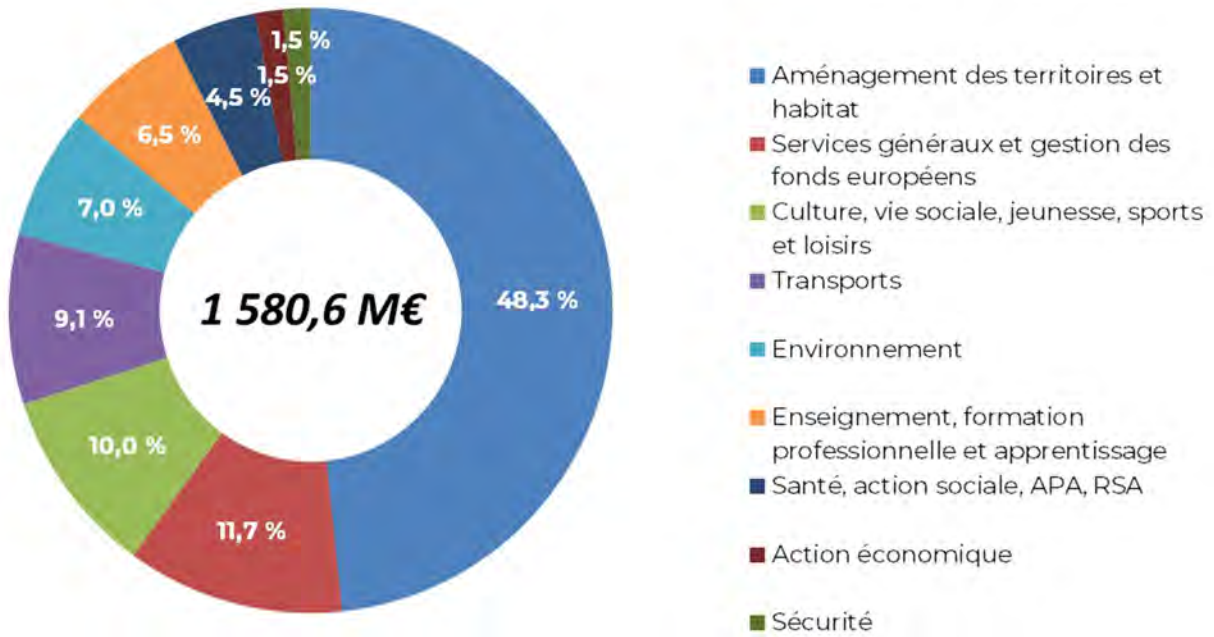
### Dépenses de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – projet de BP 2025



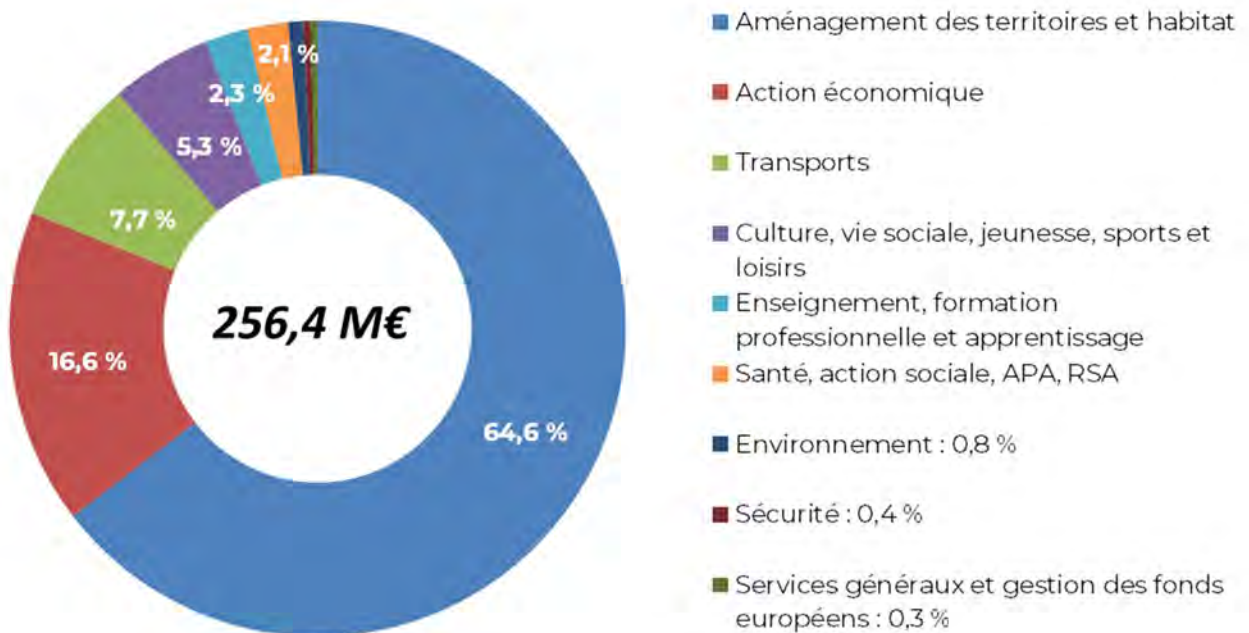
### Recettes de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – projet de BP 2025



**Dépenses d'investissement (hors crédits non ventilés) – projet de BP 2025**



**Recettes d'investissement (hors crédits non ventilés) – projet de BP 2025**





# (1) Sécurité

## Budget consolidé consacré à la sécurité – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	467,0	482,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>194,1</i>	<i>201,6</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	22,4	23,0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1,3	1,3
<b>Recettes d'investissement</b>	0,8	1,0

## Dépenses de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 482,1 M€, dont 201,6 M€ au titre de la masse salariale.**

Au titre des renforts, 404 postes sont créés.

Les effectifs de terrain de la police municipale sont renforcés avec la création de 398 postes à la direction de la police municipale et de la prévention dont :

- 120 postes d'agent de police municipale ;
- 55 postes de chef de service de la police municipale ;
- 220 postes d'agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris ;
- trois postes d'intervenants sociaux en commissariat.

Les fonctions supports de la direction de la police municipale et de la prévention sont également renforcés avec la création de cinq postes.

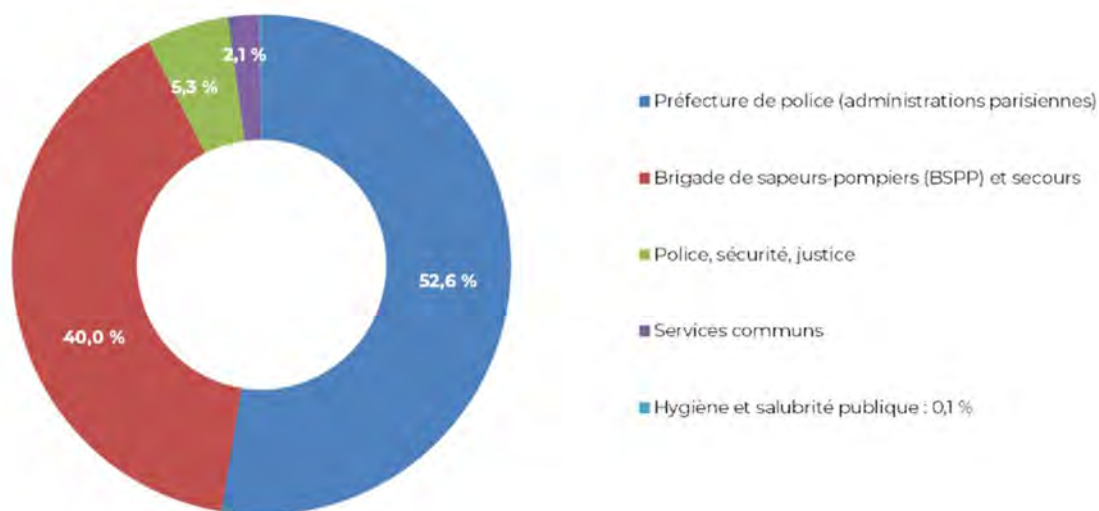
Un poste est créé à la direction du logement et de l'habitat pour la sécurité bâtementaire.

Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 50 postes sont créés à la direction de la police municipale et de la prévention pour déprécariser les agents des points écoles.

Au total, avec 454 créations, un poste transféré en provenance de la fonction « Services généraux », le solde sur la fonction « Sécurité » est de +455 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 280,4 M€, soit une hausse de 7,5 M€ par rapport au BP 2024.**

#### Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – projet de BP 2025



**La principale dépense au titre de la sécurité concerne le budget spécial de la préfecture de police pour les services administratifs assurés au titre de ses fonctions d'autorité municipale. Ce budget représente 147,5 M€ en 2025, en hausse de 3,9 M€ par rapport au BP 2024.**

Ce montant prend en compte l'impact des revalorisations salariales et du glissement vieillesse technicité (GVT) sur la masse salariale.

**Le second poste de dépenses est la contribution de la Ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), inscrite à hauteur de 109,0 M€ en 2025.**

Cette inscription permettra notamment la poursuite du plan de modernisation 2020-2029.

**Hors contributions à la préfecture de police et hors masse salariale, les dépenses au titre de la sécurité représentent 24,0M€, en hausse de 3,5 M€ par rapport au BP 2024.**

20,7 M€ sont consacrés au soutien de la **police municipale parisienne dans l'exercice de ses missions** : sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, protéger les piétons et les usagers de la route les plus vulnérables, veiller à la propreté de l'espace public, apaiser la ville le soir et la nuit. La **protection et la surveillance des espaces publics** sont dotées de 13,5 M€, en hausse de +3,9 M€ par rapport au BP 2024 à la suite de transferts depuis d'autres fonctions au titre du gardiennage. 5,8 M€ sont dédiés aux **services communs** (-0,3 M€) notamment pour financer le plan d'équipement de la police municipale. Enfin, 1,4 M€ est consacré à **la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes**.

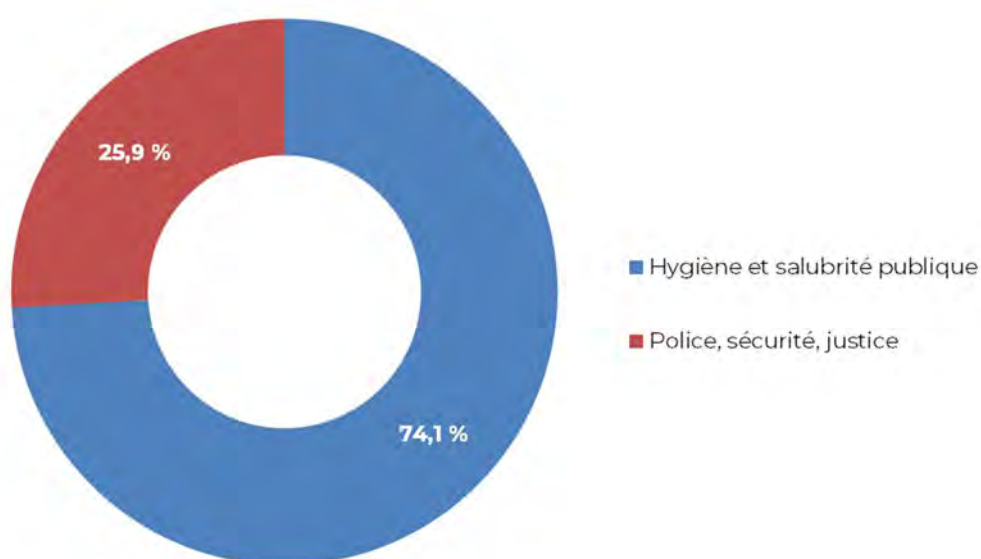
Les **services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP)** sont dotés de 1,9 M€ (-0,2 M€). Cette inscription couvre les prestations de sécurité incendie sur des sites administratifs de la Ville de Paris tels que l'Hôtel de Ville, le 103 avenue de France, le pavillon de l'Arsenal ou Bédier Ouest.

1,2 M€ est alloué à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)**, soit un montant stable par rapport au BP 2024, pour financer l'entretien, la maintenance et la sécurisation des points d'eau incendies parisiens connectés au réseau d'eau potable de la Ville.

Enfin, le **contrôle réglementaire de la salubrité** est doté de 0,3 M€ en 2025, tout comme au BP 2024. Ces crédits permettent de réaliser des travaux pour la sécurisation et la consolidation provisoire de bâtiments présentant un risque imminent pour la sécurité de leurs occupants.

## Recettes de fonctionnement

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



**Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,3 M€, stables par rapport au BP 2024.**

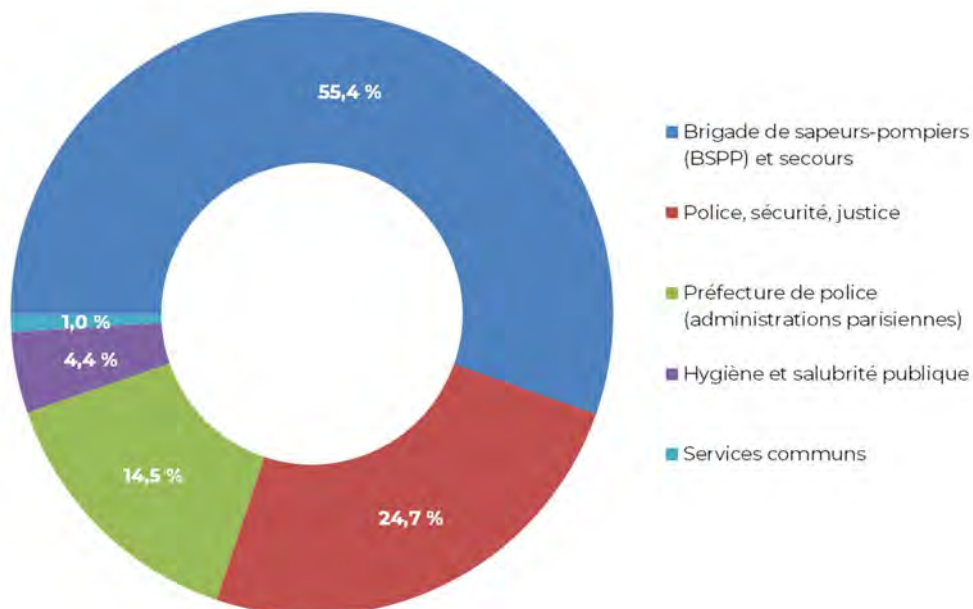
Les financements au titre de l'**hygiène et de la salubrité publique** s'élèvent à 1,0 M€. Il s'agit d'une recette versée par l'agence régionale de santé (ARS) pour la mise en œuvre de la police spéciale de l'insalubrité dans le cadre de la convention de contrôle des règles d'hygiène et d'habitat.

Les recettes au titre de la **prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes** s'élèvent à 0,3 M€. Ces recettes correspondent à la prise en charge par le fonds interdépartemental de prévention de la délinquance (FIPD) d'une part de la masse salariale des intervenants sociaux en commissariat (ISC) et du poste de chargé de l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes.

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité s'élèvent à 23,0 M€, contre 22,4 M€ en 2024.

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



13,4 M€ sont prévus pour la **préfecture de police**, en baisse de 3,5 M€ par rapport au BP 2024 conformément à la programmation des investissements sur le périmètre financé par la Ville. La **contribution de la Ville à la BSPP** (10,0 M€) est stable et permet notamment de financer les centres de secours de Colombes, Noisy-le-Grand et Chaligny. La subvention d'équipement versée au titre des **services administratifs** de la préfecture de police (3,3 M€) permet notamment la poursuite des opérations immobilières et des travaux de mise en sécurité des sites.

Les dépenses consacrées à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** s'élèvent à 2,7 M€.

Les **dépenses de sécurisation** s'élèvent à 5,7 M€, en hausse 4,3 M€ par rapport au BP 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la programmation des travaux pour le déploiement des sites de la police municipale (3,1 M€ contre 0,5 M€ au BP 2024) et la contribution au plan de vidéoprotection (2,2 M€ contre 0,3 M€ au BP 2024). La sécurisation de l'Hôtel de Ville et les dépenses d'acquisition de matériels anti-intrusion et de surveillance se voient chacune allouer 0,2 M€.

Concernant l'**hygiène et la salubrité publique**, 1,0 M€ est consacré aux travaux d'office dans les immeubles en péril, contre 0,8 M€ au BP 2024.

0,2 M€ est prévu pour les **services communs**, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024. Ce montant recouvre les dépenses d'entretien des locaux et d'équipement en matériel et en mobilier.

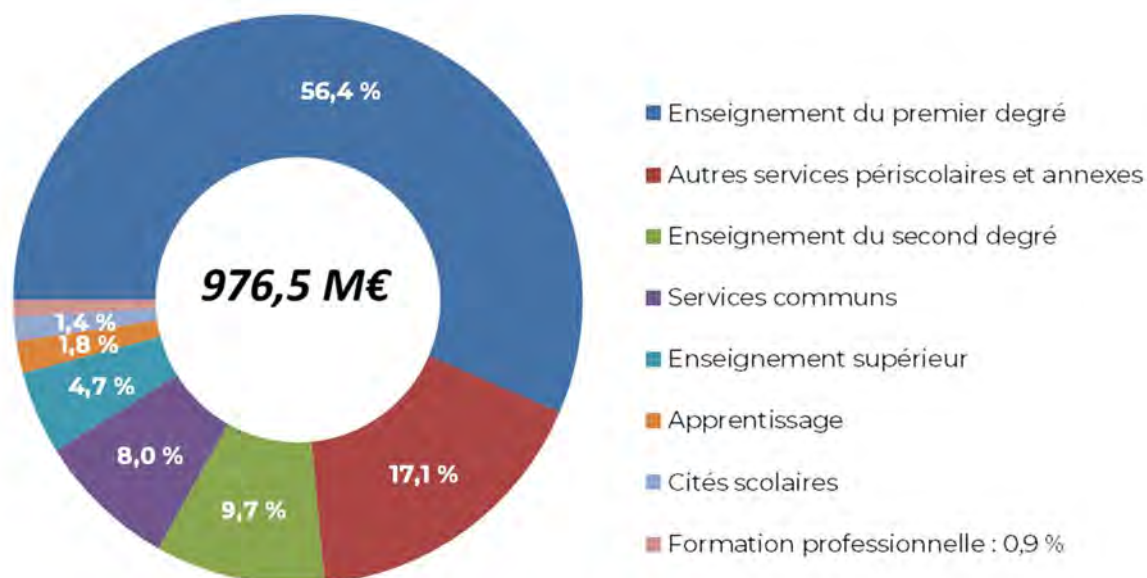
## Recettes d'investissement

**1,0 M€ de recettes d'investissement est attendu au titre de la sécurité.**

Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles en péril. Il est en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2024.

## (2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	835,4	874,1
<i>dont masse salariale</i>	572,4	587,2
<b>Dépenses d'investissement</b>	94,1	102,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	69,5	70,5
<b>Recettes d'investissement</b>	5,8	5,8

### Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement, à la formation et à l'apprentissage s'élève à 874,1 M€, dont 587,2 M€ au titre de la masse salariale.

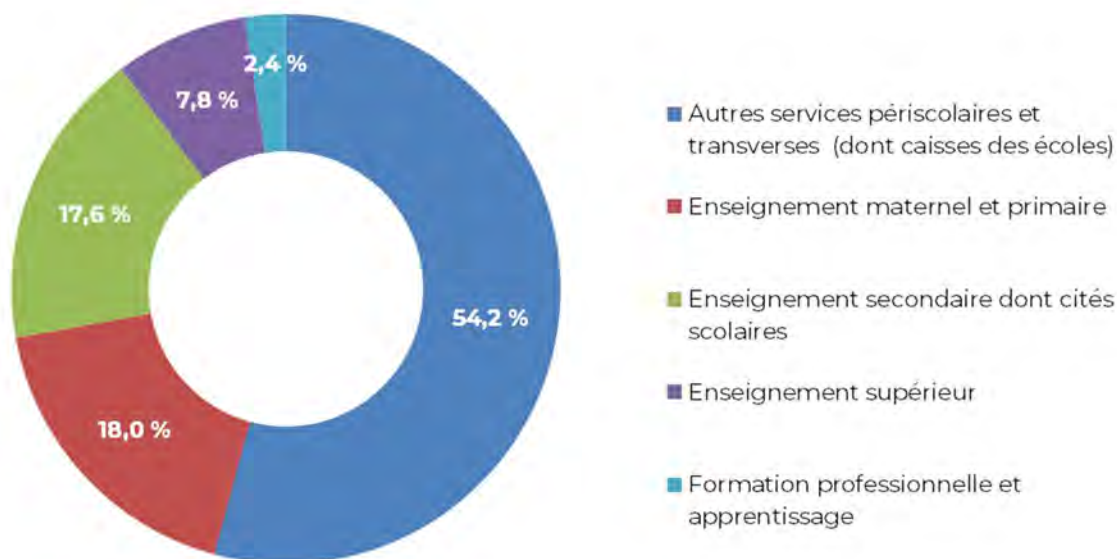
Au titre des renforts, trois postes sont créés pour le réseau EI-FEL à la direction des affaires scolaires.

Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 209 postes sont créés à la direction des affaires scolaires, qui permettront de déprécariser des personnels vacataires et de renforcer les pools de remplacement des agents techniques : 200 adjoints d'animation et d'action sportive et neuf agents techniques des établissements d'enseignement.

Au total, avec 212 créations, un solde des transformations de +2 et 100 redéploiements, le solde de la fonction « Enseignement et formation » s'établit à +114 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 286,9 M€, en hausse de 23,9 M€ par rapport au BP 2024.**

## Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



Ce budget regroupe les dépenses consacrées aux moyens transverses et services annexes (155,5 M€), aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (124,4 M€), ainsi qu'à la formation professionnelle et l'apprentissage (6,9 M€).

**Les dépenses transverses s'élèvent à 155,5 M€, en hausse de 20,2 M€ par rapport à 2024.**

Les **dépenses liées aux caisses des écoles et à la restauration scolaire** constituent le principal poste de dépenses transverses avec 132,8 M€.

Les **subventions aux caisses des écoles**, qui comprennent désormais le financement de la restauration de la majorité des collèges, représentent 132,4 M€, contre 112,0 M€ au BP 2024. Cette augmentation de 20,4 M€ s'explique principalement par un effet ciseau entre la baisse des recettes propres des caisses des écoles, du fait de la diminution de la démographie scolaire, et la hausse de leurs dépenses, compte tenu notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat des personnels, de l'augmentation du coût des denrées et de la poursuite du plan pour l'alimentation durable.

La reprise de la restauration des collèges autonomes par les caisses des écoles, qui a commencé lors de la rentrée de septembre 2021, sera achevée à la rentrée 2025. Les crédits alloués à la **restauration des collèges dans les cités mixtes** s'établissent quant à eux à 0,3 M€.

Les dépenses liées aux **services annexes à l'enseignement** s'établissent à 11,2 M€. Le budget consacré aux **temps d'activités périscolaires** s'élève à 8,4 M€. 1,7 M€ permet de financer **l'Académie du climat**. Le budget alloué au **soutien aux activités éducatives** s'élève à 0,6 M€, soit une augmentation de 0,1 M€, afin d'assurer le fonctionnement de l'Académie des langues. L'enveloppe destinée aux **transports scolaires** atteint 0,5 M€.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** augmentent de 0,3 M€ pour atteindre 9,4 M€ en 2025, en raison d'une hausse du coût des marchés des séjours scolaires.

Enfin, les crédits inscrits pour les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle s'élèvent à 2,1 M€, soit une augmentation de 0,3 M€ par rapport au BP 2024. Cela

s'explique par le déploiement de mesures nouvelles concernant l'informatique dans les écoles, notamment la mise en œuvre de « Paris Familles ».

### **Le budget alloué aux dispositifs et établissements de l'enseignement maternel et primaire s'élève à 51,5 M€, soit une augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2024.**

L'augmentation est en partie tempérée par la baisse des **dépenses transverses à l'enseignement primaire**, dont le total s'élève à 36,8 M€ en 2025 (-1,3 M€). Cela s'explique par la diminution de la **subvention en faveur des établissements privés du premier degré**, à 34,5 M€ en 2025 contre 35,8 M€ en 2024. Le budget consacré aux **contrats de partenariat de performance énergétique** atteint 1,7 M€ en 2025 (+0,1 M€). Enfin, l'enveloppe allouée à la **vie scolaire**, permettant de verser des subventions à des associations telles que l'office central de la coopération à l'école (OCCE) de Paris, le réseau « Loisirs pluriels » et le conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris, est reconduite au même montant qu'en 2024, soit 0,6 M€.

Ainsi, l'augmentation se concentre principalement sur les **dépenses de fonctionnement courant des écoles** qui s'élèvent à 14,7 M€ en 2025 (+2,7 M€ par rapport à 2024). Cette hausse permettra la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance courants dans les écoles publiques, notamment en matière de sécurité incendie.

Ce montant est réparti de la manière suivante :

- 5,3 M€ pour les **écoles primaires** (+1,0 M€) ;
- 5,3 M€ pour les **écoles polyvalentes** (+0,4 M€) ;
- 4,2 M€ pour les **écoles maternelles** (+1,3 M€).

### **Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent à 50,4 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au BP 2024.**

Le budget pour les **collèges** parisiens s'élève à 42,5 M€ :

- 21,7 M€ pour les **collèges privés** (-0,2 M€ en cohérence avec la démographie scolaire) ;
- 19,2 M€ pour les **collèges publics** (hors masse salariale) (+1,3 M€). L'augmentation sur cette ligne permettra, de la même manière que pour les écoles publiques, de financer la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance courants ;
- 1,6 M € pour les **actions éducatives** (dispositif anciennement dénommé « Action collégiens »), montant reconduit au même niveau qu'en 2024.

5,2 M€ sont consacrés à la subvention de fonctionnement versée à la régie personnalisée de **l'École du Breuil**, soit une hausse de 0,6 M€.

Les **dépenses courantes de fonctionnement des cités scolaires** (ensembles imbriqués collèges-lycées), correspondant au remboursement à la Région Ile-de-France des dépenses de fonctionnement des collèges, entre autres les dépenses de fluides, de maintenance, de restauration et de rémunération, augmentent de 0,3 M€ et représentent 2,7 M€ en 2025.

### **Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur s'établissent à 22,5 M€ (-0,1 M€ par rapport au BP 2024).**

Le budget alloué aux **établissements d'enseignement supérieur** est reconduit au même niveau qu'en 2024, soit 20,3 M€, dont 12,8 M€ pour l'école supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI), 4,8 M€ pour l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et 2,5 M€ pour les écoles d'art. Les crédits destinés au **soutien à la vie étudiante** s'établissent à 2,1 M€. Enfin, comme en 2024, une enveloppe de 0,1 M€ est dédiée aux **actions de soutien aux étudiants en situation de handicap**.

Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 6,9 M€, contre 6,5 M€ au BP 2024.

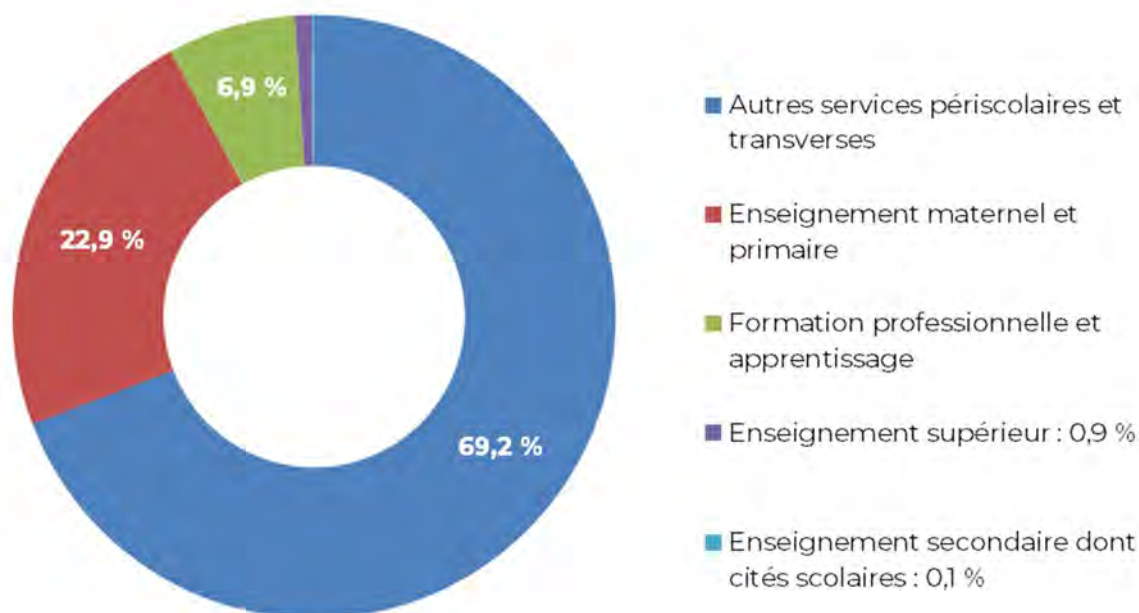
L'augmentation est ciblée sur l'**apprentissage** (6,4 M€ en 2025 contre 6,0 M€ en 2024), en prévision de la hausse du nombre d'apprentis recrutés, soit un effectif total d'apprentis de 738 en 2025 contre 690 en 2024.

La **formation professionnelle** dispensée dans le cadre des cours d'adultes de Paris représente 0,5 M€, soit le même montant qu'au BP 2024.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage progressent de 0,9 M€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à 70,5 M€ en 2025.

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les recettes relatives aux **services annexes à l'enseignement** représentent 48,8 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2024.

La **caisse d'allocations familiales (CAF)** participe au financement des dispositifs extra et périscolaires à hauteur de 38,2 M€, soit une augmentation de 0,9 M€.

Les **autres recettes relatives aux services annexes à l'enseignement** représentent 10,6 M€. Les recettes afférentes aux **temps d'activités périscolaires (TAP)** constituent la majeure partie de cette enveloppe, soit 8,7 M€ (-0,9 M€ par rapport au BP 2024). La diminution s'explique à la fois par la baisse de la participation de l'État, correspondant à la suppression à la rentrée de septembre 2025 du fonds versé pour les TAP, et par la diminution de la participation des familles en raison de l'évolution de la démographie scolaire. Les recettes attendues au titre de la **restauration dans les collèges** s'élèvent à 1,1 M€. Les recettes afférentes aux **classes découvertes** sont évaluées à 0,7 M€, soit une progression de 0,2 M€ en prévision de la hausse du nombre de séjours scolaires organisés. Enfin, les recettes de l'**Académie du climat** restent stables (0,1 M€).



Les recettes perçues par la Ville au titre de **l'enseignement des premier et second degrés** s'élèvent à 16,2 M€ (+0,2 M€). Ce montant est principalement constitué du versement annuel par l'Etat de 11,9 M€ en compensation des dépenses supplémentaires induites par l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans issue de la loi « Blanquer » de 2019, en conséquence de laquelle la Ville doit prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées. Les redevances d'occupation et les remboursements des charges de copropriétés des logements de fonction augmentent de 0,1 M€ en raison de l'indexation des loyers, pour s'établir à 4,2 M€.

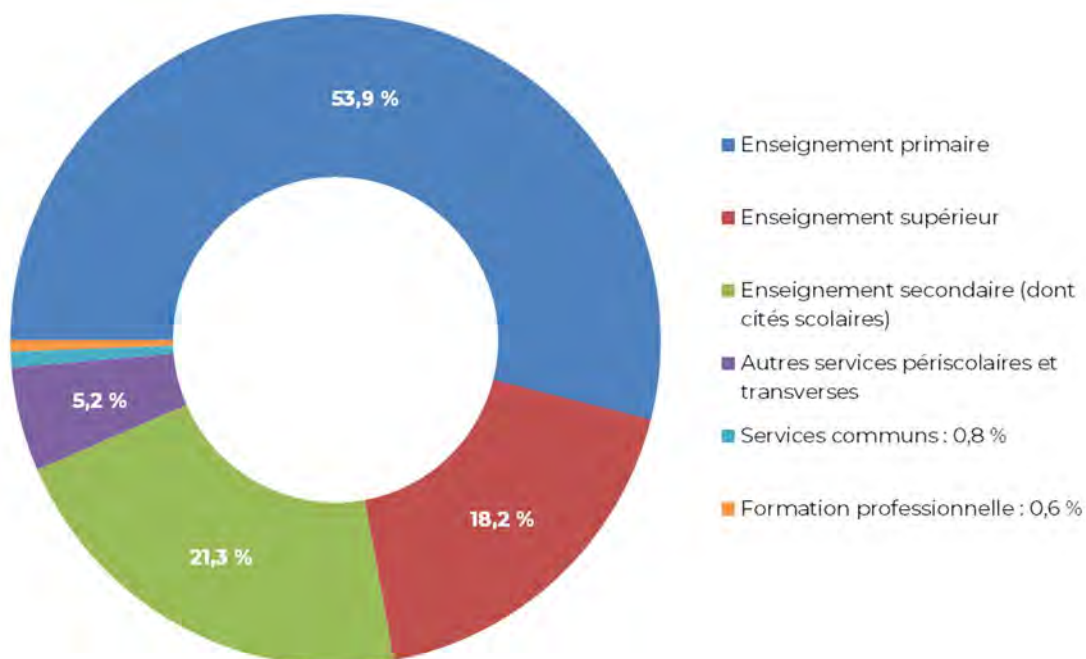
Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle**, essentiellement constituées des droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours d'adultes de Paris, progressent de 0,4 M€ pour atteindre 4,8 M€ en 2025.

Les recettes liées à **l'enseignement supérieur**, principalement des loyers, représentent 0,6 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024.

## Dépenses d'investissement

**Les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent 102,4 M€, contre 94,1 M€ au BP 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



**L'enseignement du premier degré est le premier poste de dépenses, à 55,2 M€, après 56,0 M€ au BP 2024.**

**Plusieurs opérations se poursuivront ou entreront dans une phase de travaux**, comme les constructions d'écoles dans la ZAC Chapelle-Charbon dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (6,5 M€), au sein de l'opération d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (5,3 M€), dans la ZAC Bédier-Oudiné dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (1,9 M€) ou dans la ZAC Ordener-Poissonniers dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (1,6 M€). S'y ajoutent des projets de reconstruction comme ceux du groupe scolaire Romainville dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (1,0 M€), de l'école élémentaire du Clos située rue Saint-Blaise dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (1,6 M€), et du groupe scolaire Reisz Perrin (1,6 M€) également dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. S'y ajoute une enveloppe globalisée de 10,3 M€ pour les travaux de rénovation et de sécurisation des écoles.

L'**entretien des établissements scolaires** bénéficiera d'une enveloppe de 19,9 M€ en 2025 (montant stable par rapport au BP 2024).

Le déploiement des **cours oasis** se poursuit en 2025 et mobilise 7,0 M€ au titre des écoles et des collèges.

Les **acquisitions d'équipements informatiques** se voient allouer 0,8 M€, contre 0,7 M€ au BP 2024.

Enfin, 0,5 M€ permet de poursuivre l'acquisition **de matériel et mobilier**.

**L'enseignement du second degré mobilise 21,8 M€ (contre 19,7 M€ au BP 2024), dont 14,5 M€ pour les collèges autonomes.**

Concernant les **collèges autonomes, outre le déploiement des cours oasis précédemment mentionné, plusieurs opérations se poursuivent**, parmi lesquelles les travaux de restructuration du collège Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (3,5 M€ contre 1,8 M€ en 2024), ou encore la restructuration et l'extension du collège Maurice Utrillo dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (0,2 M€).

7,3 M€ sont consacrés à des **travaux de sécurité, de désamiantage et déplombage, de rénovation des sanitaires et d'acquisition d'équipements informatiques**. Les **travaux d'entretien courant** des collèges s'élèvent à 0,5 M€.

Les **cités mixtes scolaires (collèges et lycées)** se voient attribuer 7,0 M€ en 2025 (contre 4,8 M€ en 2024), dont 6,0 M€ de dépenses d'entretien, 0,5 M€ pour les études des travaux de rénovation dans la cité mixte régionale Jacques Decour dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et 0,5 M€ pour la cité scolaire Gabriel Fauré dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

L'**École du Breuil** bénéficie d'une subvention de 0,2 M€.

**Les crédits alloués à l'enseignement supérieur représentent 18,6 M€, contre 9,4 M€ en 2024.**

16,0 M€ sont consacrés aux **écoles d'ingénieurs et aux universités**, contre 6,1 M€ en 2024. Cette augmentation est liée notamment à la subvention d'équipement de 7,6 M€ prévue pour l'ESPCI au titre de la rénovation de ses locaux (+6,0 M€ par rapport au BP 2024), et à l'inscription de 6,5 M€ pour les travaux du Campus Condorcet. Les travaux de sécurisation des universités de la Sorbonne (5<sup>e</sup> arrondissement) et de Descartes (6<sup>e</sup> arrondissement) se poursuivent pour un montant de 0,5 M€. 0,5 M€ est mobilisé pour la création de l'Institut de la santé des femmes dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, 0,3 M€ est consacré à des travaux d'entretien dans les structures d'enseignement supérieur et 0,2 M€ est consacré aux travaux de rénovation énergétique.

Les **écoles d'art** représentent un budget de 2,5 M€ (après 2,0 M€ en 2024) au titre de subventions d'équipement et de travaux d'entretien (1,8 M€), des travaux de rénovation et de mise en conformité au sein de l'école d'arts appliqués Duperré à Paris Centre (0,7 M€) et des travaux de mise en accessibilité de l'école Estienne dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (0,1 M€).

**Les services périscolaire et annexes (hébergement et restauration scolaire) se voient attribuer 5,3 M€, après 7,7 M€ en 2024.**

Les **travaux dans les cuisines scolaires** se poursuivent, dont des opérations de sécurisation qui mobilisent 3,1 M€ (contre 1,5 M€ au BP 2024). Les créations de cuisines scolaires se poursuivent dans le 18<sup>e</sup> arrondissement en lien avec la remunicipalisation de la production des repas (1,0 M€ après 1,2 M€ au BP 2024) et au sein du collège Mallarmé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (0,4 M€ après 0,2 M€ au BP

2024). La restructuration des cuisines du collège Flaubert dans le 13<sup>e</sup> arrondissement représente 0,2 M€.

**Les services communs de l'enseignement mobilisent 0,8 M€ au titre de l'hygiène, de la santé et des locaux du personnel.**

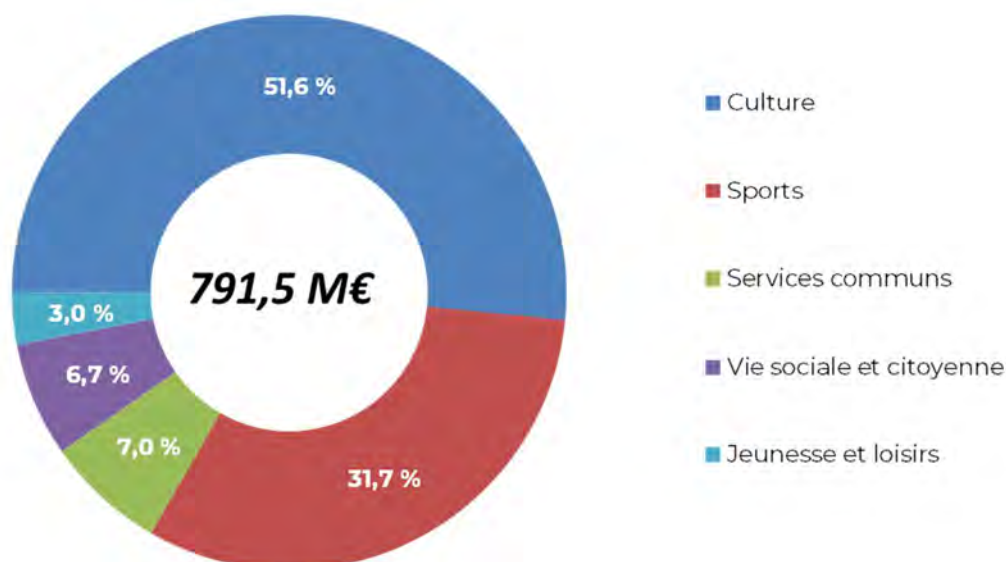
**Enfin, la formation professionnelle représente une dépense de 0,6 M€, dont 0,4 M€ au titre du Hangar Lissac et 0,2 M€ pour l'Académie du climat (Paris Centre).**

## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 5,8 M€, montant stable par rapport au BP 2024 correspondant à la dotation départementale des collèges.**

### (3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	711,2	633,6
<i>dont masse salariale</i>	360,6	370,8
<b>Dépenses d'investissement</b>	194,0	157,9
<b>Recettes de fonctionnement</b>	123,1	119,3
<b>Recettes d'investissement</b>	32,8	13,5

#### Dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2025, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève à 633,6 M€, dont 370,8 M€ au titre de la masse salariale.**

Au titre des nouveaux équipements, 35 postes sont créés :

- sept postes sont créés à la direction des affaires culturelles pour des nouveaux équipements (le site Cromot du Bourg (9<sup>e</sup> arrondissement), les ateliers de Chapelle-International (18<sup>e</sup> arrondissement) et l'annexe Pivert (11<sup>e</sup> arrondissement)) ;
- 28 postes sont créés à la direction de la jeunesse et des sports, dont 24 postes pour l'ouverture de la piscine rue Belliard (18<sup>e</sup> arrondissement) et quatre postes pour l'extension du terrain d'éducation sportive Amandiers (20<sup>e</sup> arrondissement).

Au titre des nouvelles missions/activités et des renforts, 14 postes sont créés :

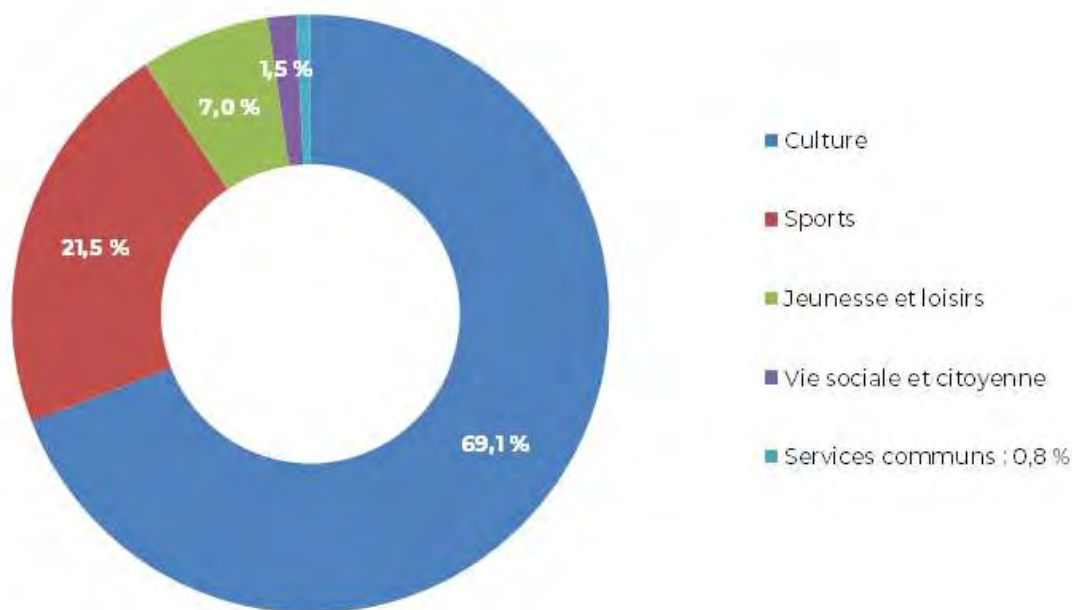
- huit postes sont créés à la direction des affaires culturelles pour l'archéologie préventive, dont trois contrats de projet ;
- six postes sont créés à la direction de la jeunesse et des sports pour le suivi et l'accompagnement des grands événements sportifs internationaux.

Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 21 postes sont créés à la direction des affaires culturelles : 12 postes de professeurs d'enseignement artistique de Paris à temps non complet et neuf postes d'assistants contractuels à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris.

Au total, avec 70 créations de postes, un solde de transformations de -2 et 85 redéploiements, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'établit à -17 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 262,8 M€, en baisse de 88,1 M€ par rapport au BP 2024.**

#### Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



**Le budget affecté à la culture progresse de 3,3 M€ par rapport au BP 2024 pour atteindre 181,7 M€.**

Les dépenses relatives au **théâtre et à l'expression musicale**, essentiellement composées de subventions en faveur d'établissements culturels, représentent 79,3 M€. Ce montant inclut 40,4 M€ pour le **soutien au spectacle vivant** et 38,9 M€ pour le **soutien à l'expression musicale**.

Les dépenses relatives aux **musées**, comprenant principalement des subventions aux établissements, s'élèvent à 60,7 M€, marquant une augmentation de 2,3 M€ par rapport au BP 2024. La subvention pour Paris Musées atteint 58,5 M€, soit +2,3 M€ pour compenser la perte de recettes prévisionnelle liée à la fermeture pour travaux des Catacombes (14<sup>e</sup> arrondissement) en 2025. Le soutien aux autres musées, dont le principal bénéficiaire est le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ), bénéficie de 2,2 M€.

20,6 M€ sont alloués **aux activités artistiques et aux manifestations culturelles** (+1,0 M€). Ces dépenses sont composées de :

- 7,8 M€ de subventions **en faveur de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs** ;
- 7,2 M€ de subventions aux **arts visuels** ;
- 2,5 M€ consacrés à **l'action culturelle**. Parmi ces crédits, 0,3 M€ sont alloués à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, comprenant les résidences « ArtxSport pour Grandir » et la résidence croisée entre Paris et la Seine-Saint-Denis, le projet « Artistes et sportifs associés » co-porté avec le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que l'initiative « Paris, sport, vacances + culture » ;

- 1,3 M€ sont alloués à la « **Nuit blanche** », soit une augmentation de 69,3 % par rapport au BP 2024. Cette hausse s'explique par l'intégration dès le budget primitif des dépenses financées par mécénat, estimées à 0,3 M€, ainsi que par la prise en compte du marché de production déléguée de l'événement, s'élevant à 1,1 M€ ;
- 1,0 M€ sont consacrés aux **conservatoires et ateliers des Beaux-Arts** ;
- 0,8 M€ pour les **moyens transverses de l'action culturelle**.

8,8 M€ sont alloués au **développement de la diversité de l'économie culturelle**. Parmi ces crédits, 5,0 M€ sont destinés aux **théâtres privés, aux structures de cirque et d'arts de la rue** (+0,3 M€), en raison d'un soutien accru aux arts de la rue et de l'intégration d'un nouveau bâtiment par les ateliers Médicis. Les **musiques actuelles** recevront 3,6 M€ (+0,4 M€). Enfin, 0,2 M€ est dédié aux **établissements culturels et solidaires**.

Les dépenses consacrées à la **conservation du patrimoine culturel** s'élèvent à 5,6 M€, répartis comme suit :

- 3,4 M€ pour **l'entretien et la valorisation du patrimoine culturel** (+0,3 M€) ;
- 1,2 M€ pour le fonctionnement des **fontaines patrimoniales**, soit une diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2024. Cette baisse traduit une réduction des dépenses d'électricité, permise par les travaux réalisés sur certaines fontaines, notamment celles de Varsovie et des Champs-Élysées ;
- 0,6 M€ pour **la mémoire et les anciens combattants** ;
- 0,3 M€ pour la **politique mémorielle**. Ce montant doit notamment permettre le nettoyage de plus de 100 plaques commémoratives de la Seconde Guerre mondiale ;
- 0,1 M€ pour la **conservation du patrimoine culturel**.

Le budget consacré au fonctionnement des **bibliothèques et médiathèques** s'élève à 4,4 M€. Ce montant inclut 2,6 M€ pour le **soutien aux bibliothèques et à la lecture** et 1,7 M€ pour l'**animation** des bibliothèques.

Le budget consacré au **soutien au cinéma** s'élève à 2,0 M€.

Les frais de fonctionnement des **archives** de la Ville atteignent 0,4 M€.

### **Après une année marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, le budget consacré au sport baisse de 92,1 M€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à 56,6 M€.**

L'absence de dépenses relatives à l'organisation des **Jeux olympiques et paralympiques** constitue le principal facteur de baisse de la dépense (-90,5 M€ par rapport au BP 2024), bien que des crédits soient prévus pour le financement de plusieurs mesures au titre de l'héritage des Jeux (voir encadré en partie 1).

Le budget alloué au fonctionnement et à l'entretien des **piscines** s'élève à 25,5 M€. Les dépenses pour les **piscines externalisées** augmentent de 2,5 M€ par rapport au BP 2024 pour atteindre 21,5 M€, reflétant l'impact de la réouverture de certaines piscines après travaux, comme la piscine Georges Vallerey (20<sup>e</sup> arrondissement) ainsi que celui de l'inflation. Les **piscines en régie** enregistrent une réduction de 1,4 M€ pour s'établir à 3,8 M€. Ce montant couvre les charges courantes, les petits travaux et l'entretien. La diminution par rapport au BP 2024 inclut un transfert de 0,5 M€ vers les dépenses transverses correspondant au transport des scolaires accueillis dans les piscines parisiennes. Enfin, le budget pour la **location de créneaux** s'élève à 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux **autres événements et dispositifs sportifs** s'élèvent à 18,3 M€ (+1,8 M€ par rapport au BP 2024). Elles incluent principalement :

- le **soutien aux clubs de haut niveau**, pour 5,9 M€, afin notamment de financer des subventions à des clubs de sport amateur de haut niveau ;
- les **dispositifs sportifs**, pour 5,1 M€ ;

- le **soutien au sport de proximité**, pour 5,0 M€. 0,7 M€ est inscrit au titre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (dispositifs « Paris Sportives », « Paris Sport Senior en plein air », « Paris Sport Dimanche » et « Forma Sport ») ;
- les **dépenses transverses** s'établissent à 2,3 M€ (-1,8 M€). Ce montant inclut le transport des scolaires accueillis dans les équipements sportifs parisiens (0,7 M€).

Le budget consacré aux **centres sportifs et aux stades** s'élève à 9,8 M€, répartis comme suit :

- 7,4 M€ pour les **équipements en régie**. Ce montant tient compte d'un transfert de 1,0 M€ pour les dépenses de gardiennage vers la fonction « Sécurité » ;
- 1,8 M€ au titre de la **gestion externalisée** (montant stable par rapport à 2024) ;
- 0,7 M€ pour les **locations de créneaux** (+0,1 M€ en raison de l'extension des créneaux sur un certain nombre de sites).

2,9 M€ sont inscrits au titre de la gestion des **parcs interdépartementaux**.

**Les actions en matière de jeunesse et de loisirs représentent 18,5 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2024.**

9,0 M€ sont consacrés aux **centres de loisirs**.

Les **colonies de vacances** bénéficient de 5,7 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2024.

Le **soutien aux associations jeunesse** atteint 2,2 M€, soit une augmentation de 0,2 M€. Cette hausse finance le programme « Talents 2024 » dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que l'augmentation du nombre de places dans les foyers de jeunes travailleurs.

Enfin, **l'animation des projets et dispositifs jeunesse** est financée à hauteur de 1,6 M€, dont 0,1 M€ pour le dispositif « Paris Jeunes Vacances ».

**L'inscription au titre de la vie sociale et citoyenne s'élève à 4,0 M€.**

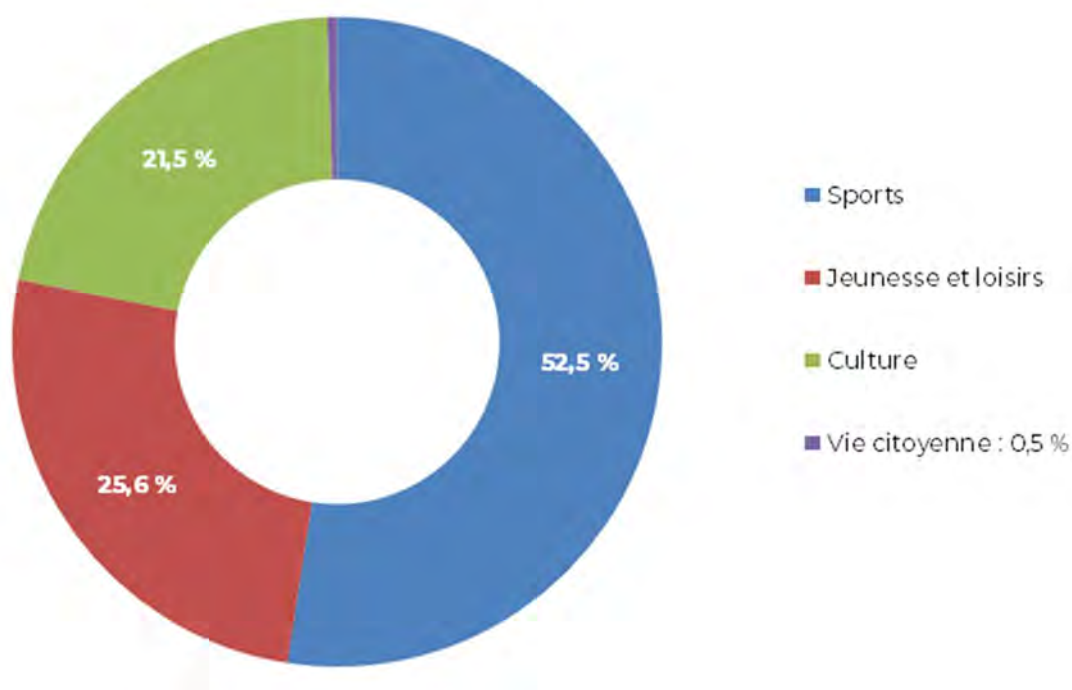
Les actions **en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations** s'élèvent à 2,2 M€. Le soutien à **l'égalité femmes-hommes** est reconduit, avec une enveloppe de 1,6 M€. Il en va de même pour le financement de la **politique de la nuit** à 0,3 M€.

**Le budget des services communs s'élève à 2,0 M€ (-0,2 M€).**

## **Recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'établissent à 119,3 M€, en baisse de 3,7 M€ par rapport au BP 2024.**

## Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



**Les recettes relatives au sport s'établissent à 62,6 M€, en baisse de 14,2 M€ par rapport au BP 2024.**

Cette diminution est ciblée sur les grands événements sportifs internationaux (-19,2 M€, pour s'établir à 1,0 M€) après une année 2024 exceptionnelle marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Un montant de 51,5 M€ est attendu au titre des **stades**. Ce montant inclut 48,8 M€ au titre des **équipements en gestion externalisée**, en augmentation de 5,2 M€ par rapport au BP 2024. Cette évolution traduit la progression du chiffre d'affaires des concessionnaires depuis deux ans, ainsi que l'ouverture de la nouvelle Arena de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement). Les recettes attendues au titre des **équipements en régie** s'établissent à 2,6 M€ comme au BP 2024.

Les recettes des **piscines** s'établissent à 8,0 M€. Ce montant tient compte de l'augmentation attendue de la fréquentation des piscines.

Les recettes afférentes aux **dispositifs sportifs** sont attendues à 2,1 M€.

**Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 30,6 M€ (+3,0 M€ par rapport au BP 2024).**

25,0 M€ sont inscrits au titre des **centres de loisirs** (participations familiales et financements de la caisse d'allocations familiales), ce qui représente une augmentation de 2,8 M€ par rapport à 2024, traduisant la hausse attendue de la fréquentation. Les recettes issues des **colonies de vacances** s'établissent à 1,3 M€.

Les recettes afférentes aux **projets, animations et dispositifs jeunesse** s'élèvent à 4,3 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2024 compte tenu du passage en marché public de six centres Paris Anim' précédemment gérés en délégation de service public (effet de périmètre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025).



**Les recettes liées à la politique culturelle augmentent de 7,6 M€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à 25,6 M€.**

12,3 M€ sont inscrits **au titre de l'enseignement artistique**.

9,3 M€ sont attendus **au titre de l'entretien et à la valorisation du patrimoine culturel et des fontaines**, soit une augmentation de 5,6 M€ par rapport au BP 2024. Ces recettes proviennent principalement des redevances générées par les bâches publicitaires.

Les redevances sur les tournages de **cinéma** s'élèvent à 2,5 M€. L'augmentation de 1,4 M€ s'explique par la reprise d'un rythme de tournages de films plus habituel après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

0,5 M€ sont inscrits au titre de **l'action culturelle**, dont 0,3 M€ au titre des mécénats attendus pour la « Nuit blanche ».

Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 0,6 M€.

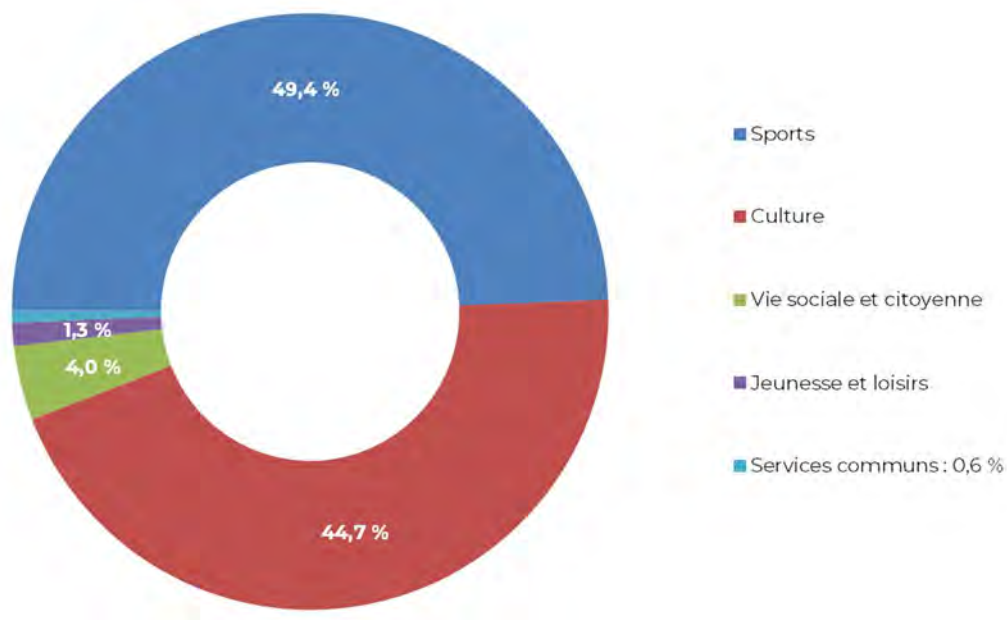
Enfin, les recettes afférentes **au théâtre et à l'expression musicale** s'établissent à 0,3 M€.

**Les recettes perçues au titre de la vie sociale et citoyenne s'élèvent à 0,6 M€.**

## Dépenses d'investissement

**La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs font l'objet d'une inscription de 157,9 M€ de crédits d'investissement en 2025, après 194,0 M€ au BP 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



## **78,0 M€ sont alloués aux investissements en faveur du sport, après 122,9 M€ au BP 2024.**

Cette baisse est liée à la fin des **Jeux olympiques et paralympiques** (70,3 M€ au BP 2024), l'ensemble des équipements ayant été livrés avant l'été 2024, dont l'Arena de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement).

Conformément aux engagements pris par la Ville de Paris, 27,2 M€ sont inscrits au 2025 au titre du solde de la contribution de la Ville à **la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo)**, clôturant ainsi les dépenses de la Ville liées à l'organisation et à l'accueil des Jeux.

Les **dépenses d'investissement au titre des piscines et des bains-douches** représentent 26,5 M€ en 2025, contre 22,4 M€ au BP 2024. Le projet de baignade en Seine, s'inscrivant pleinement dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, bénéficie d'une enveloppe de 7,9 M€, soit une hausse de 7,1 M€ par rapport au BP 2024. 6,0 M€ sont prévus pour les travaux de la piscine rue Belliard (18<sup>e</sup> arrondissement) ainsi que 6,0 M€ pour la piscine Château Landon (10<sup>e</sup>). Le plan de gros entretien et de rénovation des piscines est doté de 3,6 M€, après 3,8 M€ au BP 2024.

17,8 M€ sont inscrits pour les **salles de sport et les gymnases**, après 21,5 M€ au BP 2024.

Les **travaux** les plus significatifs incluent le projet de gymnase de la ZAC porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement) (3,7 M€), celui de l'îlot Saint Germain (7<sup>e</sup> arrondissement) (2,0 M€), la rénovation du centre sportif Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup> arrondissement) (1,1 M€), la réfection des vestiaires et des pistes du centre sportif Poissonniers (18<sup>e</sup> arrondissement) (1,0 M€), et la rénovation du centre sportif Max Rousié (17<sup>e</sup> arrondissement) (0,9 M€).

6,6 M€ sont alloués aux **dépenses d'entretien localisées** au profit des gymnases et salles de sport.

Enfin, d'autres dépenses sont prévues pour l'**entretien** des équipements sportifs (0,8 M€), la couverture de terrains de tennis et de terrains d'éducation physique (0,5 M€), la rénovation des éclairages des équipements sportifs (0,5 M€) et les petits travaux (0,2 M€).

3,6 M€ sont inscrits au titre des **autres équipements sportifs et de loisirs**, dont le schéma directeur du bois de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement) avec un budget de 2,5 M€, les travaux des parcs interdépartementaux pour 0,7 M€, et le parcours sportif et playground « Sport dans la rue » pour 0,4 M€.

Enfin, les **stades** bénéficient de 3,0 M€ (-2,2 M€ par rapport au BP 2024), dont 0,9 M€ pour le stade Jean Bouin (16<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour les gazons synthétiques, et 0,5 M€ pour la rénovation des pistes d'athlétisme. Le parc de Bobigny bénéficie d'un budget de 0,5 M€. Enfin, le stade Charléty bénéficie d'une enveloppe de 0,3 M€ pour des travaux de rénovation.

## **La culture bénéficie de 70,7 M€ de crédits d'investissement en 2025, contre 59,1 M€ au BP 2024.**

30,5 M€ sont consacrés aux **édifices culturels** (contre 19,7 M€ au BP 2024). Les travaux de **rénovation d'églises** concernent notamment les abords de Notre-Dame (Paris Centre) avec un budget de 7,3 M€, la restauration de l'église de la Trinité (9<sup>e</sup> arrondissement) avec 3,4 M€, la consolidation de l'église Sainte-Anne-de-la-Butte-aux-Cailles (13<sup>e</sup>) pour 2,6 M€, la restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8<sup>e</sup>) avec 1,7 M€, celle de l'église Saint-Augustin (8<sup>e</sup>) pour 1,5 M€, et enfin les parements extérieurs de l'église Notre-Dame-de-Lorette (9<sup>e</sup>), financés à hauteur de 1,5 M€. **L'entretien et les études** mobilisent 6,6 M€. 2,4 M€ sont inscrits au titre d'**opérations mécénées**, et 2,1 M€ au titre des **peintures murales** des édifices religieux.

S'agissant des **musées**, 11,6 M€ sont inscrits en 2025, en augmentation de 2,2 M€ par rapport au BP 2024. Une subvention d'investissement à destination de l'établissement public Paris Musées est

prévue à hauteur de 4,5 M€ (+0,1 M€). 2,6 M€ sont consacrés à l'amélioration du parcours de visite des Catacombes (14<sup>e</sup> arrondissement). 1,3 M€ est inscrit pour le Musée d'art moderne (16<sup>e</sup> arrondissement) pour le financement notamment de la modernisation du système de climatisation. Le réaménagement du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre) est également soutenu à hauteur de 0,9 M€. 0,8 M€ est consacré aux travaux de restauration et d'isolation du Petit Palais (8<sup>e</sup> arrondissement). Comme en 2024, une enveloppe de 0,8 M€ permettra à Paris Musée d'enrichir ses collections. Enfin, le solde de la rénovation et de la refonte du parcours de visite du musée de la Vie romantique (9<sup>e</sup> arrondissement) est prévu pour 0,6 M€.

Le réseau des **bibliothèques** est doté de 7,2 M€, contre 6,7 M€ au BP 2024. Les crédits alloués aux **acquisitions de collections** pour les nouvelles bibliothèques s'établissent à 3,5 M€ (contre 2,0 M€ au BP 2024). Le montant dédié aux **investissements localisés** pour les bibliothèques, de 1,8 M€, est constant par rapport à 2024. Le montant alloué à **la future médiathèque Virginia Woolf** dans la ZAC Paul Bourget (13<sup>e</sup> arrondissement) s'élève à 0,7 M€. 0,6 M€ est dédié à l'achat de **matériel et de mobilier** (constant par rapport à 2024).

5,7 M€ sont consacrés à **l'histoire et la mémoire des anciens combattants**. Ce montant inclut 5,3 M€ pour le mémorial de la place Saint-Gervais (Paris Centre) et 0,2 M€ pour les plaques commémoratives.

Le soutien aux **actions culturelles** se traduit par une enveloppe de 5,3 M€ en 2025, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2024. Parmi ces crédits, 3,0 M€ sont consacrés aux subventions d'équipement de l'action culturelle, enregistrant une augmentation de 1,0 M€. Les travaux d'entretien des grands équipements culturels représentent 0,7 M€, en progression de 0,1 M€. 0,5 M€ est dédié à la réhabilitation du pôle culturel situé au 106 rue Brancion (15<sup>e</sup> arrondissement).

**L'enseignement artistique et les pratiques amateurs** sont dotés de 4,3 M€, dont 2,1 M€ au titre de l'entretien des conservatoires (crédits localisés), 1,0 M€ pour le projet de conservatoire dans la ZAC Ordener-Poissonniers (18<sup>e</sup> arrondissement), 0,7 M€ pour les acquisitions de matériel et mobilier des conservatoires, et 0,4 M€ pour le projet des Grandes Rigoles (20<sup>e</sup> arrondissement).

Les crédits inscrits pour **la conservation du patrimoine culturel et la gestion des archives** sont de 3,2 M€, après 4,4 M€ au BP 2024. Ils permettront notamment de financer l'entretien des **fontaines patrimoniales** (1,4 M€). Ils incluent également 0,6 M€ pour des projets de numérisation des collections, 0,5 M€ pour les fouilles archéologiques de l'Hôtel Dieu (Paris Centre), 0,4 M€ pour les archives et 0,2 M€ pour l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public.

Enfin, les **théâtres et les salles de spectacles**, dont les cinémas, se voient allouer 2,9 M€ en 2025, après une année 2024 marquée par l'achèvement des travaux de rénovation du théâtre Sarah Bernhardt (Paris Centre). Ce montant inclut 1,2 M€ pour les réparations et travaux urgents. La rénovation du site de la Cartoucherie (12<sup>e</sup> arrondissement) est financée à hauteur de 1,0 M€. Enfin, une subvention d'équipement au titre du cinéma est prévue pour 0,7 M€.

**La vie sociale et citoyenne bénéficie de 6,4 M€ pour l'équipement et les travaux d'entretien courant des mairies d'arrondissement ainsi que la vie nocturne.**

Ce montant inclut notamment 5,5 M€ pour l'entretien des **mairies d'arrondissement**, dont 2,0 M€ au titre des travaux et de la modernisation sur l'enveloppe d'investissement d'intérêt local (IIL), 0,9 M€ pour la restauration des façades rues Bullet et Hittorff de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, 0,5 M€ pour la modernisation de la salle Sedaine au sein de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et 0,4 M€ pour la restructuration partielle de la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement.

0,7 M€ est mobilisé au titre d'une subvention d'équipement au **Centre national de la musique**.

**Les crédits d'investissement au titre de la jeunesse représentent 2,0 M€.**

1,0 M€ est alloué aux **dépenses d'entretien localisées** au profit des centres d'animation (montant stable par rapport au BP 2024). S'y ajoute notamment 0,7 M€ pour les **travaux** de rénovation du centre d'animation Mercœur (11<sup>e</sup> arrondissement).

**Enfin, les services communs bénéficient de 0,9 M€ pour le remplacement de matériels et de mobiliers ainsi que pour la réalisation d'études et de petits travaux.**

## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement attendues au titre de la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs s'élèvent à 13,5 M€, en baisse de 19,3 M€ par rapport à 2024 du fait de la fin des participations de la Solideo (17,4 M€ au BP 2024).**

Les recettes d'investissement attendues au titre du **sport** s'établissent à 5,1 M€, dont 3,1 M€ au titre des **piscines** : 2,4 M€ de cofinancement est attendu pour la rénovation de la piscine Château Landon (10<sup>e</sup> arrondissement) et 0,7 M€ au titre des contrats de performance énergétique.

Concernant la **culture**, 8,4 M€ de recettes sont attendues, dont 7,0 M€ dans le cadre de la réalisation du **plan édifices culturels** qui bénéficie de subventions de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (Drac), de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires. 0,9 M€ de dotation de soutien à l'investissement local au titre de la rénovation thermique est prévu pour la **médiathèque** James Baldwin (19<sup>e</sup> arrondissement) ayant ouvert en 2024.

## (4) Santé et action sociale

### Budget consolidé consacré à la santé et à l'action sociale – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	2 562,6	2 650,6
<i>dont masse salariale</i>	597,9	599,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	68,4	71,3
<b>Recettes de fonctionnement</b>	631,4	632,8
<b>Recettes d'investissement</b>	5,2	5,5

### Dépenses de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à 2 650,6 M€, dont 599,4 M€ au titre de la masse salariale.**

Au titre d'un changement de périmètre, neuf postes d'assistant socio-éducatif sont transférés de la direction des solidarités vers le budget annexe de l'aide sociale à l'enfance.

Au titre des nouveaux équipements, 30 postes sont créés à la direction des familles et de la petite enfance pour l'ouverture de la crèche collective Davout (20<sup>e</sup> arrondissement).

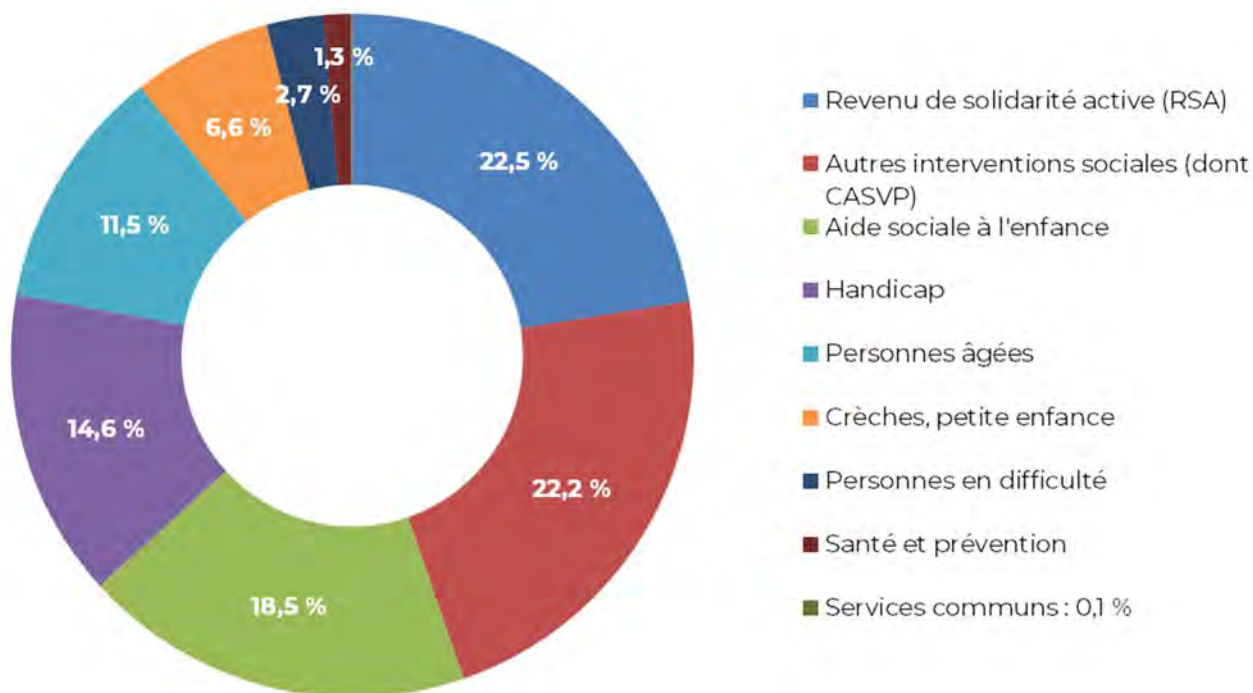
Au titre des nouvelles missions/activités et des renforts, 61 postes sont créés :

- neuf postes sont créés à la direction des familles et de la petite enfance, dont deux postes pour l'agrément PMI, deux postes pour le SI honorabilité, deux postes cofinancés pour le pôle contrôle de gestion partenariat avec la CAF et trois postes pour la mission compétences autorités organisatrices ;
- 52 postes sont créés à la direction des solidarités, dont 38 postes pour la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes, un poste pour les mineurs non accompagnés, un poste pour la mission urgence sociale, trois postes pour l'équipe mobile d'intervention dans les foyers de l'ASE, un chef de projet pour France Travail, un poste pour les appels à projet de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, trois postes pour l'équipe mobile de prévention de l'expulsion en lien avec la DRIHL et quatre postes pour la cellule de suivi des cas de mort violente d'enfant ;
- 11 postes sont créés à la direction de la santé publique, dont quatre postes pour le service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène, cinq postes pour le renforcement de l'offre de soins et deux postes dans le cadre des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Au total, avec 102 créations, un solde des transformations de +0,5, -9 postes en changement de périmètre et 83 redéploiements, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'établit à +10,5 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale s'établissent à 2 051,2 M€, en hausse de 86,5 M€ par rapport au BP 2024.**

#### Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



**Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) s'établissent à 460,9 M€, en hausse de 6,7 M€ par rapport au BP 2024.**

L'inscription au titre des **allocations** et des **remises gracieuses du RSA** s'élève à 421,1 M€, en hausse de 7,4 M€ par rapport au BP 2024, soit +1,8 %. Cette inscription tient compte de la revalorisation de 4,6 % intervenue en avril 2024.

Les crédits consacrés aux **actions d'accompagnement au retour à l'emploi** des personnes en difficulté sont de 39,8 M€. Cette inscription finance les dispositifs d'insertion et les subventions versées à des structures concourant à l'insertion par l'emploi.

**La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) atteint 419,6 M€, en baisse de 10,6 M€ par rapport au BP 2024.**

Le CASVP a pour missions de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités ainsi que de garantir et faciliter l'accès aux droits. Il accompagne et soutient au quotidien les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables : personnes âgées, en situation de handicap, familles et personnes en difficulté ou en grande précarité. La baisse de la contribution est due à la nouvelle convention négociée avec Ile-de-France Mobilités au titre du « pass Améthyste », avec le passage d'une base de calcul forfaitaire à un versement en fonction des trajets réels, et à l'économie de loyers rendue possible par l'acquisition par le CASVP de ses locaux situés rue Bichat dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Les dépenses au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 380,0 M€, en hausse de 46,0 M€ par rapport au BP 2024.**

La prise en charge des **frais d'accueil en établissement des jeunes admis à l'ASE** s'élève à 295,0 M€, en hausse de 40,5 M€ par rapport au BP 2024. Cette inscription tient notamment compte des besoins de financement des nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les **mineurs non accompagnés (MNA)**, les **enfants victimes d'inceste**, les structures d'accueil d'urgence pour les **fratries** et les **victimes de prostitution**. Elle tient également compte de la hausse des prix de journée des **établissements de l'aide sociale à l'enfance** consécutive à l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement (masse salariale et inflation).

Les dépenses de **prise en charge hôtelière au titre de l'ASE** s'élèvent à 22,0 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2024 en raison principalement de l'inflation. Les dépenses d'accompagnement des jeunes cumulant des difficultés multiples par des **personnels spécialisés** s'établissent quant à elles à 3,0 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport au BP 2024. Cette baisse s'explique par une meilleure prise en charge des jeunes dans les autres dispositifs mis en place par la Ville.

Les **dépenses annexes à l'accueil des enfants et les dépenses transverses**, qui couvrent notamment les allocations journalières, les transports et les frais scolaires, périscolaires et médicaux, sont en hausse de 1,0 M€, pour atteindre 15,6 M€.

Les dépenses relatives aux **actions éducatives** s'établissent à 43,3 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport au BP 2024, soit +11,3 %. Ce montant inclut notamment 3,0 M€ pour le renforcement des mesures d'action éducative à domicile pour la prise en charge de 100 enfants afin d'éviter les placements en établissement.

Les **subventions et participations au titre de l'ASE** sont reconduites à 1,1 M€.

**L'aide sociale aux personnes en situation de handicap s'établit à 299,3 M€, en hausse de 20,4 M€ par rapport au BP 2024.**

Les **frais d'hébergement et le financement des structures d'accueil de jour**, qui constituent le principal poste de dépenses avec 193,4 M€ prévus en 2025, augmentent de 16,0 M€ par rapport au BP 2024. Ce montant inclut 8,6 M€ pour l'ouverture de 157 places dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et 3,0 M€ pour la poursuite de l'ouverture de places dans le cadre du plan « Inclus'IF » piloté par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Les allocations versées au titre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et de l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent au total à 97,7 M€. Les dépenses concernant la PCH s'établissent à 84,3 M€, en progression de 5,1 M€ par rapport au BP 2024. En effet, la hausse tendancielle du nombre de bénéficiaires se poursuit, au rythme moyen de +3,5 % par an. L'inscription au titre de l'ACTP s'établit pour sa part à 13,4 M€.

8,2 M€ sont consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes en situation de handicap, dont 4,0 M€ de contribution au budget de la **maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75)**, 2,8 M€ au titre de l'aide à domicile, 1,1 M€ pour les **subventions aux associations** et 0,3 M€ pour le développement de nouveaux projets d'**habitat inclusif** cofinancés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

**Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 236,3 M€, en hausse de 9,3 M€ par rapport au BP 2024.**

L'inscription budgétaire au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établit à 141,4 M€ contre 133,6 M€ au BP 2024 sous l'effet principalement de la prise en compte de la « dotation qualité » versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en contrepartie d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur, mesure co-financée par la CNSA. Le budget de l'APA comprend :

- 96,3 M€ au titre de l'**APA à domicile** ;
- 44,5 M€ au titre de l'**APA en établissement** ;
- 0,5 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (Cesu) versés aux bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP pour la constitution des dossiers de demande d'APA.

Les **dépenses d'hébergement** des personnes âgées représentent 63,0 M€ en 2025, en baisse de 5,3 M€ par rapport au BP 2024 en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires.

Enfin, 32,0 M€ sont consacrés en 2025 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** de la perte d'autonomie des personnes âgées (+6,9 M€ par rapport au BP 2024). Ce montant comprend 22,3 M€ au titre de l'**accueil de jour**, afin de financer les participations aux six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. Ce montant inclut une subvention de 5,7 M€ à destination du budget annexe des **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** du CASVP afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge ainsi que la qualité de vie au travail du personnel. 6,4 M€ sont inscrits pour les actions financées dans le cadre de la **conférence des financeurs**. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. S'y ajoutent 2,4 M€ au titre de l'**aide à domicile**, 0,4 M€ au titre de l'**habitat inclusif**, 0,4 M€ pour le versement de **subventions** et 0,2 M€ concernant les **aides financières corollaires aux aides légales** (prise en charge des frais de santé, frais d'inhumation).

**Les crédits relatifs à la famille et à la petite enfance représentent 135,3 M€ en 2025, en hausse de 7,6 M€ par rapport à 2024.**

Les dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies** représentent 129,2 M€, contre 121,7 M€ au BP 2024 (+7,5 M€). L'augmentation s'explique principalement par le renforcement du soutien de la Ville aux associations gestionnaires de crèches et par les besoins de financement induits par l'ouverture de nouvelles places. L'enveloppe consacrée aux **réservations de places** en dehors du parc municipal est de 3,7 M€ (-0,2 M€).

Un montant de 6,1 M€ (+0,1 M€) est mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles** afin de poursuivre notamment les activités ludiques (Ludomouv' citoyennes), le dispositif des « samedis en familles » dans tous les arrondissements et l'organisation d'un deuxième festival du jeu.

**Les crédits au titre de l'aide aux personnes en difficulté et de l'accueil des réfugiés s'établissent à 61,6 M€, en hausse de 5,8 M€ par rapport au BP 2024.**

Les dépenses en faveur de l'**aide aux personnes en difficulté** représentent 55,2 M€ en 2025 (+5,1 M€). Ce budget comprend notamment la contribution au **fonds de solidarité logement (FSL)** pour 31,8 M€.

10,1 M€ sont dédiés aux **subventions allouées au titre de la solidarité et dans le cadre de la « grande cause en faveur de la lutte contre l'exclusion »**. 2,1 M€ sont dédiés à la **mise à l'abri à l'hôtel des personnes vulnérables** et 1,8 M€ à la **restauration solidaire**. Enfin, 1,0 M€ est inscrit pour la mise en œuvre des **mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP)** et 0,5 M€ pour des actions visant à renforcer l'**inclusion numérique des personnes en difficulté**.

Les dépenses relatives à l'**hébergement d'urgence** pris en charge volontairement par la Ville (compétence de l'Etat) s'établissent à 8,0 M€.



Les subventions au titre de l'**accueil des réfugiés** s'élèvent à 6,4 M€ au BP 2025, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2024.

### **Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social s'élèvent à 30,4 M€.**

Au sein de cette enveloppe, 20,7 M€ sont inscrits pour la participation aux **clubs de prévention spécialisée**. 6,9 M€ concernent le **financement des centres sociaux**, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. 2,0 M€ sont inscrits pour les **subventions au titre du lien social** et 0,7 M€ pour le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**. 0,2 M€ est dédié à la **lutte contre les rixes**.

### **26,4 M€ sont prévus au titre des dépenses de santé et de prévention, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2024.**

13,6 M€ sont prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé** et pour les **centres de santé**.

Les crédits dédiés à la **prévention** comprennent 3,5 M€ pour la prévention des toxicomanies (+1,0 M€ par rapport au BP 2024), 1,2 M€ pour la prévention des infections sexuellement transmissibles, 1,5 M€ pour les actions de promotion de la santé et le plan « Paris qui sauve », 0,9 M€ pour la prévention des cancers, 0,5 M€ pour la lutte anti-tuberculeuse et 0,4 M€ pour les actions de prévention en milieu scolaire.

1,8 M€ (+0,3 M€ par rapport au BP 2024) est inscrit pour les **centres de santé** et 1,4 M€ pour les actions de vaccination réalisées par les **centres de vaccination**.

S'y ajoutent 1,1 M€ pour la **santé environnementale** à la suite du vote du deuxième plan parisien de santé environnementale en 2024 et 0,7 M€ pour la lutte contre les rongeurs et contre les insectes vecteurs de maladies transmissibles.

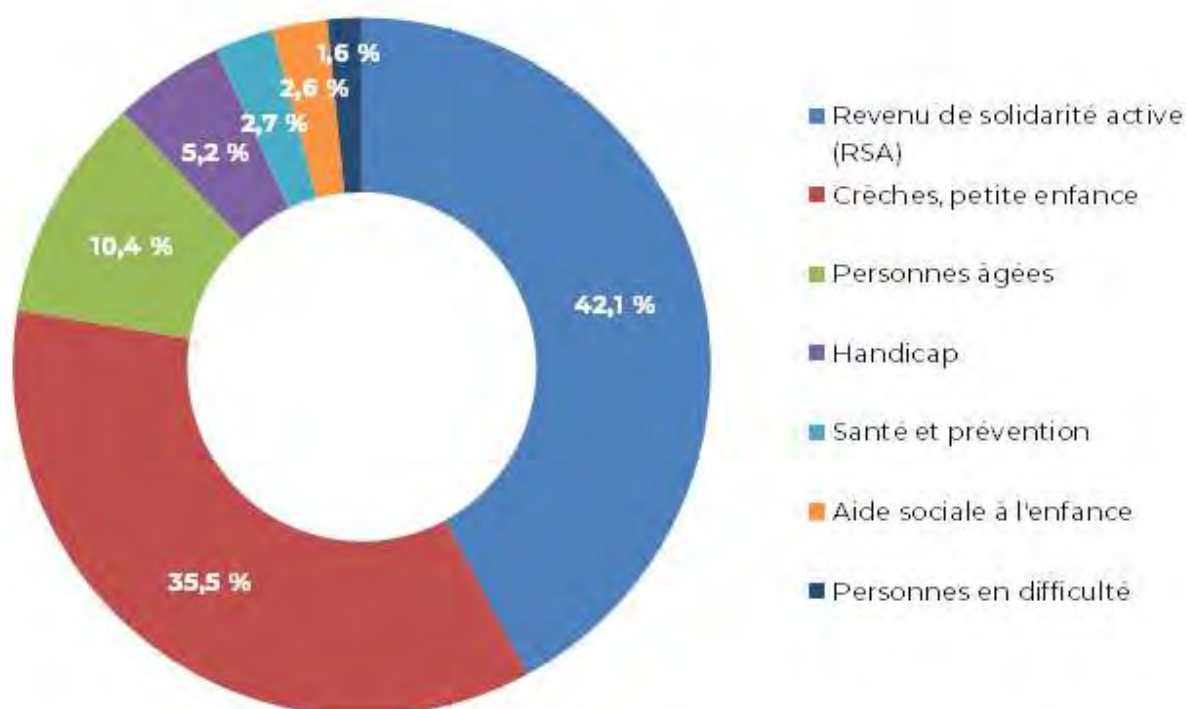
12,8 M€ sont inscrits au titre de la **protection maternelle et infantile (PMI)** et de la **planification familiale**.

**Enfin, les dépenses liées aux services communs de la santé, de la petite enfance et des solidarités s'établissent à 1,4 M€ (montant stable par rapport au BP 2024).**

## **Recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement liées à la santé et à l'action sociale s'établissent à 632,8 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.**

## Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les principales recettes sont liées à la **gestion du RSA**, à 266,6 M€ (+0,9 M€). Elles sont essentiellement constituées du produit de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) attribuée à la Ville de Paris, dont le montant (246,6 M€) est figé. Ce montant correspond au **droit à compensation** basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à hauteur de 12,0 M€. Le taux de couverture des dépenses de RSA par ces recettes (y compris la dotation de compensation péréquée, mais hors majoration du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – cf. partie I) s'élève à 65,2 % en 2025 contre 66,9 % en 2024.

Par ailleurs, le recouvrement des **indus et remboursements** représente 8,0 M€.

Le deuxième poste de recettes est lié à l'**accueil de la petite enfance**, pour un montant de 224,5 M€, en diminution de 12,2 M€ par rapport au BP 2024. Ces recettes correspondent aux financements de la **caisse d'allocations familiales** ainsi qu'aux **participations familiales**. La baisse s'explique par l'instauration des contrats de garde différenciés, avec une facturation horaire mieux adaptée aux besoins des familles.

Les recettes afférentes à l'**aide aux personnes âgées** sont prévues pour un montant de 65,8 M€, en hausse de 2,7 M€, principalement au titre de l'accueil de jour et l'orientation (+4,4 M€ pour atteindre 14,6 M€). 22,5 M€ sont attendus de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie. Les recettes liées à l'**hébergement** des personnes âgées (indus et remboursements compris) sont estimées à 18,0 M€, en baisse de 2,0 M€ par rapport au BP 2024. Les recettes attendues au titre de la **conférence des financeurs** pour les forfaits autonomie et prévention s'établissent à 6,3 M€, avec une inscription équivalente en dépenses. 4,0 M€ sont prévus au titre des **indus et remboursements** liés aux chèques emploi service universel (Cesu) non utilisés par les bénéficiaires (+0,5 M€) et 0,2 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'**habitat inclusif**.

Le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'État (CNSA) s'établit à 16,0 % en 2025, contre 16,3 % au BP 2024.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des **personnes en situation de handicap** s'élèvent à 32,6 M€, en hausse de 5,3 M€ par rapport au BP 2024. Elles incluent les **dotations versées par la CNSA** au titre de la PCH et de la MDPH à hauteur de 24,0 M€ (+4,8 M€). Les recettes liées à l'**hébergement** des personnes handicapées s'élèvent à 6,0 M€, stables par rapport au BP 2024. 2,5 M€ sont par ailleurs inscrits au titre des **indus et remboursements** liés aux chèques emploi service universel (Cesu) non utilisés par les bénéficiaires et 0,2 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'**habitat inclusif**.

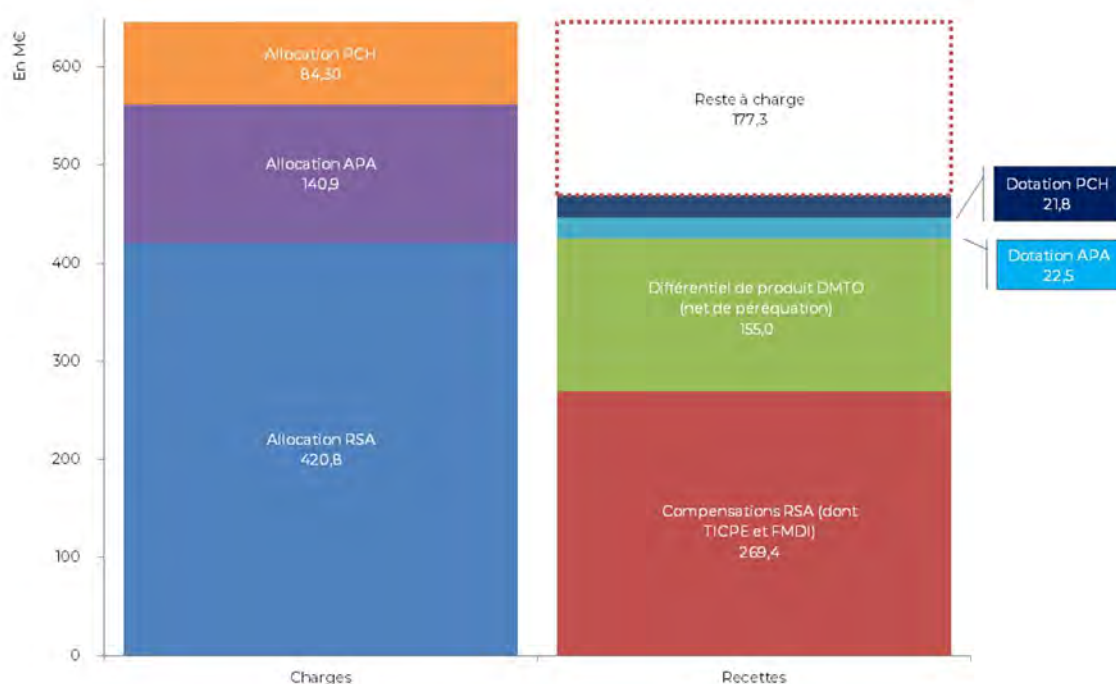
Le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'État s'établit à 25,8 % en 2025, contre 20,3 % en 2024.

### La sous-compensation par l'Etat des aides sociales se poursuit en 2025, alourdissant sa dette sociale vis-à-vis de la Ville de Paris

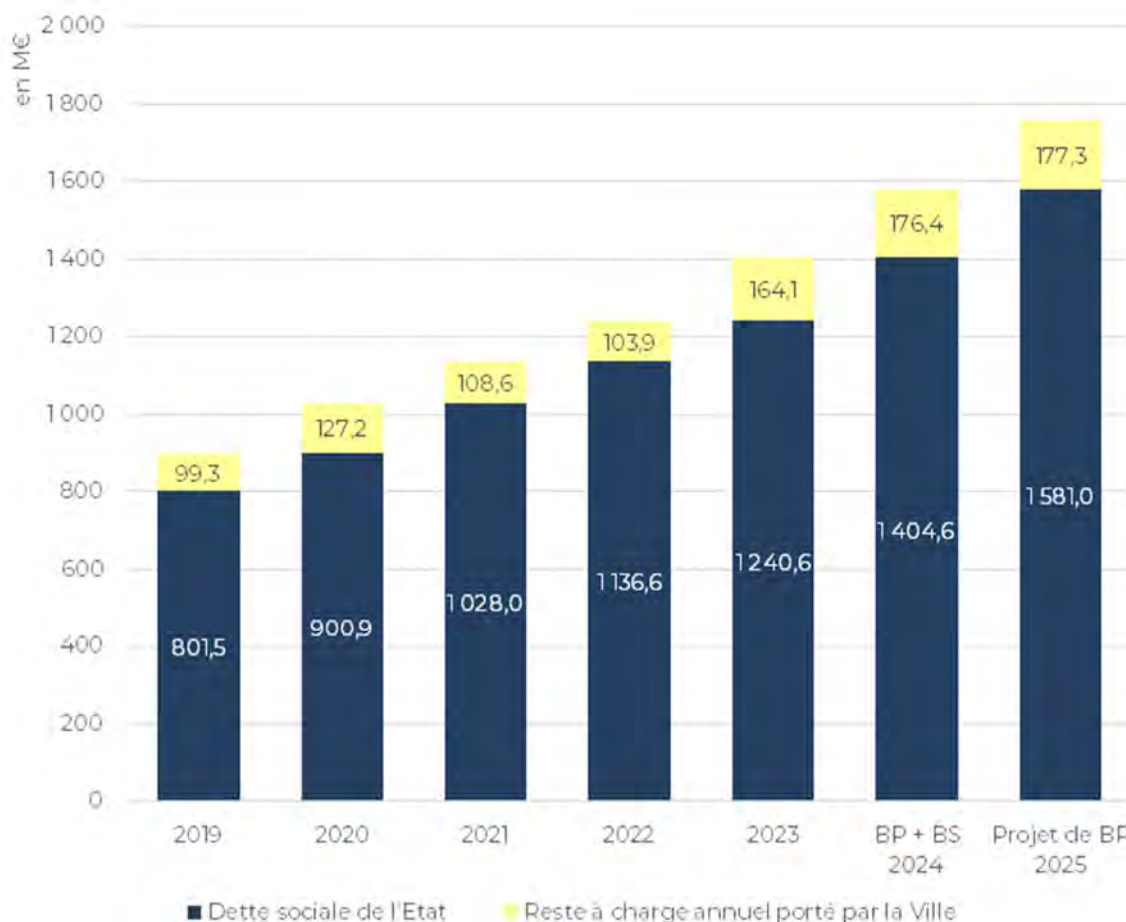
Depuis 2002, l'État a transféré aux départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS) : allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), revenu minimum d'insertion (RMI) puis revenu de solidarité active (RSA). Concomitamment, l'Etat a doté les départements de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, l'évolution de ces compensations est moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des départements. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et menace le principe même de libre administration des collectivités territoriales, puisque celles-ci doivent affecter des crédits à ces dépenses obligatoires. Malgré une amélioration de la couverture du RSA et de l'APA, l'exercice 2025 illustre de nouveau cette situation de déséquilibre.

Ainsi, en 2025, le reste à charge pour la Ville de Paris est estimé à 177,3 M€, résultant de la différence entre :

- d'une part, les recettes prévisionnelles fléchées vers les AIS (468,6 M€), constituées des produits fléchés des DMTO (c'est-à-dire le produit supplémentaire de DMTO obtenu grâce à la hausse du taux de 3,8 % à 4,5 %, hors péréquation), des produits de TICPE et de FMDI ainsi que des dotations au titre de l'APA et du PCH ;
- d'autre part, l'intégralité des charges de RSA, d'APA et de PCH, à savoir 645,9 M€.



Non compensé, le reste à charge est à financer par d'autres recettes de la Ville de Paris, et vient alimenter le montant total des dépenses non compensées qui, depuis 2014, devrait s'établir à 1,7 Md€ en 2025.



17,0 M€ de recettes sont attendues en 2025 **au titre de la prévention et de l'éducation pour la santé, des établissements sanitaires ainsi que de la PMI**, soit un montant en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2024. Ces recettes intègrent depuis 2023 un financement de l'agence régionale de santé (ARS), prévu à hauteur de 2,4 M€ au BP 2025 au titre de l'habilitation de la Ville en matière de dépistage et de prophylaxie de la tuberculose. Toutefois, en parallèle, un montant de 7,5 M€ est prélevé par l'État sur les ressources de la collectivité au motif de la recentralisation de cette compétence (cf. partie 2 sur les crédits non ventilés). Les autres recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres ainsi que des participations des usagers.

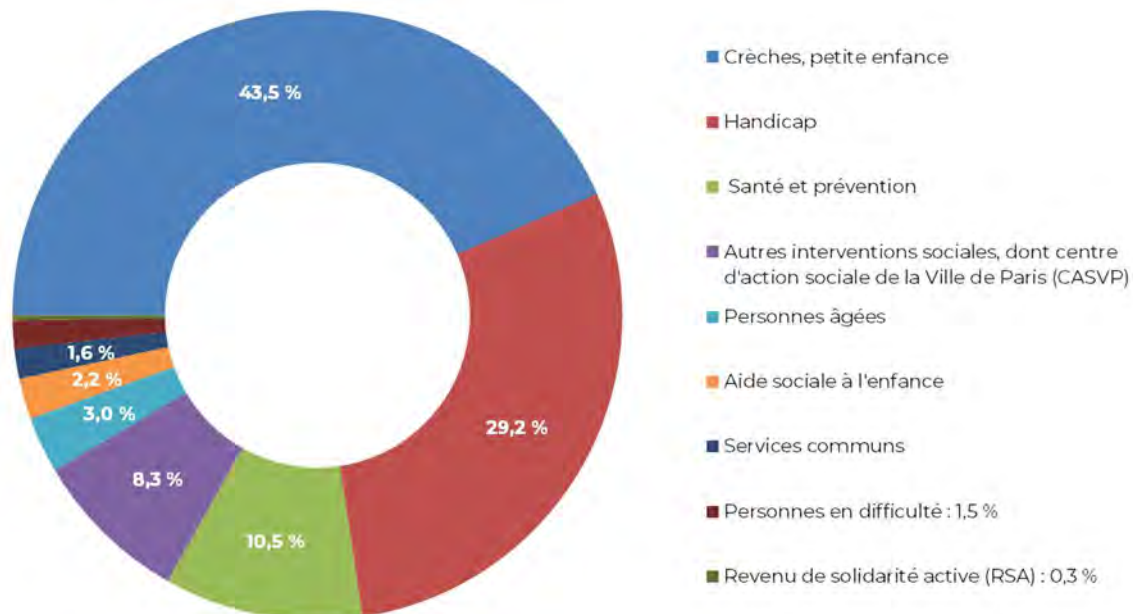
Les recettes liées à l'**aide sociale à l'enfance** sont projetées à 16,2 M€, en hausse de 3,3 M€ par rapport au BP 2024.

Enfin, 10,0 M€ sont attendues au titre du **soutien aux personnes en difficulté** (+0,4 M€). Ce montant inclut 4,7 M€ de recettes relatives à l'**insertion**, correspondant essentiellement aux participations de l'État au titre de l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, 4,7 M€ de recettes sont prévues au titre des contributions au **fonds de solidarité logement**. Enfin, 0,6 M€ de dotations sont attendues dans le cadre du plan gouvernemental « **Logement d'abord** ».

## Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé et d'action sociale s'élève à 71,3 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au BP 2024.

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



Les dépenses concernant les crèches et les haltes-garderies ainsi que les structures de multi-accueil s'établissent à 31,0 M€ pour 2025.

10,4 M€ sont consacrés aux **constructions ou restructurations de crèches**. Parmi les opérations les plus importantes, on peut citer : 3,5 M€ pour la construction de la crèche collective de la ZAC gare de Lyon-Daumesnil (12<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour la restructuration de la crèche rue Préault (19<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour la restructuration de la crèche collective rue Eiders (19<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour la restructuration de la crèche collective Mac Orlan (18<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour la restructuration de la crèche collective Glacière (13<sup>e</sup> arrondissement), ou encore 0,5 M€ pour la restructuration de la crèche Saint Roch (Paris Centre). Par ailleurs, 1,5 M€ sont inscrits pour les travaux d'aménagement intérieur de l'école des métiers de la petite enfance.

L'**entretien et l'équipement des crèches** font l'objet d'une enveloppe de 14,8 M€ destinée notamment aux travaux urgents et de sécurité ou encore à l'achat de mobilier et de matériel.

Les **subventions d'équipement** pour les crèches associatives représentent 3,9 M€.

Enfin, 0,2 M€ est inscrit pour soutenir le développement des **maisons d'assistantes maternelles (MAM)**.

**19,9 M€ sont prévus pour les travaux de mise en accessibilité des équipements et de l'espace public, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024.**

Ces crédits visent à financer principalement les travaux de mise en accessibilité des équipements **scolaires** (9,1 M€), **sportifs** (3,0 M€), de la **petite enfance** (2,5 M€) des **espaces verts** (1,5 M€), **culturels** (1,4 M€), ainsi que les **mairies d'arrondissement** (1,0 M€) et les **transports** (0,9 M€).

**Les investissements au titre de la santé mobilisent un budget de 7,5 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2024.**

1,5 M€ sont consacrés aux **travaux d'entretien et au renouvellement de matériel dans les établissements de santé et les PMI**. Les subventions d'investissement aux **centres de santé** s'élèvent à 2,0 M€. Par ailleurs, 3,4 M€ sont consacrés aux opérations de construction et de reconstruction de centres de santé, dont les centres de santé Charles Hermite, Tiphaine, ou encore Python-Duvernois. Conformément à l'engagement d'extension de l'offre de soins dans les centres de santé, ces dépenses sont en hausse de 1,8 M€ par rapport au BP 2024.

**7,5 M€ sont consacrés aux investissements en faveur des personnes âgées, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2024.**

3,4 M€ sont notamment prévus pour les travaux de restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du Jardin des Plantes (5<sup>e</sup> arrondissement) et 2,0 M€ pour les projets de restructuration des résidences autonomie. Une subvention d'investissement de 1,6 M€ est également prévue pour le financement d'un nouveau projet d'humanisation d'unités de soins de longue durée. Enfin, 0,4 M€ est consacré aux travaux d'amélioration thermique dans les résidences autonomie Mouffetard (5<sup>e</sup>), Madeleine Béjart (3<sup>e</sup>) et Bois-Le-Vent (16<sup>e</sup>).

**Les équipements de l'aide sociale à l'enfance représentent un budget de 1,5 M€, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024.**

**Les dépenses d'investissement au titre de la solidarité envers les personnes en difficulté et l'aide aux réfugiés s'élèvent à 1,5 M€, soit une hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2024.**

**Les services communs de la petite enfance et de l'action sociale se voient consacrer une dépense de 1,1 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024.**

Ces crédits permettent le financement des études, l'acquisition de matériel de bureau et mobilier d'accueil pour les services d'accueil familial parisien (SAFP) et pour les espaces parisiens pour l'insertion.

**Les investissements en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap se voient consacrer 0,9 M€ dans le cadre du schéma directeur pour financer la rénovation et la restructuration d'établissements.**

## **Recettes d'investissement**

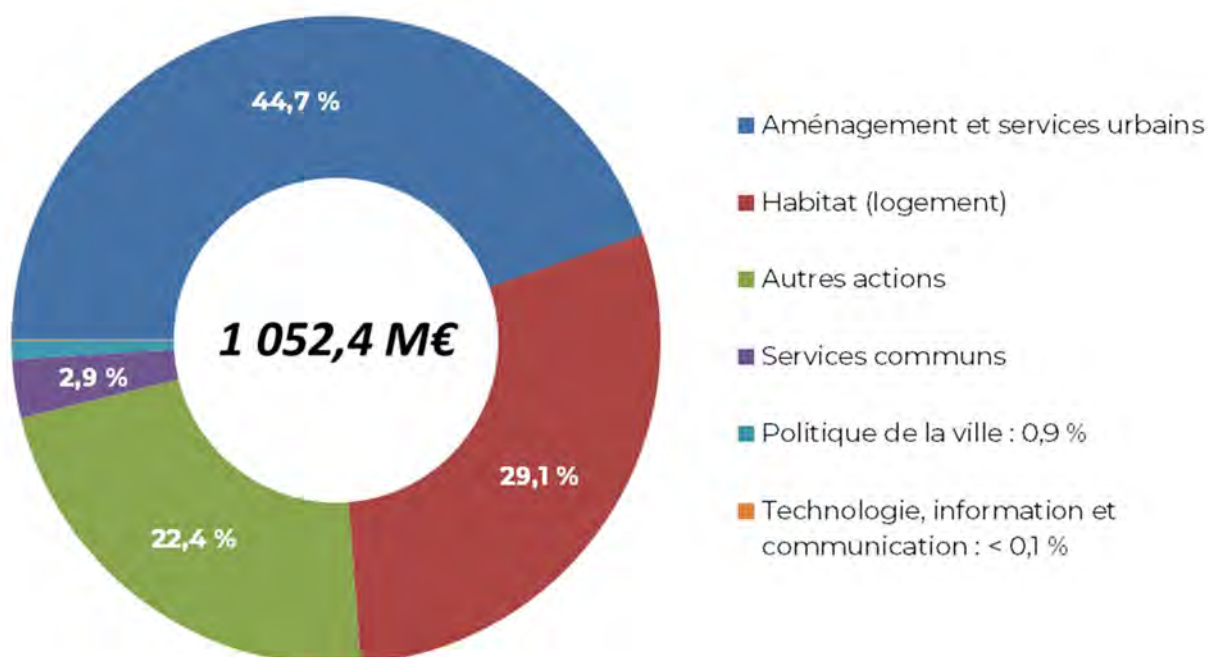
**Les recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 5,5 M€ en 2025, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2024.**

3,3 M€ sont attendus pour le financement des travaux dans les **crèches collectives et les structures multi-accueils**, versés sous forme de subventions. Celles-ci sont perçues, à l'ouverture des établissements, au titre du soutien technique et financier apporté par la caisse d'allocations familiales pour la création et la rénovation de ces structures. Ce montant inclut 2,0 M€ au titre du fond de modernisation des équipements de la caisse d'allocations familiales, pour le financement des travaux de rénovation et de d'entretien des structures de la petite enfance.

Par ailleurs, 2,1 M€ sont prévus pour les travaux d'**accessibilité des lignes de bus** (adaptation du réseau de bus aux personnes en situation de handicap), versés sous forme de subventions par Ile-de-France Mobilités (IDFM).

## (5) Aménagement des territoires et habitat

Budget consolidé consacré à l'aménagement des territoires et à l'habitat – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	300,3	288,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>187,1</i>	<i>192,2</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	806,6	764,0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	64,5	60,2
<b>Recettes d'investissement</b>	182,8	165,6

### Dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 288,4 M€, dont 192,2 M€ au titre de la masse salariale.**

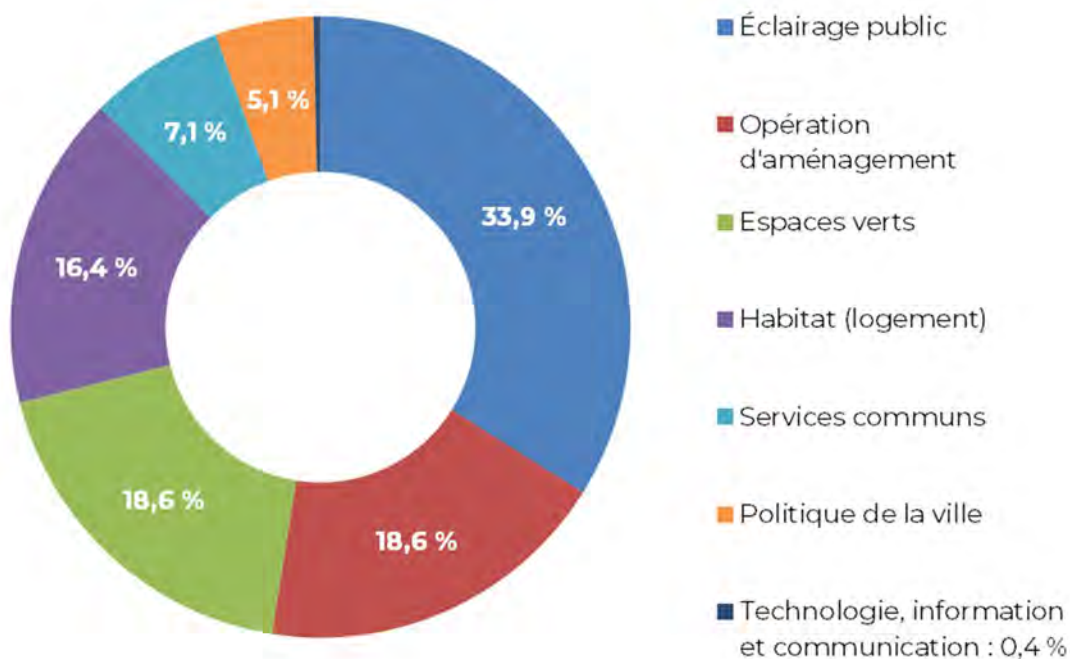
Au titre des nouveaux équipements, 30 postes sont créés à la direction des espaces verts pour l'entretien de nouveaux espaces verts et des jardinières.

Au titre des renforts, sept postes sont créés à la direction du logement et de l'habitat dont un poste pour l'encadrement des loyers, trois postes pour la communication externe de valorisation des dispositifs ville, un poste pour le contrôle des meublés touristiques, un poste de chargé de prévention et un poste pour la réforme de l'attribution des logements sociaux.

Au total, avec 37 créations des postes, un solde des transformations de -3 et cinq redéploiements, le solde de la fonction « aménagement des territoires et habitat » s'établit à +29 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 96,2 M€, en baisse de 16,9 M€ par rapport au BP 2024.**

## Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



**73,3 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires, en baisse de 3,8 M€ par rapport au BP 2024.**

Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** représentent 32,6 M€, en baisse de 6,4 M€. La démarche de sobriété dans laquelle la Ville est engagée permet de réduire la dépense d'énergie au titre de l'éclairage public de 34,1 % par rapport au BP 2024 (-6,6 M€) pour atteindre 12,7 M€. Le budget consacré à l'entretien des lampadaires dans le cadre du marché global de performance est inscrit à 19,9 M€ (+0,2 M€). Cette hausse tient notamment compte de la révision des tarifs de ce marché.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 17,9 M€, en augmentation de 1,5 M€ par rapport au BP 2024. Au sein de ce budget, les **dépenses d'entretien** s'élèvent à 15,0 M€, dont 5,2 M€ pour les parcs et jardins et 4,6 M€ pour les arbres et les bois. La hausse de 1,3 M€ par rapport à 2024 permettra d'assurer l'entretien d'un patrimoine arboricole qui s'accroît et de répondre aux besoins liés à l'exploitation de ces espaces. Par ailleurs, 2,8 M€ sont consacrés aux **dépenses d'arrosage** (+0,3 M€).

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 17,9 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2024, et incluent :

- l'**entretien des équipements publics et du forum des Halles**, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 9,1 M€;
- des subventions versées au titre du **soutien aux organismes publics d'urbanisme** à hauteur de 7,9 M€ (+0,6 M€), dont 5,0 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), 2,1 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,3 M€ pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- **des frais d'études et des charges de fonctionnement** concernant notamment les appels à projets urbains pour 0,6 M€ ;
- des **dépenses d'acquisition foncière pour le logement** (0,2 M€), qui permettent de prendre en charge les frais d'avocats et d'huissiers dans le cadre d'opérations foncières.



La **politique de la ville** bénéficie de 4,9 M€ (+0,5 M€). Ces dépenses correspondent aux versements de subventions aux associations et aux acteurs de terrain dans les quartiers prioritaires.

**15,7 M€ sont alloués aux politiques de l'habitat, soit une baisse de 13,3 M€ par rapport à 2024.**

Le budget des politiques de l'habitat recouvre essentiellement la gestion du parc privé de la collectivité, les aides au secteur locatif et au verdissement du parc résidentiel parisien. La diminution par rapport au BP 2024 s'explique par la non-reconduction des indemnités versées aux bailleurs sociaux au titre du conventionnement de logements existants en cours de bail, compte tenu de la saturation des opportunités au sein du parc existant.

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 6,8 M€. Ces dépenses comprennent le paiement des taxes locales, des fluides et de l'entretien.

L'**aide au verdissement du parc résidentiel parisien** représente 3,9 M€, dédiés au programme « Eco-rénovons Paris », en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2024. Ce programme est un dispositif d'accompagnement et de subventionnement à destination des copropriétés parisiennes souhaitant bénéficier d'un appui personnalisé et gratuit vers la rénovation énergétique et environnementale. Les paramètres fixés pour l'attribution des aides concilient performance énergétique et critères sociaux.

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 3,2 M€ en 2025. Les crédits alloués aux subventions pour les associations du secteur s'élèvent à 1,9 M€. Les opérations d'amélioration de l'habitat visant à accompagner les copropriétés fragiles dans la lutte préventive contre l'habitat dégradé représentent 1,1 M€. Les dispositifs « Multiloc » et « Louez Solidaire » sont reconduits à 0,3 M€.

Les crédits alloués au financement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont stables à 0,5 M€. Cette dépense comprend des contrats de prestations de services pour l'accompagnement social des usagers, ainsi que pour la gestion des deux aires d'accueil situées dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Les crédits alloués à l'**aide à l'accession à la propriété** représentent 0,3 M€, montant stable par rapport au BP 2024.

Enfin, l'enveloppe consacrée au **logement social** représente 0,1 M€, qui se répartit entre les études relatives au logement social et à l'habitat, et la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) pour l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.

**Le budget dédié aux équipements d'information et de communication sur la voie publique s'élève à 0,4 M€.**

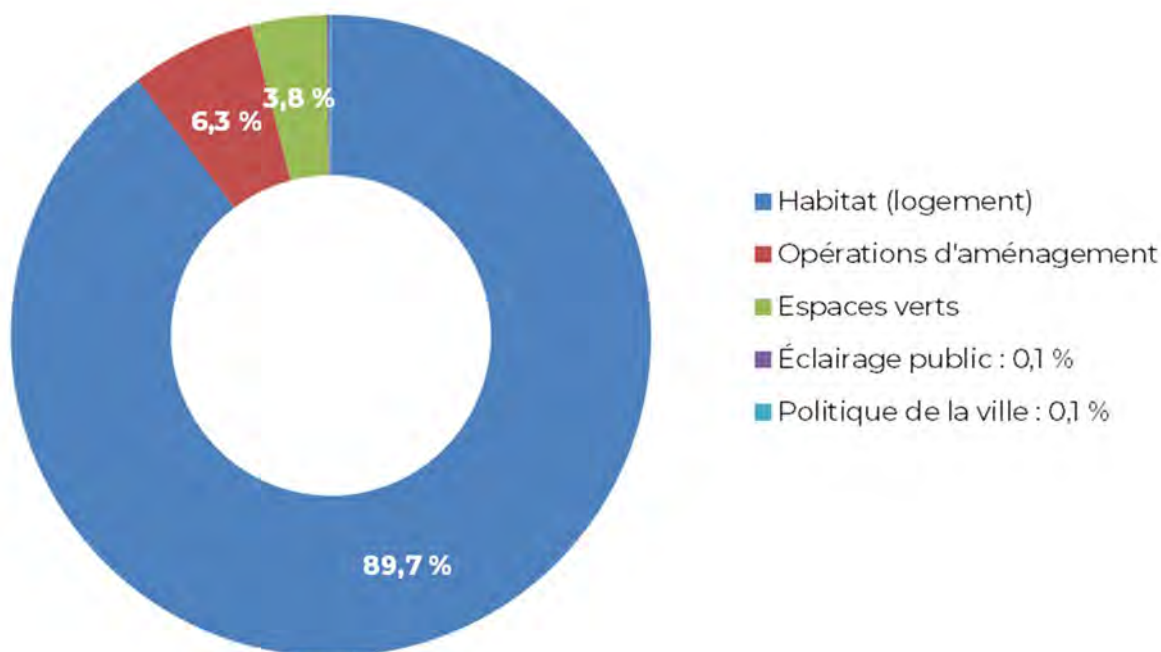
Ce montant correspond au fonctionnement des journaux électroniques d'information (JEI).

**Enfin, les services communs représentent une dépense de 6,8 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2024.**

## **Recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement afférentes à l'aménagement des territoires et à l'habitat s'élèvent à 60,2 M€, en baisse de 4,3 M€ par rapport au BP 2024.**

## Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 54,0 M€ en 2024, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2024.

Les **recettes de loyers** s'établissent à 53,3 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2024. A la suite de la prise à bail de nouveaux immeubles, les recettes afférentes augmentent de 1,6 M€. Ce montant inclut également la part annuelle des loyers capitalisés au titre des conventionnements opérés en 2024 (1,1 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à l'année précédente).

Les **autres recettes liées à la politique de l'habitat et du logement** s'élèvent à 0,7 M€. Il s'agit essentiellement des recettes d'ingénierie versées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

### **6,2 M€ sont inscrits au titre de la politique d'aménagement des territoires.**

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 3,0 M€ et recouvrent les taxes d'aménagement perçues par la Ville, à hauteur de 2,0 M€, ainsi que les excédents des opérations d'aménagement, pour 1,0 M€. Ce montant diminue de 3,5 M€ par rapport au BP 2024, en lien avec le calendrier prévisionnel d'achèvement des opérations.

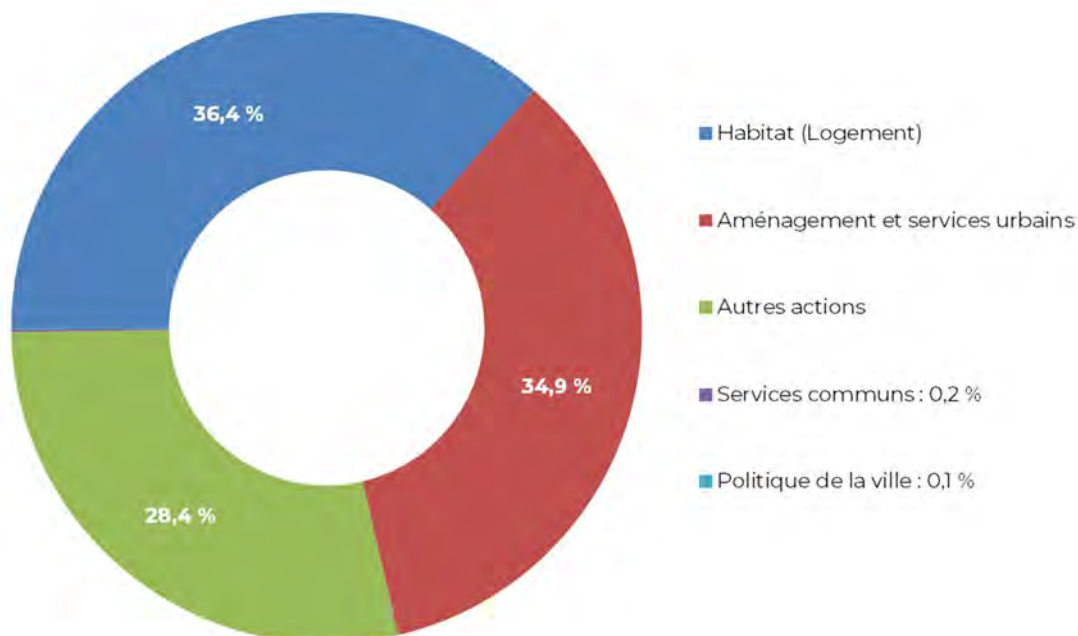
Les recettes liées aux **espaces verts urbains** s'élèvent à 2,3 M€ en 2025 et sont stables par rapport au BP 2024.

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,9 M€. Il s'agit principalement du remboursement par la société civile du forum des Halles de Paris de sa quote-part des dépenses de fonctionnement de la canopée (sécurité incendie, nettoyage, maintenance, fluides).

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèvent à 764,0 M€, après 806,6 M€ au BP 2024.

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



Les actions en faveur de l'habitat et du logement se voient allouer une enveloppe de 278,4 M€, après 305,2 M€ au BP 2024.

228,6 M€ sont inscrits pour le **logement social**, répartis principalement entre :

- 150,0 M€ de **subventions versées aux bailleurs sociaux**, stables par rapport au BP 2024 ;
- 63,3 M€ au titre des **crédits délégués par l'État** ;
- 15,3 M€ pour le **rachat en cours de bail de constructions réalisées en propre par les bailleurs sociaux**, dans le cadre des conventionnements réalisés en 2024 et des résiliations de baux qu'ils entraînent. Ce montant diminue de 46,1 M€ par rapport au BP 2024 compte tenu de la saturation des opportunités de rachats par le biais de cette filière.

L'effort de la collectivité en faveur du logement social se traduit également dans les **acquisitions foncières dédiées au logement social**, qui s'élèveront à 200,0 M€ en 2025, dont 185,2 M€ sur la fonction « Aménagement » et 14,8 M€ sur la fonction « Services généraux » (opérations non ventilées). Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2025 est de 428,6 M€.

L'**aide à l'habitat privé** est en augmentation de 15,2 M€ en 2025 pour s'établir à 41,4 M€. 28,4 M€ sont consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, contre 13,8 M€ au BP 2024. Au sein de cette enveloppe, 18,4 M€ sont consacrés au financement de la rénovation énergétique dans le cadre des crédits délégués par l'Etat et 10,0 M€ à la rénovation environnementale dans le cadre du dispositif « Eco-rénovons Paris ». Par ailleurs, 13,0 M€, sont prévus pour l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Ces dépenses concernent d'une part les subventions versées à la Soreqa pour l'éradication de l'habitat insalubre (10,0 M€) et pour la transformation de 1 000 chambres de service (0,2 M€) ; et d'autre part les aides à la rénovation de logements privés dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OHAD) sous forme de subventions aux travaux réalisés par les copropriétés (2,9 M€).

L'**entretien du parc privé de la collectivité** se voit allouer 8,3 M€ en 2025, en hausse de 3,1 M€ par rapport au BP 2024. Cette enveloppe comprend notamment 3,7 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés, 2,3 M€ pour la rénovation de locaux associatifs rue des Vignoles (20<sup>e</sup> arrondissement) et 2,0 M€ pour les travaux dans les presbytères.

**L'aménagement et les services urbains représentent 266,6 M€, soit une augmentation de 25,3 M€ par rapport au BP 2024.**

Les **opérations d'urbanisme** et les **participations aux zones d'aménagement concerté** (ZAC) représentent 109,4 M€, en hausse de 34,3 M€ par rapport au BP 2024 conformément aux calendriers de versement. Ces crédits sont répartis entre :

- 62,0 M€ pour **les participations aux grands projets d'aménagement et les subventions d'urbanisme**, en hausse de 19,7 M€ par rapport au BP 2024. Parmi ces grands projets, 59,5 M€ sont prévus pour l'acquisition d'emprises publiques sur le périmètre de différentes ZAC. Cela concerne notamment des rétrocessions d'emprises publiques dans les ZAC Paris rive gauche (13<sup>e</sup> arrondissement), porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement) et Paul Bourget (13<sup>e</sup> arrondissement). 2,0 M€ sont prévus pour les études et les frais d'honoraires, dont 0,6 M€ pour les études d'urbanisme dans les quartiers populaires. Les opérations dans le cadre de l'opération « réinventer Montparnasse » (14<sup>e</sup> arrondissement) et dans le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup> arrondissement) sont chacune prévues à 0,3 M€ ;
- 47,4 M€ pour **les participations aux bilans de voirie des opérations d'aménagement**, en hausse de 14,6 M€. Ainsi, 27,2 M€ sont inscrits pour la ZAC Paris rive gauche (13<sup>e</sup> arrondissement), 4,8 M€ pour la ZAC gare des Mines-Fillette (18<sup>e</sup> arrondissement), 4,0 M€ pour la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement), 3,7 M€ pour la ZAC porte de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement), 3,6 M€ pour la ZAC porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement), 2,5 M€ pour le secteur Orgues de Flandres (19<sup>e</sup> arrondissement) et 1,7 M€ pour la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup> arrondissement).

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** représentent 77,8 M€, contre 76,8 M€ au BP 2024.

19,2 M€ sont consacrés à l'aménagement des **portes de Paris**, dont 7,2 M€ pour la porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement), 6,0 M€ pour la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement) et 6,0 M€ pour la porte Maillot (17<sup>e</sup> arrondissement).

15,0 M€ sont prévus pour la poursuite du programme « **Embellir votre quartier** ».

10,0 M€ sont prévus pour la création de « **Rues aux écoles** ».

6,0 M€ sont prévus pour la création de **forêts urbaines** sur les places de l'Hôtel de Ville (Paris Centre) et du Colonel Fabien (10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements).

4,6 M€ sont alloués aux **travaux d'aménagement** prévus pour l'appel à projets urbains innovants (Apuj) du site des Invalides (7<sup>e</sup> arrondissement). 3,5 M€ sont dédiés au réaménagement de la place Félix Eboué (12<sup>e</sup> arrondissement), 2,5 M€ pour le secteur Armand Carrel (19<sup>e</sup> arrondissement), 2,1 M€ pour la rue du Faubourg Saint-Honoré (8<sup>e</sup> arrondissement), 2,0 M€ pour la rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup> arrondissement), 1,8 M€ pour la place de la Bataille de Stalingrad (19<sup>e</sup> arrondissement), 1,5 M€ pour le réaménagement du carrefour et du boulevard de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement) et 1,0 M€ pour la promenade sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11<sup>e</sup> arrondissement).

Les **espaces verts et parcs et jardins** se voient consacrer 50,1 M€, après 48,4 M€ au BP 2024.

12,0 M€ sont mobilisés pour la **végétalisation des quartiers** et 6,4 M€ pour les travaux de préparation de l'ouverture au public du jardin du Val de Grâce (5<sup>e</sup> arrondissement). 5,3 M€ sont prévus pour des travaux sur différents sites dans la continuité des Jeux olympiques et paralympiques, dont 1,3 M€ au titre des Champs-Élysées (8<sup>e</sup> arrondissement). 4,8 M€ sont prévus pour la réalisation des espaces verts

de la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup> arrondissement) et 2,5 M€ pour le square Marie Curie (13<sup>e</sup> arrondissement). 2,2 M€ sont prévus pour le jardin de l'îlot Riquet dans le secteur des Orgues de Flandres (19<sup>e</sup> arrondissement), 2,1 M€ pour le parc des Buttes-Chaumont (19<sup>e</sup> arrondissement) et 1,1 M€ pour l'agrandissement du parc Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup> arrondissement) sur l'emprise actuelle de l'héliport. Enfin, 1,0 M€ est prévu pour la poursuite de la végétalisation de la petite ceinture et 1,0 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art.

Sont par ailleurs prévus 7,8 M€ pour **l'entretien et l'équipement**, dont l'entretien des espaces verts de proximité (6,2 M€), celui des équipements mécaniques (0,6 M€), des centres de production horticoles (0,6 M€) et des installations techniques (0,4 M€).

21,4 M€ sont inscrits au titre de l'entretien de **l'éclairage public**.

L'**entretien des arbres et des bois** se voit allouer 4,2 M€. 2,5 M€ sont inscrits pour **le remplacement des arbres d'alignement et la plantation de nouveaux arbres**, et 0,3 M€ sont prévus pour la renaturation et la réappropriation de **30 hectares dans les bois** de Vincennes et de Boulogne. L'**entretien** de chacun des bois fait l'objet d'une inscription à hauteur de 0,6 M€.

3,8 M€ sont inscrits au titre des **services communs**. 2,7 M€ sont notamment consacrés à la rénovation et la création de **locaux professionnels**, dont 0,7 M€ pour la création d'un atelier dans la ZAC Chapelle-Charbon (18<sup>e</sup> arrondissement).

### **Les acquisitions foncières (« autres actions ») s'établissent à 217,3 M€.**

Ce montant recouvre les postes suivants :

- les **acquisitions foncières pour le logement social**, d'un montant de 200,0 M€, sont réparties entre les fonctions « Aménagement » (185,2 M€) et « Services généraux » (opérations non ventilées) (14,8 M€) pour les crédits qui concernent les opérations financières ;
- 28,4 M€ sont inscrits pour les **opérations foncières**, contre 25,1 M€ au BP 2024, conformément à la programmation des acquisitions foncières ;
- 3,7 M€ sont inscrits au titre de l'**entretien des Halles**.

**Enfin les services communs (1,2 M€), la politique de la Ville (0,5 M€) et les journaux électroniques d'information (0,1 M€) se voient attribuer 1,7 M€.**

Ces montants permettent de couvrir notamment les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme (1,0 M€) ainsi que les subventions au titre de la politique de la Ville (0,4 M€).

## **Recettes d'investissement**

**Les politiques de l'aménagement des territoires et de l'habitat apporteront des recettes d'investissement à hauteur de 165,6 M€.**

88,9 M€ de **recettes foncières** sont prévues en 2024 sur la fonction « Services généraux » (opérations non ventilées). Ce montant comprend notamment des cessions dans le secteur de la porte de Clignancourt (18<sup>e</sup> arrondissement) dans le cadre de l'Apui « Inventons la métropole du Grand Paris », dans le 15<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre du projet Aquaboulevard et au sein de la ZAC Gare des Mines-Fillettes (18<sup>e</sup> arrondissement).

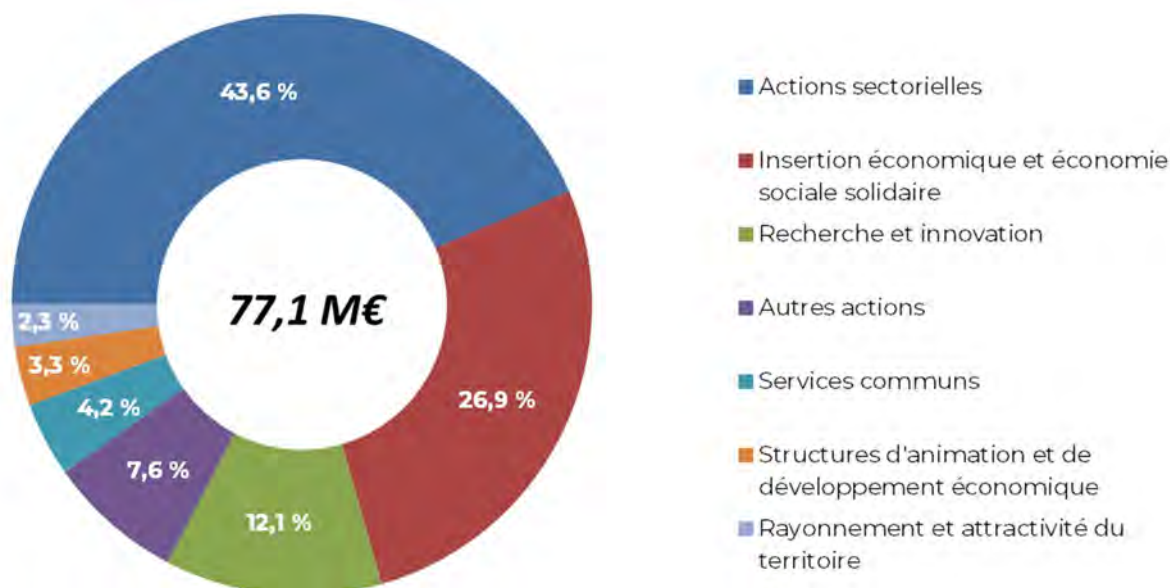
60,8 M€ de recettes sont attendues concernant la **politique du logement**. Au titre du **logement social**, 42,2 M€ sont prévus au titre des versements de l'État dans le cadre de la compétence déléguée à la Ville en matière d'aides à la pierre, en baisse de 17,0 M€ par rapport au BP 2024. 18,4 M€ sont

également prévus pour la rénovation énergétique de l'**habitat privé**, en hausse de 13,0 M€. 0,2 M€ est prévu au titre des travaux dans les immeubles municipaux.

Enfin, 15,9 M€ sont attendus dans le cadre des **opérations d'urbanisme, d'aménagement des espaces verts et de la voirie**. Ces recettes incluent notamment le cofinancement à hauteur de 4,0 M€ par le fonds Snef du réaménagement de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement), 2,9 M€ issus du fonds vert pour la végétalisation de la petite ceinture, 2,1 M€ financés par l'Ambassade des Etats-Unis pour la rénovation de la rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup> arrondissement), et 1,7 M€ pour les forêts urbaines issu du fonds vert et de la DSIL. Enfin, 1,6 M€ est prévu au titre de la participation du syndicat des copropriétaires pour le réaménagement des abords de la tour Montparnasse (14<sup>e</sup> arrondissement).

## (6) Action économique

### Budget consolidé consacré à l'action économique – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	49,2	53,4
<i>dont masse salariale</i>	11,8	12,7
<b>Dépenses d'investissement</b>	32,7	23,7
<b>Recettes de fonctionnement</b>	256,8	208,9
<b>Recettes d'investissement</b>	0,1	42,5

### Dépenses de fonctionnement

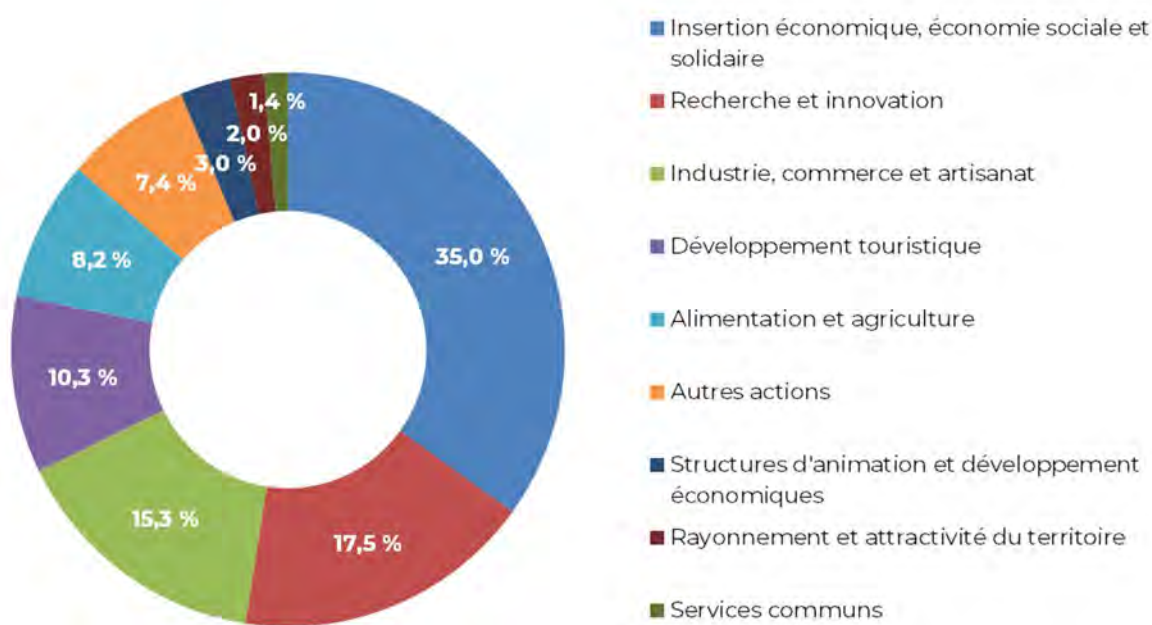
**Le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 53,4 M€, dont 12,7 M€ au titre de la masse salariale.**

Au titre des nouvelles missions/activités, deux postes sont créés à la direction de l'attractivité et de l'emploi à pourvoir par contrat de projet : un poste pour la mission résilience et un poste pour la mission intelligence artificielle et e-sport au bureau de l'innovation.

Au total, avec deux créations de poste et un poste arrivant de la fonction « Services généraux », le solde de la fonction « Action économique » est de +3 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 40,7 M€, en hausse de 3,2 M€ par rapport au BP 2024.

#### Dépense de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 14,2 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2024.

Les dépenses en faveur de l'insertion économique s'élèvent à 11,4 M€ en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2024. Ces crédits visent à soutenir les opérateurs de l'emploi et de la formation ainsi que les associations conduisant des actions dans ce secteur. L'augmentation permet de pallier le désengagement de la Région Ile-de-France et de l'Etat envers la Mission locale de Paris.

Les crédits consacrés au soutien à l'économie sociale et solidaire s'élèvent à 2,7 M€.

Enfin, l'insertion économique au travers de l'agriculture durable bénéficie d'une inscription de 0,2 M€ pour poursuivre les formations aux métiers de l'agriculture.

Les dispositifs en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique représentent un budget de 13,8 M€ en 2025, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2024.

6,2 M€ sont prévus au titre des dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat. 2,2 M€ sont inscrits afin de solder l'opération « Vital' Quartier ». Ces crédits financent aussi diverses animations commerciales telles que la fête des marchés et le festival des cuisines de rue, l'entretien des dix marchés couverts, ainsi que les illuminations de Noël, notamment dans les quartiers populaires (0,8 M€) et l'aide versée aux kiosquiers lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur à 262 K€ sur le volet « presse » de leurs ventes (1,8 M€).

Les dépenses de fonctionnement liées au développement touristique, qui correspondent en grande partie au versement de la subvention à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), représentent 4,2 M€ en 2025.



3,3 M€ sont consacrés au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique**, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024. Ces crédits couvriront notamment les dépenses relatives à la Ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'École du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable.

**Les dépenses liées à la recherche et à l'innovation représentent 7,1 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024.**

La subvention pour l'école de création numérique Tumo (5,5 M€) est en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024. Celle de l'Institut des études avancées (IEA) (0,6 M€) est reconduite. Le soutien aux structures de recherche et à l'innovation s'établit à 1,0 M€.

**Les autres actions, qui concernent les subventions versées aux unions départementales syndicales, représentent 3,0 M€, en hausse de 0,1 M€.**

**Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique s'établissent à 1,2 M€.**

Paris&Co, agence d'innovation commune de la métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris, bénéficiera d'une subvention de 1,2 M€ en 2025.

**0,8 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire.**

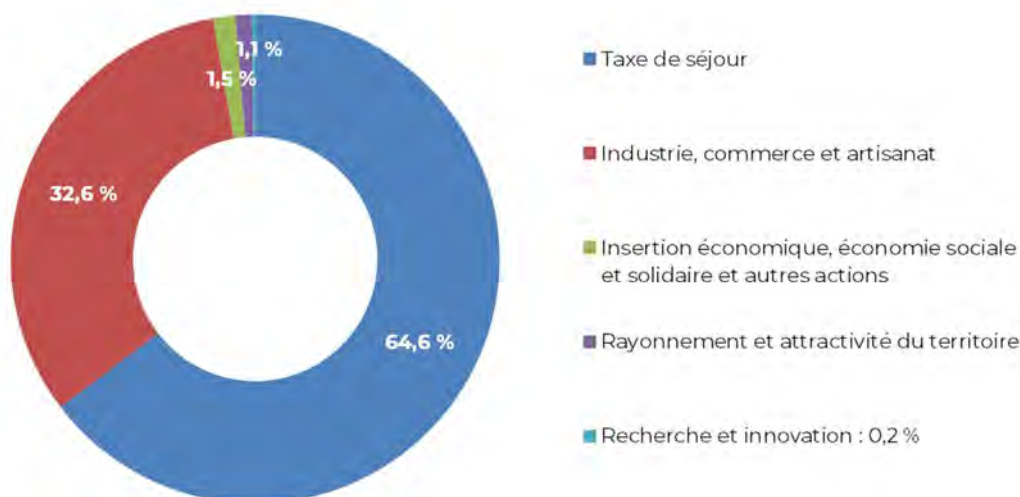
Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la foire du Trône et de la fête à Neu-Neu.

**Enfin, les dépenses consacrées aux services communs s'élèvent à 0,6 M€.**

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 203,9 M€, en baisse de 52,9 M€ en raison principalement de la diminution des recettes attendues au titre de la taxe de séjour après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.**

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les recettes de **taxe de séjour** s'élèvent à 135,0 M€, en baisse de 50,0 M€ après une année marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Les **recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat** s'élèvent à 68,1 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport au BP 2024. Le produit des **droits de voirie** s'établit à 46,9 M€. 13,1 M€ proviennent des **activités sur l'espace public**. Les recettes sont tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vides greniers, ainsi que des recettes issues d'évènements comme les défilés de mode. Les recettes relatives **aux métiers d'art** restent stables à 5,7 M€. Enfin, les **redevances attendues au titre des marchés couverts et découverts** s'établissent à 2,4 M€ en 2025.

Les recettes perçues au titre des **revenus des immeubles d'activité économique** s'élèvent à 3,0 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2024.

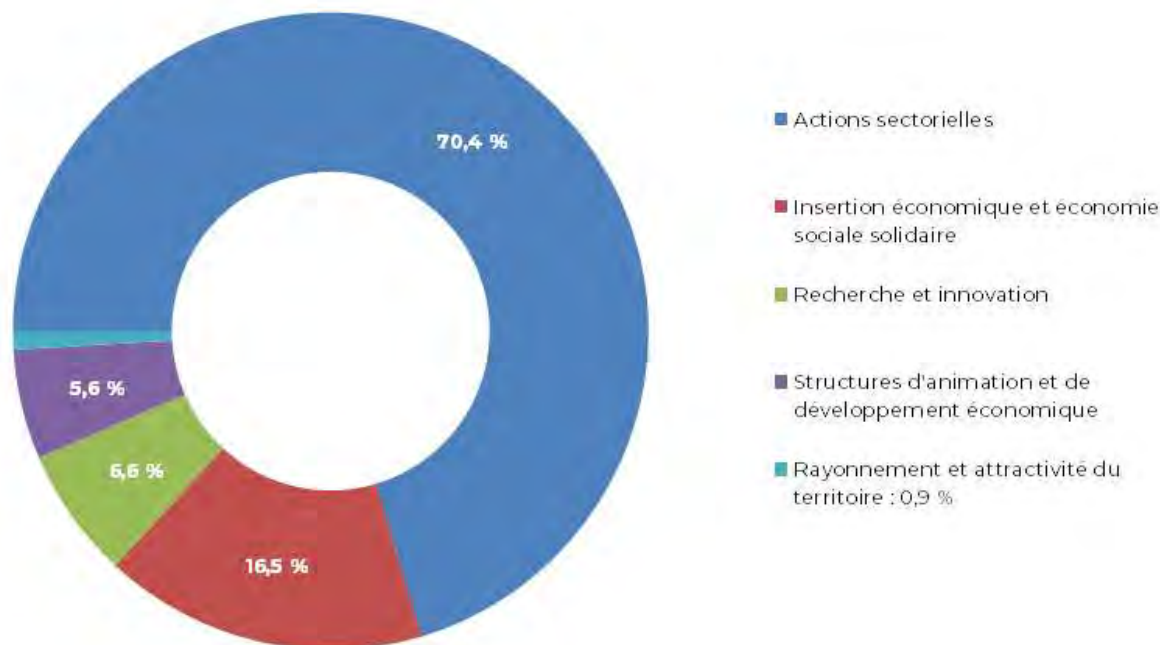
Les recettes liées aux **fêtes foraines et attractions** s'établissent à 2,3 M€ comme au BP 2024.

Enfin, les recettes au titre de **la recherche et l'innovation** atteignent 0,4 M€.

## Dépenses d'investissement

L'investissement pour l'action économique représente **23,7 M€ en 2025, contre 32,7 M€ au BP 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



**16,7 M€** sont dédiés aux dispositifs en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique.

7,0 M€ sont inscrits sur la fonction « Action économique » au titre du **compte foncier commerces**, mis en place pour permettre de préempter des locaux commerciaux dans le cadre de la politique de

redynamisation commerciale de la Ville. À ce montant s'ajoute 1,0 M€ inscrit en « Opérations financières » (crédits non ventilés présentés dans la partie 2 du présent rapport).

4,0 M€ sont inscrits pour des projets en lien avec **l'alimentation et l'agriculture urbaine durables**. Ainsi, 2,0 M€ sont inscrits afin de développer l'implantation de **commerces d'alimentation durable** sur le territoire parisien notamment pour les restaurants et épicerie durables (0,9 M€), les lieux de transformation alimentaire (0,5 M€) et la logistique des circuits courts (0,4 M€). 2,0 M€ sont consacrés à **l'agriculture urbaine durable**, sous forme principalement de subventions (0,9 M€), auxquelles s'ajoute 0,6 M€ pour financer des actions en faveur de la sortie du plastique, 0,2 M€ consacré au renouveau de la Ferme de Paris et 0,2 M€ pour des actions d'agriculture urbaine durable.

Les dépenses de modernisation et de développement des **commerces et marchés** parisiens s'élèvent à 3,5 M€ en 2025, après 6,6 M€ au BP 2024. 1,5 M€ est alloué aux **kiosques**, 1,0 M€ aux **travaux de rénovation des marchés**, pour le marché aux fleurs Reine Elizabeth II dans Paris Centre (0,9 M€) et le marché aux livres dans le 15<sup>e</sup> arrondissement (0,1 M€). 0,7 M€ est prévu pour **l'entretien des marchés de quartier** ainsi que 0,2 M€ pour leur **mise aux normes**.

Les crédits inscrits au titre du **soutien à l'industrie et à l'artisanat** représentent 1,5 M€. Ils permettront de financer des travaux de rénovation de la Maison de l'air dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (1,0 M€) et de poursuivre le plan en faveur des librairies, disquaires et galeries (0,5 M€).

0,6 M€ est destiné au secteur du **tourisme**. Les actions financées concernent la transition durable du tourisme.

#### **L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire bénéficient de 3,9 M€, après 4,1 M€ au BP 2024.**

1,7 M€ est consacré à la création de ressourceries et à l'accompagnement de la filière de la consigne et du **réemploi**. 0,3 M€ est prévu pour la modernisation et la transition écologique.

1,0 M€ est inscrit dans le cadre du **programme « Fabriqué à Paris »** pour le développement de lieux de production locale.

0,5 M€ est consacré aux **dépenses d'entretien et de rénovation de la Bourse du travail**.

Les **dispositifs dédiés à l'insertion économique et à la formation** représentent 0,4 M€ dans les domaines de l'agriculture durable, la formation numérique et le codage, ainsi que de l'économie circulaire.

Enfin, 0,1 M€ est prévu pour le dispositif **« Territoires zéro chômeurs de longue durée »**.

#### **1, 6 M€ est consacré à la recherche et à l'innovation.**

Dans le domaine de la **recherche**, les crédits inscrits s'élèvent à 1,3 M€, notamment au titre du fonds de soutien à la recherche (0,8 M€) et du financement du dispositif « Emergences » qui soutient les projets de recherche innovants présentés par de jeunes chercheurs (0,6 M€ après 1,3 M€ en 2024).

Concernant **l'innovation**, des subventions à hauteur de 0,2 M€ sont prévues pour l'école de création numérique Tumo.

#### **1,3 M€ est prévu pour les structures d'animation et de développement économique.**

Les crédits sont dédiés à des projets d'innovation sociale (1,0 M€), au « Paris Région innovation Lab » (0,2 M€) et aux projets collaboratifs d'innovation (0,1 M€).

**0,2 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien.**

Ces crédits couvriront notamment les dépenses relatives aux illuminations des Champs Elysées (8<sup>e</sup> arrondissement).

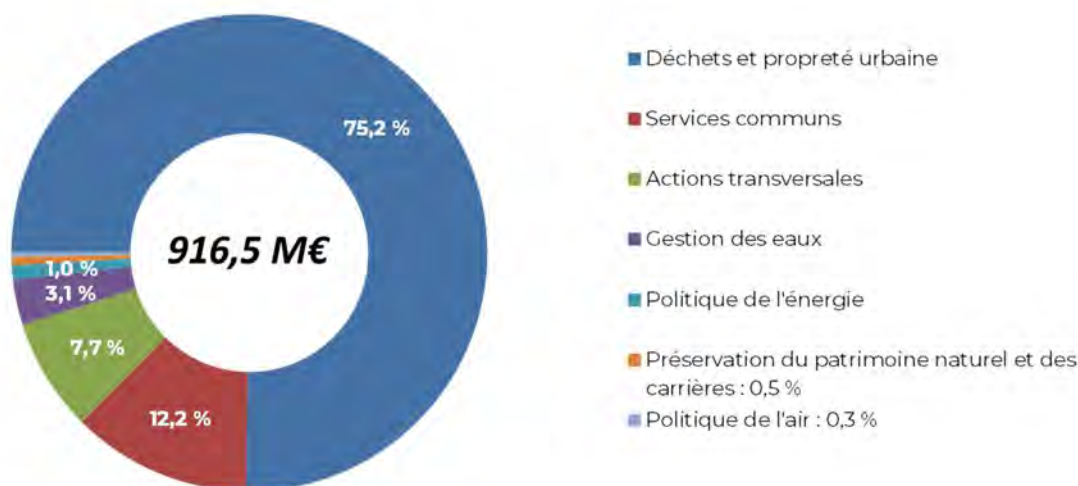
## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement sur la fonction « Action économique » s'établissent à 42,5 M€.**

Ces recettes sont issues du remboursement d'avances perçues par la Sem Paris Commerces au titre du dispositif « Vital' Quartier » (42,4 M€) ainsi que des frais d'enlèvement des terrasses illégales refacturés aux contrevenants et de la dépose de dispositifs publicitaires (0,1 M€).

## (7) Environnement

### Budget consolidé consacré à l'environnement – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	810,6	806,3
<i>dont masse salariale</i>	375,8	381,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	109,0	110,2
<b>Recettes de fonctionnement</b>	808,1	831,9
<b>Recettes d'investissement</b>	2,5	2,0

### Dépenses de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 806,3 M€, dont 381,6 M€ au titre de la masse salariale.**

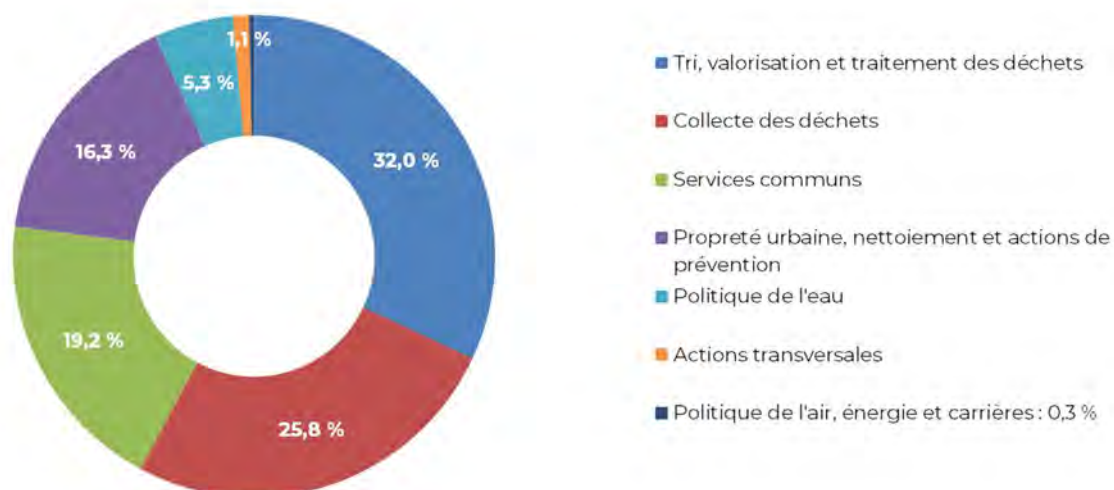
Au titre des nouvelles missions/activités et des renforts, 35 postes sont créés :

- 33 postes sont créés à la direction de l'eau et de la propreté, dont 18 postes de terrain pour les équipes urgence propreté, 12 postes pour les équipes de l'après-midi, deux postes pour les ateliers de maintenance et un poste pour la valorisation des déchets ;
- deux postes sont créés en contrat de projet à la direction de la transition écologique et du climat, un poste pour le projet « horizon-Europe P2Green » et un poste pour le pôle climat.

Au total, avec 35 créations, un solde de transformation de +6, un poste transféré depuis le budget annexe assainissement, et 284 redéploiements, le solde de la fonction « Environnement » s'établit à -242 postes.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'établit à 424,7 M€, en baisse de 10,1 M€ par rapport au BP 2024. Cette évolution traduit un effet de périmètre : en effet, la Ville ne loue plus les sanitaires installés sur l'espace public mais en est désormais propriétaire.**

## Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



Les dépenses dédiées à la collecte, au tri, à la valorisation des déchets ainsi qu'à la propreté urbaine représentent 314,9 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport au BP 2024.

Le premier poste de dépenses concerne **le tri, la valorisation et le traitement des déchets** pour un montant de 135,8 M€, en augmentation de 8,6 M€ par rapport au BP 2024. Il s'agit pour l'essentiel de la **contribution versée au Syctom** (syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) pour le traitement et la valorisation des déchets collectés à Paris (119,0 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport au BP 2024). Le montant des crédits alloués aux stations de tri **Trilib'** augmente de 4,0 M€ (+63,5 %) pour s'établir à 10,3 M€. Cette hausse s'explique notamment par la mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires sur ces stations de tri. Enfin, le montant des crédits consacrés aux **espaces de tri** est en augmentation à 6,5 M€ (+0,4 M€).

L'inscription prévue pour la **collecte des déchets** représente 109,8 M€, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2024 (+3,2 %). Cette augmentation est portée par la progression des **prestations de collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux** (74,2 M€, en progression de 2,4 M€) pour tenir compte notamment des revalorisations tarifaires contractuelles. Les crédits consacrés à la **collecte des corbeilles de rue** s'élèvent à 16,8 M€, soit une progression de 1,5 M€ par rapport au BP 2024. Ces crédits financent également la **collecte du verre** (11,1 M€), la **mise à disposition de bacs de collecte** (5,4 M€) et les prestations de **collecte des bio-déchets** des marchés alimentaires et de l'ensemble des sites produisant des biodéchets sans conditions de seuil (restaurants administratifs, écoles, crèches, etc.) (2,3 M€).

Les dépenses relatives aux **actions en matière de propreté** s'élèvent à 50,4 M€ (-14,4 M€ par rapport au BP 2024). Cette évolution traduit principalement un effet de périmètre : en effet, la Ville ne loue plus les sanitaires installés sur l'espace public mais en est désormais propriétaire.

Les dépenses inscrites en 2025 incluent les crédits consacrés au **nettoyement mécanique des chaussées et des trottoirs** (15,9 M€, en baisse de 4,0 M€ après une année 2024 marquée par des prestations renforcées dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques) et aux **autres prestations de propreté urbaine** (10,6 M€, en hausse de 0,2 M€). Elles incluent également les contrats de prestation de service au titre des **sanitaires publics** pour 13,0 M€, en baisse de 10,6 M€ puisque la Ville ne loue plus les sanisettes mais en est désormais propriétaire. Elles financent l'**enlèvement des graffitis** et la remise en peinture du mobilier urbain (6,4 M€), le **nettoyement des berges de Seine** (2,0 M€), les consommations d'eau non potable utilisée pour le **nettoyement de la voirie** (1,3 M€), les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (1,1 M€), ainsi que des **actions de sensibilisation à la propreté** (0,1 M€).

Enfin, 19,0 M€ (+0,9 M€ par rapport au BP 2024) sont consacrés aux **missions de collecte et de propreté effectuées en régie**, dont 12,5 M€ pour l'entretien et le fonctionnement des véhicules, et 6,5 M€ pour les dépenses d'outillage et d'équipements, ainsi que celles consacrées aux locaux et terrains utilisés par ces services.

Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2019, l'**état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)** annexée au BP 2025 intègre les dépenses de fonctionnement et de masse salariale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, les dépenses de prévention de ces déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique (mission de propreté urbaine de la direction de la propreté et de l'eau à Paris) non couvertes par le produit de la taxe de balayage. S'y ajoute une quote-part des dépenses des directions ou services transversaux de la collectivité qui contribuent directement au service public de collecte et de propreté urbaine, à savoir :

- les dépenses de masse salariale de la direction des ressources humaines correspondant à la gestion des personnels concernés et de leurs carrières, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à leur formation professionnelle et continue, aux accidents du travail et à la restauration collective ;
- les dépenses de masse salariale de la direction des finances et des achats correspondant au suivi budgétaire et comptable de ces activités, ainsi qu'à la passation des marchés publics et à la gestion des achats afférents ;
- les dépenses de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports correspondant à l'habillement et à l'équipement des personnels, ainsi qu'à la location des locaux occupés par les services concernés ;
- les dépenses de la direction des constructions publiques et de l'architecture correspondant aux fluides (électricité, gaz...) pour les services concernés.

**Les dépenses prévues pour les services communs s'élèvent à 81,3 M€, en baisse de 9,2 M€ par rapport au BP 2024 compte tenu principalement de la maîtrise de la dépense des fluides des bâtiments, résultant de l'application du plan de sobriété énergétique et des prix des nouveaux marchés.**

Les crédits consacrés aux fluides des **bâtiments administratifs** (électricité, gaz et chauffage urbain principalement) poursuivent la baisse amorcée en 2023. L'enveloppe afférente diminue de 9,5 M€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à 80,0 M€ (-10,6 %). Les **autres dépenses** des services support s'élèvent à 1,3 M€.

**Les actions menées en matière de gestion des eaux représentent 22,5 M€.**

La part la plus importante de ces crédits correspond à la **contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement**, au titre de la gestion des eaux pluviales. Celle-ci est stable à 18,2 M€. 2,3 M€ sont versés à la métropole du Grand Paris dans le cadre du transfert de la compétence de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)**. La **contribution de la Ville au budget de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs** s'établit à 2,0 M€ (-0,4 M€ par rapport au BP 2024).

**4,6 M€ sont prévus pour les actions transverses.**

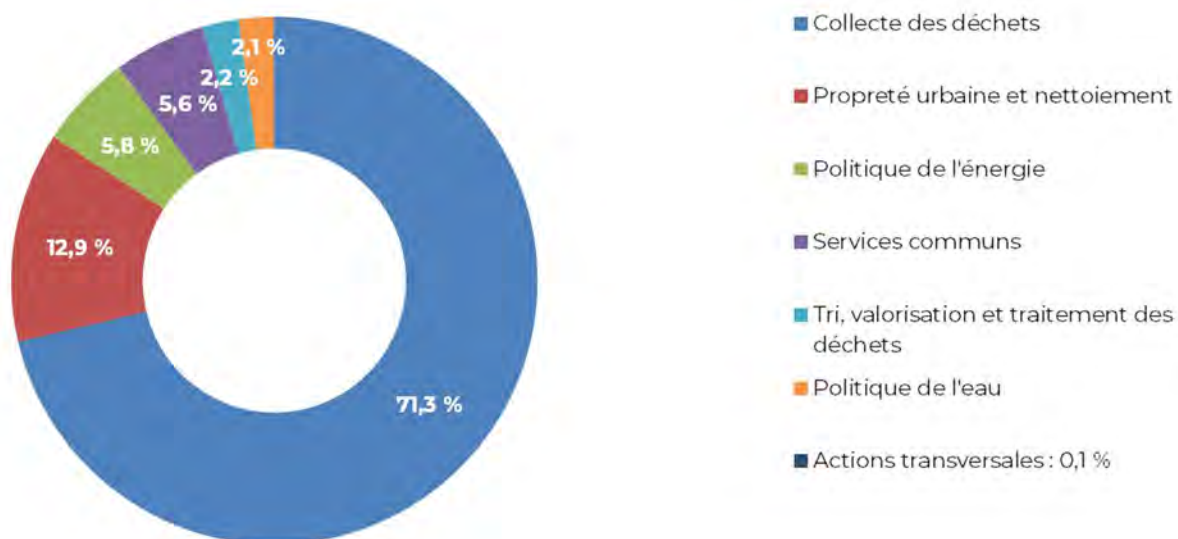
Ce montant inclut 2,7 M€ au titre notamment de l'exploitation des ombrières afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens des pics de chaleur, des subventions versées à **divers acteurs de l'environnement** (AirParif, BruitParif et Agence parisienne du Climat), des études et des diagnostics de performance énergétique (+0,1 M€). S'y ajoutent 1,5 M€ (+0,2 M€) au titre du **plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** afin de renforcer la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets, et 0,4 M€ afin de financer la sortie du plastique à usage unique (PUU). Ce dernier montant sera notamment consacré à la mise en œuvre des courses sur route « zéro plastique ». Les organisateurs de la

cinquantaîne de courses ayant lieu chaque année à Paris ont en effet pour obligation, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, de ne plus recourir à des emballages en PUU pour les points de ravitaillement.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 831,9 M€, en progression de 23, 8 M€ par rapport au BP 2024.

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 718,8 M€, en progression de 7,6 M€ par rapport au BP 2024.

Les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent 593,0 M€, dont 573,3 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, dont le taux reste inchangé mais dont le produit est en hausse de 6,8 M€ par rapport au BP 2024. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM)** s'établit à 19,5 M€. S'y ajoutent également les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,3 M€, au titre notamment de la mise à disposition de bacs de collecte.

Les **recettes concernant la propreté urbaine et le nettoyage** atteignent 107,0 M€, dont 106,0 M€ au titre de la **taxe de balayage** et 1,0 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**, principalement liées aux frais de nettoyage et de remise en état facturés aux entreprises qui déploient illégalement des campagnes d'affichage publicitaire.

18,5 M€ sont prévus en recettes **au titre du tri et de la valorisation des déchets**, montant stable par rapport au BP 2024. Il s'agit du reversement à la Ville d'éco-contributions perçues par différents éco-organismes au titre de son action pour la collecte et le tri des déchets.

Enfin, 0,2 M€ est prévu en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains mis à disposition**.

**47,0 M€ sont attendus en recettes concernant les services communs (+9,1 M€), principalement au titre des fluides des bâtiments (46,4 M€), correspondant au remboursement effectué par les états spéciaux d'arrondissement.**

**La politique de l'énergie représente 46,7 M€ de recettes, en hausse de 7,4 M€ par rapport au BP 2024.**



Ces recettes regroupent les **redevances des concessions** de gaz et d'électricité (34,3 M€) et de réseau de chaleur et de froid (12,4 M€).

**Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 17,6 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2024.**

Elles se composent des **remboursements de frais versés par les budgets annexes** de l'assainissement et de l'eau pour 7,7 M€, des **redevances versées par Eau de Paris** pour 5,6 M€, et du remboursement des dépenses pour le **personnel mis à disposition** du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) pour 4,1 M€.

**Les carrières représentent une recette de 1,5 M€ (-0,4 M€ par rapport au BP 2024) constituée des participations des communes et départements aux charges de fonctionnement, ainsi que de la facturation de cartes et renseignements.**

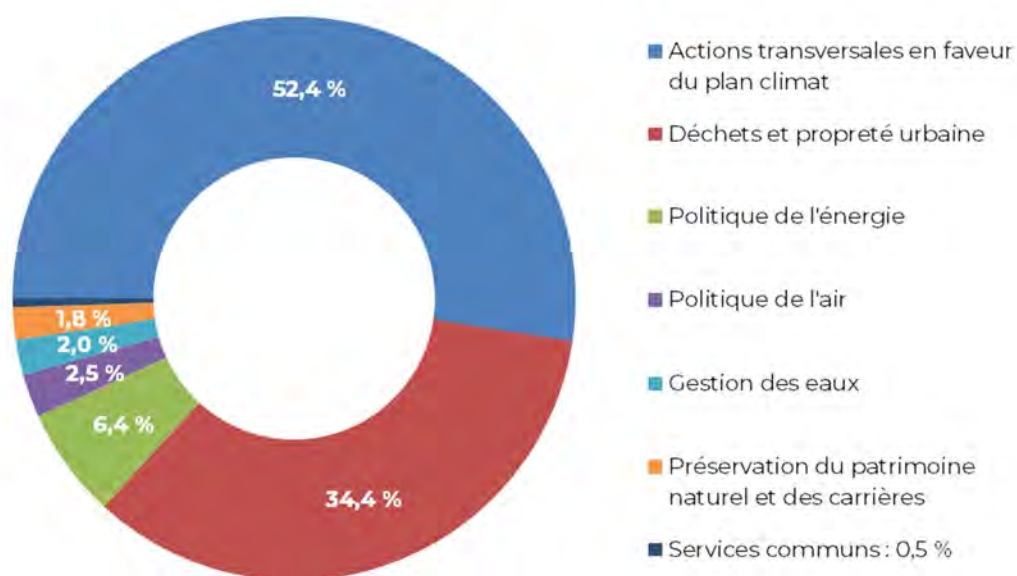
**Enfin, 0,4 M€ est inscrit au titre de cofinancements perçus dans le cadre du plan climat air et énergie territorial (PCAET).**

Ce montant inclut notamment des financements européens pour la participation de la Ville au programme de décarbonation des marchés publics ainsi qu'au programme « Quartiers populaires en transition ».

## Dépenses d'investissement

**Au titre de la fonction « Environnement », 110,2 M€ de crédits d'investissement sont prévus en 2025, en hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



## **Les actions transversales rassemblent 57,8 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.**

Ces crédits permettent la poursuite de la modernisation des **centres thermiques** des bâtiments publics ainsi que les travaux sur les **ventilations** (24,4 M€), le remplacement **de portes et fenêtres** (8,0 M€) et plus largement l'amélioration de la **performance énergétique** (5,9 M€, dont 1,4 M€ pour la rénovation thermique dans les écoles et dans les crèches). 11,2 M€ sont prévus pour la poursuite des contrats de performance énergétique pour les écoles, les collèges et les piscines (en complément des crédits prévus en fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »). 2,3 M€ sont mobilisés pour les travaux de rénovation énergétique à l'intérieur des bâtiments administratifs et 2,0 M€ sont prévus pour la production d'énergie renouvelables.

Par ailleurs, 3,0 M€ sont prévus pour le projet « **Paris frais** » visant à lutter contre les îlots de chaleur et 0,6 M€ est alloué au **plan « volets »** afin de financer l'installation de volets aux fenêtres des logements gérés par les bailleurs sociaux et dans les équipements publics.

## **La gestion des déchets et de la propreté urbaine représente 37,9 M€.**

21,0 M€ sont consacrés à l'acquisition de **nouvelles sanisettes** dans le cadre du déploiement du marché de sanitaires publics, après 25,0 M€ en 2024. Le budget dédié à l'acquisition de **véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine** s'élève à 9,8 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

1,8 M€ est alloué **au tri, à la valorisation et au traitement des déchets**. 1,0 M€ est notamment consacré au réaménagement du site des Invalides (7<sup>e</sup> arrondissement), soit +0,9 M€, et 0,6 M€ est consacré au déploiement de stations Trilib' (-1,4 M€). Cette baisse s'explique par le calendrier du déploiement des stations Trilib, qui arrive à son terme.

Le montant dédié au « **plan garages** » s'établit à 1,9 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2024. Les travaux prévus en 2025 concernent notamment le garage Romainville (1,0 M€).

1,2 M€ est prévu pour la **rénovation des locaux**, 0,5 M€ pour **l'entretien et la sécurisation des bâtiments techniques** et 0,4 M€ pour la **réhabilitation des installations**.

Enfin, 0,5 M€ est inscrit pour l'installation de poubelles de **tri sélectif** et le renouvellement du parc de corbeilles de rue, et 0,5 M€ au titre des **dispositifs de sécurité des véhicules** de propreté.

## **7,0 M€ sont consacrés à la politique de l'énergie, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.**

Ces crédits concernent **l'expérimentation et le développement de la production d'énergie renouvelable**, à travers notamment la création de boucles d'eau chaude et des études sur les projets de récupération de chaleur, de stockage du carbone ou de géothermie.

## **2,8 M€ sont inscrits au titre des actions en faveur de la politique de l'air (+0,3 M€).**

Cette inscription correspond aux aides versées par la Ville pour le développement de véhicules propres, dans le cadre du PCAET et du plan pour la qualité de l'air (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit notamment des aides financières à destination des particuliers et des professionnels.

## **Les actions en faveur de la gestion de l'eau représentent 2,2 M€.**

Ces crédits concernent la rénovation du réseau d'eau non potable (2,0 M€) et la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,2 M€).

La préservation du patrimoine naturel et la gestion des risques technologiques se voit consacrer 2,0 M€ au titre de l'entretien des carrières, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2024.

Enfin, 0,6 M€ est alloué pour l'équipement des services communs.

## **Recettes d'investissement**

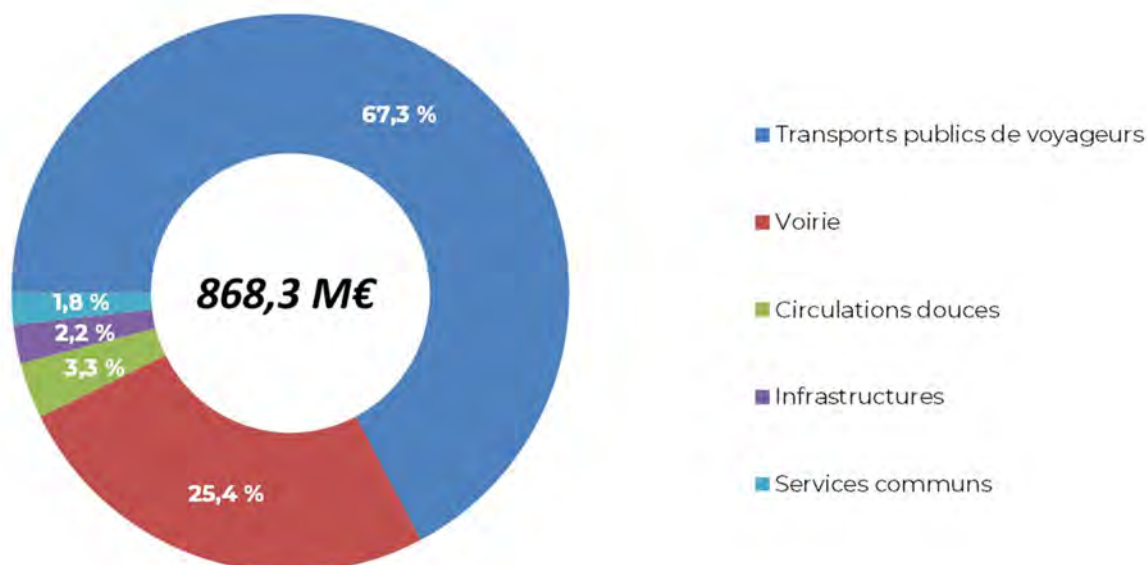
**Au titre des recettes d'investissement, 2,0 M€ sont prévus sur la fonction « Environnement », en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024.**

1,1 M€ est prévu pour financer les **équipements de collecte des déchets alimentaires**, versé sous forme de subvention par le Sycotom et l'Ademe.

Enfin, une subvention de Citéo (éco-organisme) de 0,9 M€ est attendue pour le financement de **l'installation des stations Trilib**.

## (8) Transports

### Budget consolidé consacré aux transports – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	688,4	724,4
<i>dont masse salariale</i>	78,5	79,8
<b>Dépenses d'investissement</b>	159,1	143,9
<b>Recettes de fonctionnement</b>	472,8	472,7
<b>Recettes d'investissement</b>	26,6	19,6

### Dépenses de fonctionnement

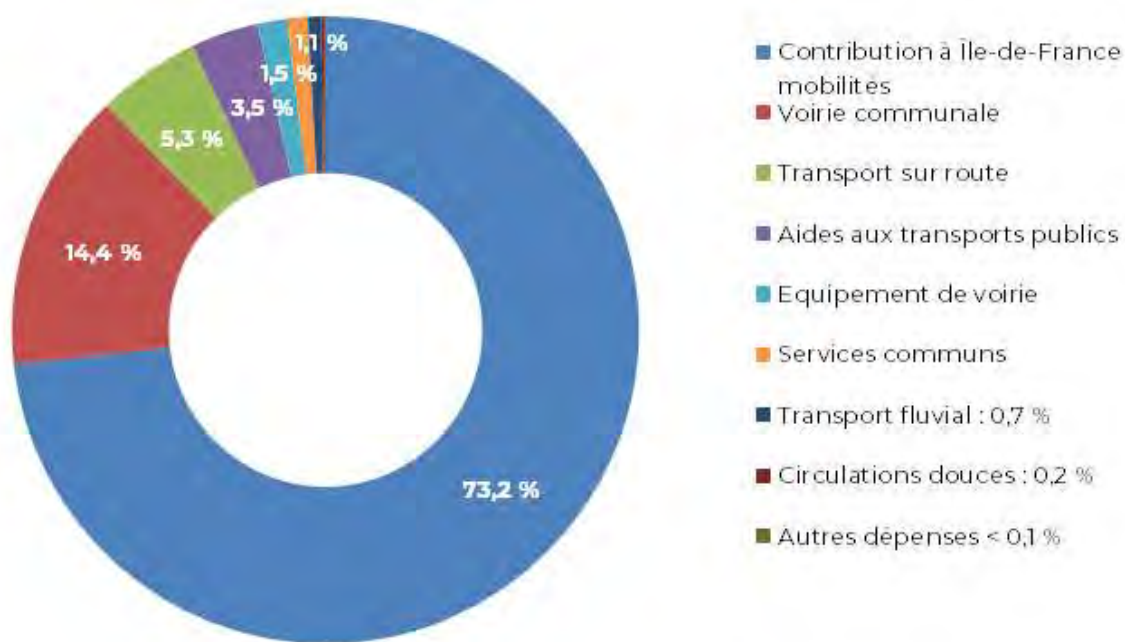
**Le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 724,4 M€, dont 79,8 M€ au titre de la masse salariale.**

Au titre des nouvelles missions/activités et renforts, 12 postes sont créés à la direction de la voirie et des déplacements, dont six postes pour renforcer les sections territoriales et six postes pour l'équipe des releveurs d'incidents sur la voirie.

Au total, avec 12 créations de postes, un solde des transformations de +4 et sept redéploiements, le solde de la fonction « Transports et déplacements » s'établit à +9 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 644,6 M€, en hausse de 34,7 M€ par rapport au BP 2024.**

## Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



**La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec une inscription de 472,2 M€, en progression de 30,8 M€ par rapport au BP 2024.**

Ce montant correspond à l'évolution de la contribution statutaire à IDFM selon les modalités d'indexation prévues par le protocole de financement entre IDFM et l'Etat signé en septembre 2023.

**Les dépenses qui ont trait à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 103,0 M€, en hausse de 3,7 M€ par rapport au BP 2024.**

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** atteignent 54,0 M€, en hausse de 6,4 M€. Les dépenses liées au contrôle du stationnement payant augmentent de 1,3 M€ pour atteindre 19,3 M€. Les dépenses liées au forfait post stationnement, qui concernent principalement le traitement des dossiers et des recours déposés par les usagers, atteignent 17,1 M€ (+7,1 M€), notamment pour prendre en compte l'accroissement du nombre de contrôles. Les dépenses de fourrières s'élèvent à 6,5 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2024. Les dépenses de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans les parkings pour les autocars de tourisme s'élèvent à 5,6 M€, en hausse de 0,4 M€. Enfin, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement, dont la maintenance des horodateurs, des terminaux de cartes bleues et de paiement mobile, s'établissent à 5,5 M€ (-1,5 M€).

Les **dépenses relatives au patrimoine de voirie** représentent 24,1 M€ (-4,4 M€ par rapport au BP 2024) dont 15,2 M€ (-4,8 M€) pour l'entretien de la voirie. Les dépenses diminuent en 2025 après une année 2024 intégrant des prestations d'entretien renforcées dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Les dépenses liées au **stationnement concédé**, qui regroupent les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, représentent 15,0 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.

Les **équipements de voirie** représentent 9,8 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024. La majeure partie de ces dépenses (9,1 M€) concerne l'entretien de la signalisation tricolore dans le cadre

du marché de performance énergétique (+0,4 M€). Ce poste inclut également 0,7 M€ pour l'entretien du mobilier urbain (montant stable par rapport au budget de l'année dernière).

Enfin, les dépenses liées au **maintien de la viabilité** de la mobilité sur les routes et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€, comme au BP 2024.

**Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 34,4 M€ (+0,6 M€).**

23,3 M€ sont prévus au titre de la participation au **syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM)** (+0,3 M€). 7,3 M€ sont consacrés aux lignes de bus « **Traverses de Paris** » cofinancées par la Ville et IDFM (+0,4 M€). Enfin, 3,9 M€ sont dédiés aux **transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM)** (0,1 M€).

**Les mesures favorisant la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens s'élèvent à 22,5 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024 compte tenu du taux de recours constaté sur la campagne 2023-2024 et des augmentations tarifaires.**

Cette inscription recouvre :

- 21,1 M€ pour le remboursement intégral du pass Imagin'R aux **collégiens et lycéens** ;
- 0,7 M€ pour le remboursement intégral du pass **Imagin'R junior** pour les écoliers de 4 à 11 ans ;
- 0,6 M€ pour la contribution de la Ville au dispositif Imagin'R scolaire pour les **élèves boursiers** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement du pass Navigo aux **jeunes Parisiennes et Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement de l'**abonnement Vélib' aux jeunes âgés de moins de 18 ans**.

**Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 6,8 M€ au BP 2025 (+0,5 M€ par rapport au BP 2024).**

Elles comprennent notamment 1,8 M€ au titre des **déplacements** (prestations assurées par les transports automobiles municipaux et dépenses de carburant), 1,6 M€ pour les **indemnités amiables** de personnes physiques au titre d'accidents de voirie, 0,5 M€ de **subventions et cotisations**, 0,4 M€ pour les **services support** et 0,2 M€ pour l'**information sur les chantiers**. Les **autres dépenses**, à savoir les charges immobilières, les frais d'études, de maintenance et d'informatique, représentent 2,4 M€.

**Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,4 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2024.**

L'entretien et l'exploitation des canaux représentent 2,1 M€, en baisse de 1,2 M€ après une année 2024 marquée notamment par l'accueil des JOP. Le paiement des taxes et contributions représente 2,1 M€, et les services communs 0,2 M€.

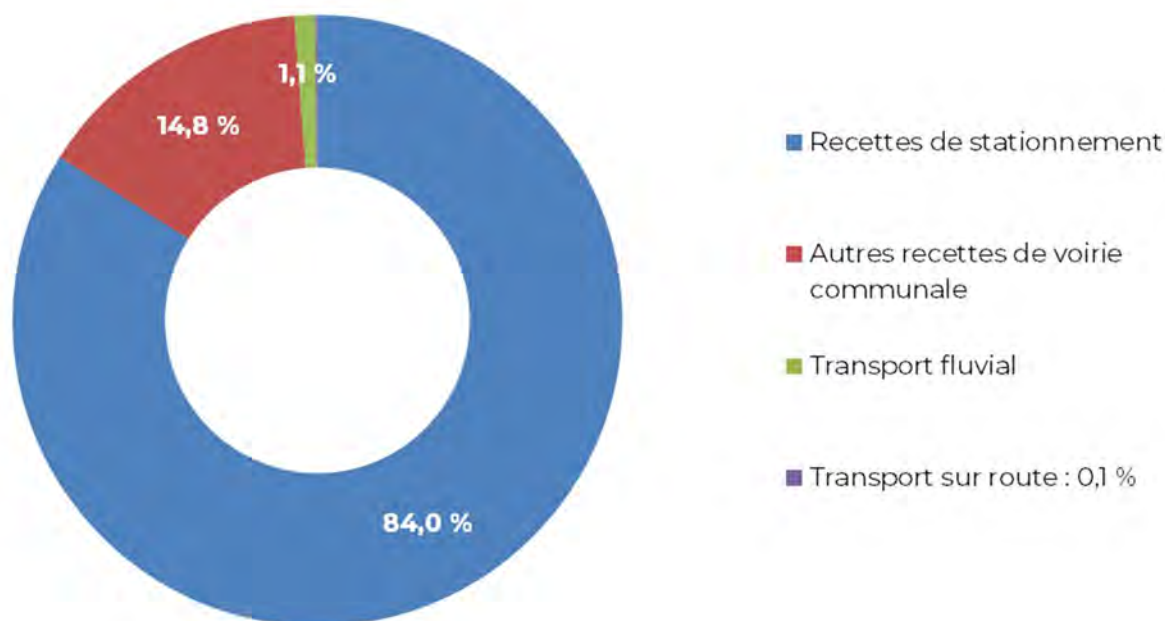
**Enfin, les dépenses liées aux circulations douces atteignent 1,2 M€, dont 1,0 M€ consacrés au dispositif « Paris Respire » qui prévoit la fermeture de certaines voies de circulation aux véhicules motorisés.**

La baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024 correspond à un transfert vers la fonction « Sécurité » au titre du gardiennage.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 472,7 M€.

### Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



Les recettes de voirie communale s'élèvent à 467,0 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2024.

Les recettes au titre du **stationnement de surface** s'établissent à 396,9 M€ (+0,4 M€). Les recettes au titre du stationnement payant atteignent 380,0 M€. En effet, l'impact de la diminution du nombre de places est compensé par l'entrée en vigueur d'un nouveau marché de contrôle du stationnement et la nouvelle tarification SUV issue de la votation citoyenne parisienne du 4 février 2024. Les recettes d'enlèvement et de mise en fourrière sont quant à elles prévues à hauteur de 16,9 M€.

Les **redevances de stationnement concédé** atteignent 43,6 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.

Enfin, les recettes liées au **patrimoine de voirie** s'élèvent à 26,5 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport au BP 2024. Les droits d'occupation du domaine public (15,6 M€) diminuent de 2,2 M€. Les redevances des stations-services (6,0 M€) augmentent de 0,4 M€. 4,2 M€ sont inscrits au titre de l'activité du laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris, en hausse de 0,5 M€. S'y ajoute 0,6 M€ d'autres recettes, principalement au titre des comptes de tiers, mais aussi de l'occupation des berges et de la vente de ferraille ou de matériaux de voirie.

Les recettes générées par le transport fluvial s'établissent à 5,2 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2024.

Elles sont constituées des remboursements et autres produits collectés par **Eau de Paris** (3,6 M€) ainsi que des **droits de navigation et d'occupation** du domaine public fluvial (1,6 M€).

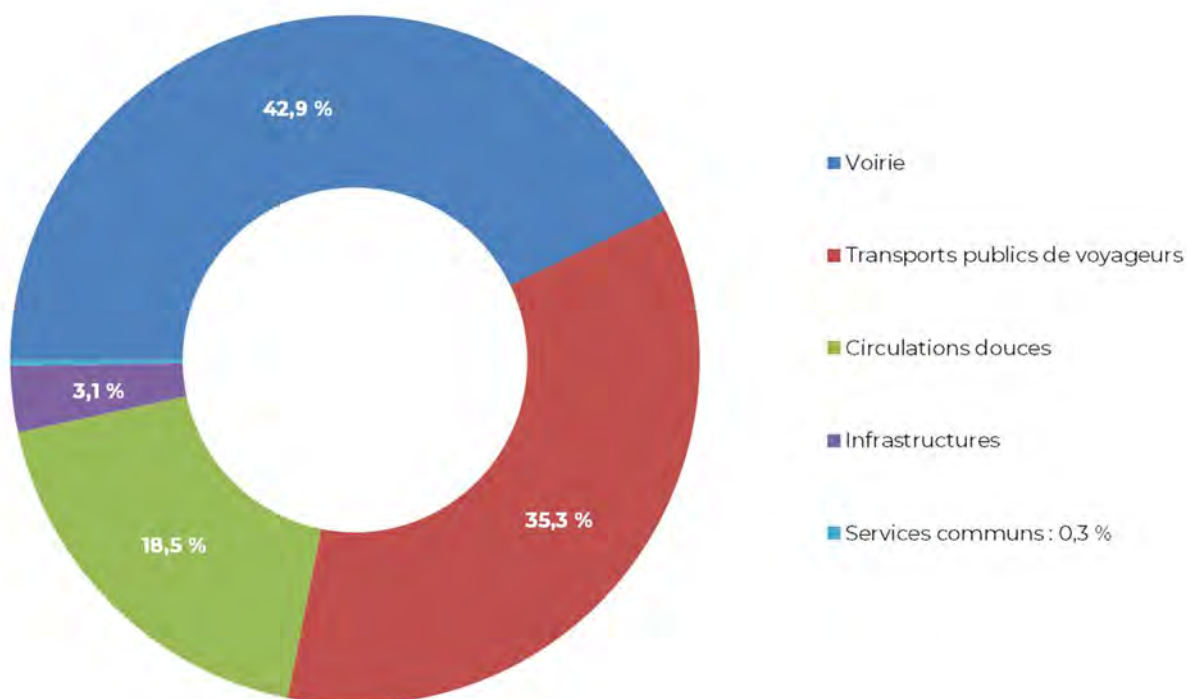
Enfin, les recettes relatives aux transports sur route et à la circulation s'établissent à 0,5 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2024.

La subvention d'IDFM pour l'**exploitation des traverses** est reconduite à 0,5 M€.

## Dépenses d'investissement

**143,9 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, après 159,1 M€ en 2024.**

### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



Les **dépenses de voirie** s'élèvent à 61,7 M€ (+14,6 M€ par rapport au BP 2024). Elles concernent l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. Ainsi, 21,5 M€ sont prévus pour les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis. 12,7 M€ sont prévus pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique. 5,0 M€ sont dédiés aux ponts et ouvrages d'art. La mise en conformité des tunnels routiers se voit allouer 4,9 M€. 4,0 M€ sont inscrits au titre des comptes de tiers et 2,5 M€ pour la réfection des pieds d'arbres. 0,5 M€ est inscrit pour l'actualisation des plans de voirie. Les dépenses relatives au stationnement de surface mobilisent 10,0 M€, dont 9,2 M€ pour le financement de deux appels à projets urbains innovants porte de Saint-Ouen et porte de Pantin.

Les crédits relatifs aux **transports publics de voyageurs**, qui regroupent les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élèvent à 50,7 M€, après 75,0 M€ au BP 2024. Au sein de ce montant et conformément aux échéanciers des appels de fonds, 23,7 M€ sont mobilisés pour l'extension du RER E dit « Éole » vers l'ouest et 11,9 M€ pour poursuivre les travaux de la ligne 14. 9,5 M€ correspondent aux dernières dépenses relatives au prolongement de la ligne T3b du tramway entre la porte d'Asnières et la porte Maillot après 24,0 M€ en 2024. L'exercice 2025 verra également la poursuite de l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 en lien avec son prolongement (3,6 M€) et les derniers appels de fonds pour le financement de la ligne T9 du tramway reliant la porte de Choisy à Orly (1,2 M€).



Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à 26,6 M€, afin notamment de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans les quartiers populaires et les axes structurants du réseau dans le cadre du « Plan vélo pour une ville 100 % cyclable » (25,0 M€). Ainsi, la Ville a dépensé près de 200 M€ depuis le début de la mandature au titre des objectifs de création de pistes cyclables inscrits dans le « plan vélo », ce qui lui a permis de franchir le cap des 100 kms livrés. 1,0 M€ est prévu pour les projets de piétonnisation, notamment s'agissant de la place du Châtelet (Paris Centre).

Les **infrastructures** rassemblant les gares et les canaux se voient consacrer 4,5 M€, après 5,0 M€ au BP 2024. Au sein de ces crédits, l'entretien des canaux et la mise aux normes des bâtiments afférents mobilisent 2,8 M€, en baisse de 0,7 M€ en raison de la non-reconduction de certaines prestations réalisées pendant les JOP. 0,8 M€ est inscrit pour le dragage et la sécurité des ouvrages d'art ainsi que pour l'entretien des digues. 0,3 M€ est prévu pour le financement des études en prévision de la rénovation du pont Bernadette Lafont dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, les **services communs** sont dotés de 0,4 M€.

## **Recettes d'investissement**

**19,6 M€ sont prévus au titre des recettes d'investissement liées aux transports en 2025, en baisse de 7,0 M€ par rapport au BP 2024.**

Ce montant inclut notamment 8,6 M€ de cofinancements de la RATP dans le cadre du prolongement de la ligne T3b jusqu'à la porte Maillot, 5,0 M€ de subventions pour les projets de pistes cyclables et 4,0 M€ liés aux remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers.

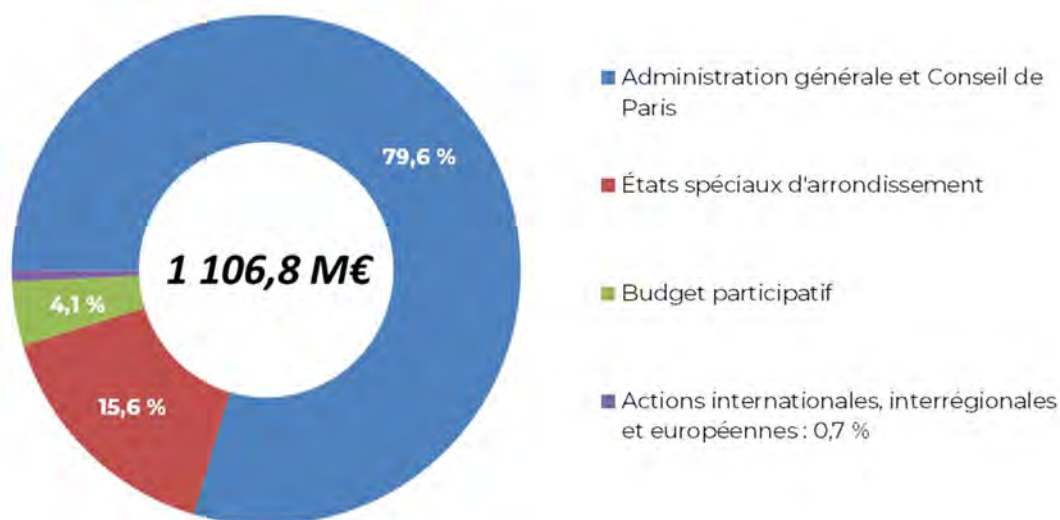
## (0) Services généraux

### Précision méthodologique

La présente fiche retrace les crédits de la fonction « Services généraux » ventilés par politique publique qui, outre ceux destinés à l'assemblée délibérante, à l'action internationale et aux états spéciaux d'arrondissements, favorisent au quotidien la meilleure allocation des moyens humains et matériels directement nécessaires au bon fonctionnement d'un service public de qualité. Ces crédits permettent ainsi de doter les directions opérationnelles dans des domaines aussi variés que l'immobilier et la logistique, la construction, les ressources humaines, la communication, les affaires juridiques ou les systèmes d'information.

Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie 2 du rapport.

### Budget consolidé consacré aux services généraux – projet de BP 2025



en M€	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	886,9	922,6
<i>dont masse salariale</i>	436,1	456,0
<b>Dépenses d'investissement</b>	151,8	184,2
<b>Recettes de fonctionnement</b>	201,2	232,2
<b>Recettes d'investissement</b>	0,0	0,9

### Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux services généraux représente 922,6 M€, dont 456,0 M€ de masse salariale.

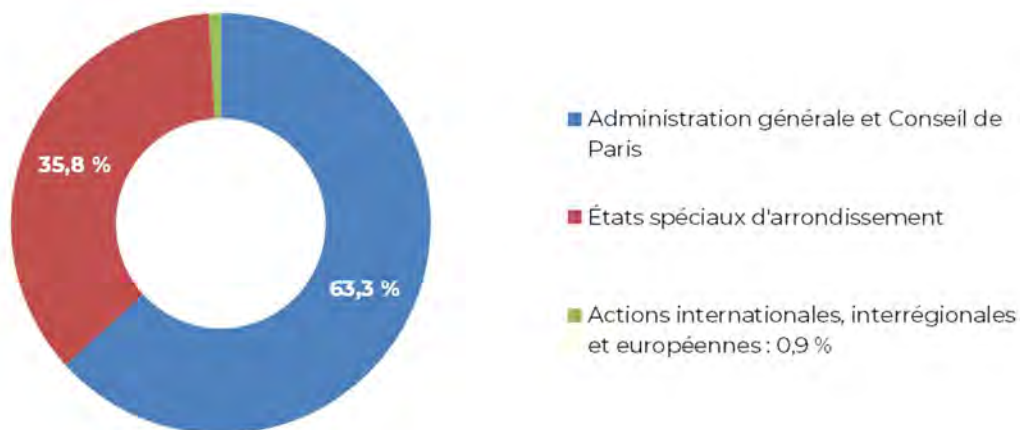
Au titre des nouvelles missions/activités et des renforts, 26 postes sont créés :

- un poste est créé à la direction des affaires juridiques pour renforcer le bureau du droit de l'urbanisme ;
- quatre postes sont créés à la direction de la construction publique et de l'architecture, dont trois postes en contrat de projet pour la performance énergétique en lien une convention Enedis et un poste pour l'amélioration des locaux de travail ;
- neuf postes sont créés à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, dont quatre postes pour l'accueil dans les maisons de la vie associative et citoyenne, trois postes pour la territorialisation de l'urgence sociale et deux postes pour la relation à l'utilisateur ;
- trois postes sont créés à la direction des finances et des achats, dont deux postes pour la collecte de la part régionale de la taxe de séjour et un poste, en contrat de projet, pour la refonte du SI financier ;
- un poste est créé à la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports pour satisfaire les obligations réglementaires en matière de formation incendie ;
- quatre postes sont créés à la direction des ressources humaines, dont un poste pour le service accompagnement et médiation, un poste pour le SIRH et deux postes pour le plan égalité ;
- quatre postes sont créés à la direction des systèmes d'information et du numérique, dont trois postes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage transverse et un poste pour la cyber sécurité.

Au total, avec 26 créations, un solde des transformations de +4, deux postes transférés vers la fonction « Sécurité » et la fonction « Action économique », et 45 redéploiements, le solde de la fonction « Service généraux » s'établit à -17 postes.

**Hors masse salariale, les crédits de fonctionnement consacrés aux services généraux atteignent 466,5 M€ (+15,7 M€ par rapport au BP 2024) : 295,1 M€ pour les dépenses générales de l'administration, 167,2 M€ pour les états spéciaux d'arrondissement et 4,2 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne.**

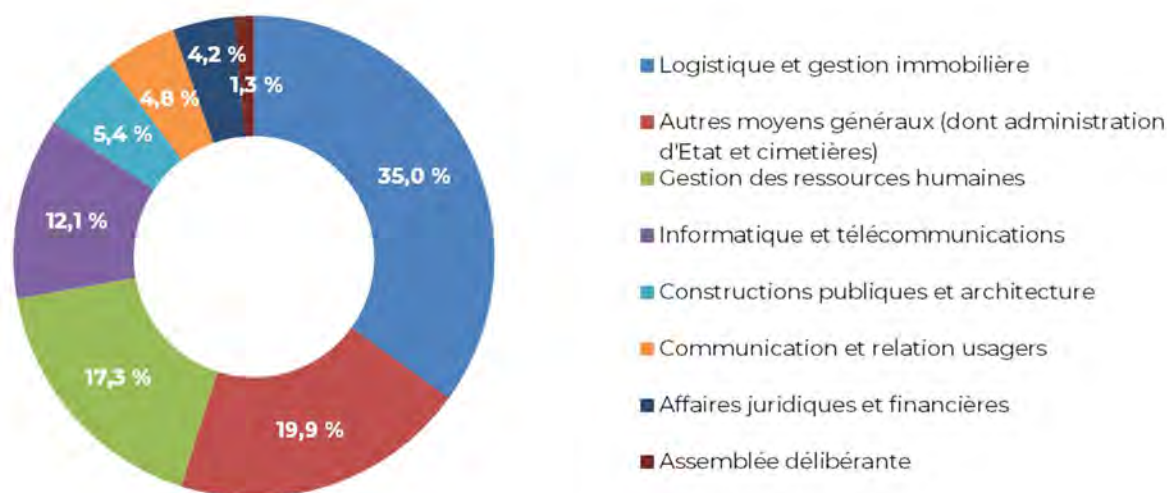
#### Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2025



## Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, états spéciaux d'arrondissement (ESA) et dépenses liées aux relations internationales, le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration s'élève à 295,1 M€.

### Principaux postes de dépenses d'administration générale – projet de BP 2025



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 103,2 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2024.

Les crédits relatifs à la **gestion immobilière** (loyers et charges des baux souscrits au titre des implantations administratives) s'élèvent à 70,9 M€. Les dépenses de **nettoyage des locaux administratifs** (11,0 M€) diminuent de 0,5 M€. Les autres dépenses de logistique recouvrent principalement les **dépenses d'habillement** des agents de la Ville (9,5 M€), les prestations de **déplacement** commandées aux transports automobiles municipaux (4,5 M€), les **dépenses d'entretien des bâtiments et de sécurité** (4,0 M€), les dépenses d'**affranchissement** (2,3 M€), les prestations relevant de la **reprographie** et des **élections** (0,8 M€), et les dépenses d'**aménagement des locaux** (0,3 M€).

Les dépenses de gestion des ressources humaines représentent 51,1 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2024.

Les crédits dédiés aux **œuvres sociales à destination des agents** représentent 21,0 M€, soit 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) chargée de la restauration collective des agents, 7,0 M€ de subvention à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap), et 1,6 M€ dédiés aux prestations sociales pour les agents.

Les **dépenses consacrées à la formation et à la reconversion professionnelle** des agents, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (cf. fonction « Action économique »), s'élèvent à 15,5 M€. Les crédits mobilisés pour les **congés bonifiés** (5,6 M€) progressent de 0,6 M€ pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de l'évolution des tarifs aériens d'Air France. Les dépenses relatives aux **accidents du travail et maladies professionnelles** s'établissent à 3,6 M€ comme en 2024. Les inscriptions au titre des versements des **pensions et rentes** restent stables à 3,4 M€.

2,0 M€ sont consacrés aux **autres dépenses** : services support, organisation des concours et de recrutements, et frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne.

**Les crédits relatifs à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 35,8 M€, en hausse de 4,3 M€ par rapport au BP 2024.**

Les dépenses dédiées aux **infrastructures** informatiques (entretien et maintenance des réseaux, matériels et postes de travail) et les crédits de **maintenance applicative** progressent respectivement de 3,6 M€ et de 0,6 M€ pour atteindre 19,5 M€ et 9,1 M€ sous l'effet notamment de l'augmentation des prix, ainsi que du déploiement de nouvelles solutions informatiques. Le budget alloué aux **télécommunications** s'établit à 7,2 M€ (+0,1 M€).

**L'enveloppe allouée à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élève à 16,0 M€.**

Ces dépenses sont notamment consacrées à la **maintenance** préventive et curative des installations techniques et des centres thermiques, aux **contrôles réglementaires** des installations des locaux de travail et des équipements recevant du public, ainsi qu'aux **fournitures** des ateliers pour les interventions en régie et aux **moyens de déplacements**.

**Les crédits afférents aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 12,3 M€.**

Les crédits consacrés aux **frais d'actes et de contentieux** s'établissent à 3,6 M€ (+0,1 M€ par rapport au BP 2024). Les dépenses consacrées à l'**accès au droit** restent stables à 2,4 M€. Les **frais d'assurance** restent constants à 2,3 M€ et les dépenses relatives aux **concessions** à 1,6 M€. Les crédits liés à l'expérimentation de la **certification des comptes** de la collectivité s'élèvent à 1,0 M€. Enfin, les **autres dépenses** (études, documentations, impressions, paiement de taxes) s'établissent à 13 M€.

**Les dépenses de communication atteignent 6,3 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024.**

Les dépenses consacrées à l'**information** et aux campagnes de communication municipales s'élèvent à 2,5 M€. Les dépenses liées à l'**évènementiel** (Paris Plages, feu d'artifice du 14 Juillet, commémoration de la Libération, animations de fin d'année) s'établissent à 2,3 M€. Les crédits consacrés au **protocole** représentent 0,7 M€.

**Les charges relatives à la gestion des cimetières représentent 5,6 M€ en 2025, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2024**

Elles comprennent notamment 3,2 M€ pour les frais d'**entretien** courant et 2,3 M€ au titre du **suivi des délégations funéraires** (service extérieur des pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

**Les dépenses relatives au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 3,8 M€ (-0,3 M€ par rapport au BP 2024).**

Les dépenses de fonctionnement des **groupes d'élus** atteignent 3,5 M€, principalement consacrées à la subvention versée à la caisse de retraite des élus, aux dépenses de transports en commun (pass Navigo) et aux frais de formation. Les frais de **fonctionnement du Conseil de Paris** s'élèvent à 0,3 M€.

**Les dépenses relatives aux relations à l'utilisateur et aux associations augmentent de 1,8 M€ par rapport au BP 2024 pour atteindre à 7,8 M€.**

Ce montant tient compte de la création du *théâtre de la Concorde (8<sup>e</sup> arrondissement)*, nouveau lieu démocratique et culturel pour tous (2,7 M€). Ces crédits comprennent également les dépenses consacrées à la **vie associative** (2,3 M€), les dépenses relatives au **médiateur de Paris** et à l'accueil des usagers (0,5 M€), ainsi qu'à la mise en œuvre de la « **ville du quart d'heure** » (0,1 M€). S'inscrivant dans le pacte parisien de la proximité, le **fonds d'animation locale** qui permet aux mairies d'arrondissement de soutenir la vie associative locale est doté de 0,3 M€ (-0,3 M€, le fonds de l'année 2024 ayant été abondé de 0,3 M€ par rapport au BP 2023 au titre de l'animation des sites de festivités des Jeux olympiques et paralympiques).

### **Les autres moyens généraux représentent 53,2 M€.**

Il s'agit notamment des crédits nécessaires aux **opérations comptables** de régularisation de recettes (27,6 M€). Les **frais bancaires** liés aux emprunts et aux moyens de paiement atteignent 4,0 M€. La **contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** au titre des pensions des ex-agents de la préfecture de la Seine atteint 1,0 M€. Enfin, les **dépenses relatives à l'état civil et aux élections** représentent 0,7 M€, en baisse de 0,6 M€ car il n'y a pas d'élections prévues en 2025.

### **Dotations aux états spéciaux d'arrondissement**

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement regroupent, d'une part, les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement et, d'autre part, la dotation d'investissement (DI), pour un montant total de 172,8 M€, contre 171,8 M€ au BP 2024.

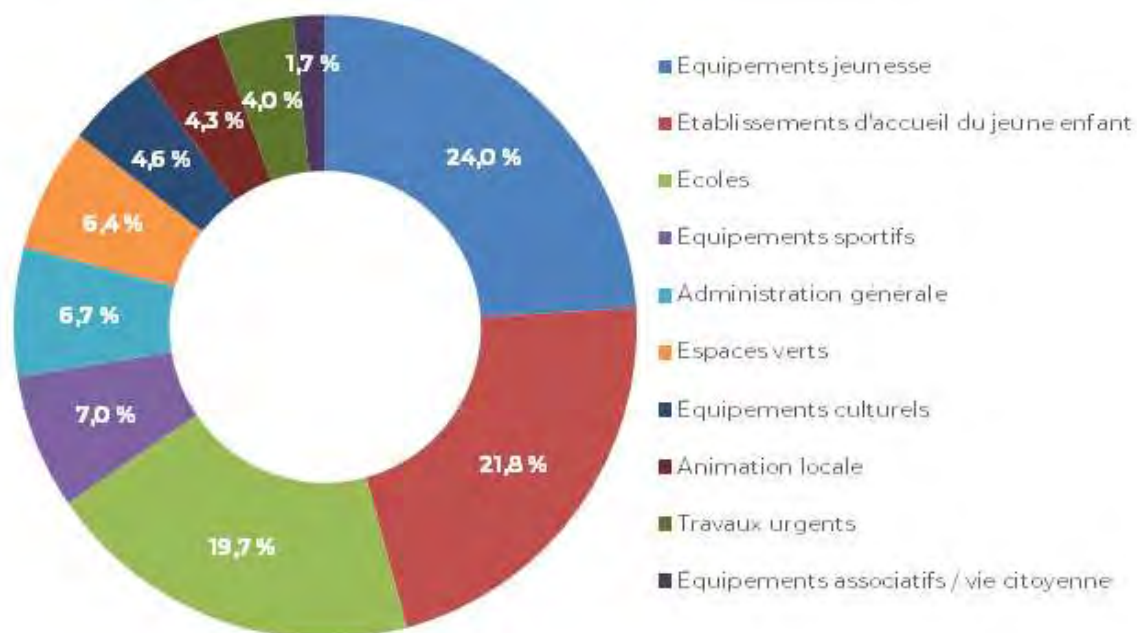
### **La DGL progresse de 0,8 M€ par rapport au BP 2024, passant de 152,1 M€ à 152,9 M€.**

Composante principale des états spéciaux, la DGL finance le fonctionnement des équipements de proximité fréquentés principalement par les habitants de l'arrondissement (crèches, écoles, bibliothèques, piscines, conservatoires, espaces verts, etc.). La progression de la dotation tient notamment compte de besoins croissants au titre des espaces verts (+1,8 M€) pour l'entretien des nouveaux espaces et surfaces végétalisées issus de la démarche « Embellir votre quartier », ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement des crèches (+0,6 M€), incluant le passage au 100 % bio dans l'alimentation. Ces augmentations sont en partie compensées par une modération des dépenses de fluides énergétiques en raison de tarifs attendus à la baisse.

### **Les inscriptions au titre de la DAL s'établissent à 14,3 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024.**

Cette évolution provient de la revalorisation des crédits consacrés aux « travaux urgents » des équipements de proximité au regard des dépenses réellement constatées sur les exercices précédents.

## Répartition des dépenses de fonctionnement des états spéciaux d'arrondissement – projet de BP 2025



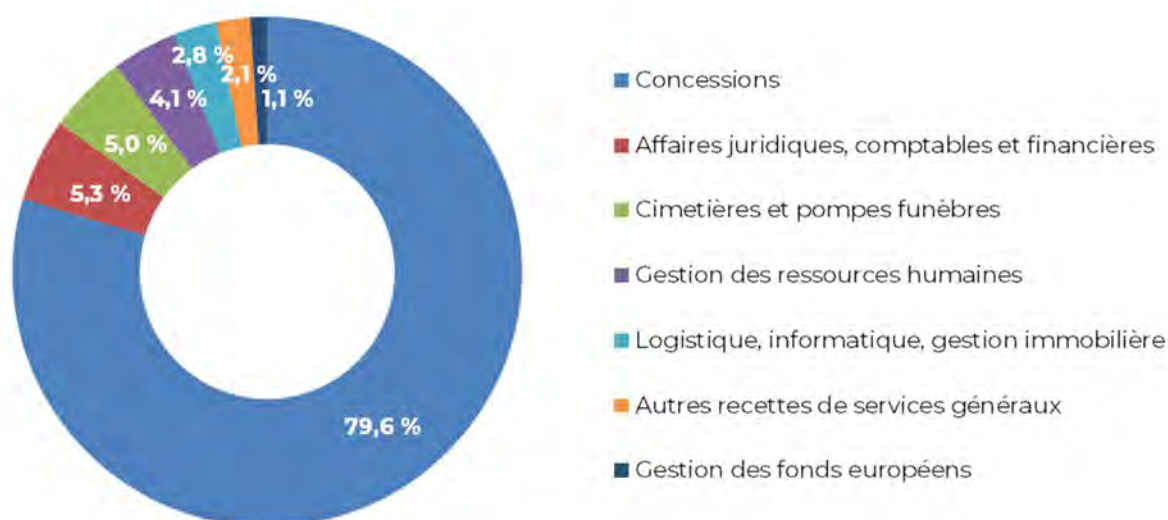
### Actions internationales, interrégionales et européennes

Le budget alloué aux relations interrégionales et internationales est de 4,3 M€. Les dépenses d'*aide publique au développement* représentent 1,6 M€. Les *autres dépenses liées à l'action internationale de la Ville* atteignent 2,1 M€. Les crédits consacrés à l'*action métropolitaine* s'établissent à 0,4 M€ et le budget de la délégation à l'*outre-mer* à 0,2 M€.

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux augmentent de 31,0 M€ pour atteindre 232,2 M€. Elles recouvrent 229,7 M€ de recettes d'administration générale et 2,5 M€ de subvention globale du fonds social européen (FSE).

## Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025



### Administration générale de la collectivité

**Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité sont prévues à 229,7 M€, en hausse de 31,0 M€ par rapport au BP 2024.**

Les recettes issues des **concessions** (établissements concédés, affichage public, réseaux de télécommunications et stationnement des taxis) s'établissent à 184,8 M€, en hausse de 26,7 M€.

Les recettes relatives aux **activités juridiques, financières et comptables** s'élèvent à 12,2 M€ (-0,6 M€). Il est prévu 9,2 M€ de recettes liées aux activités comptables et financières (annulations de mandats, contribution de la direction régionale des finances publiques au fonctionnement du centre facturier, régularisations comptables) et 3,1 M€ de recettes relatives aux affaires juridiques (décisions de justice favorables à la Ville principalement).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** sont prévues à 11,7 M€, dont 9,6 M€ de redevances funéraires pour les cimetières et 2,0 M€ de redevances pour les concessions de pompes funèbres et du crématorium du Père Lachaise.

Les recettes liées aux **ressources humaines** représentent 9,5 M€, en hausse de 1,2 M€. 6,1 M€ sont attendus du remboursement de frais de personnel mis à disposition ou détachés, 2,2 M€ du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) et 1,1 M€ du remboursement par Ile-de-France Mobilités du versement transport pour les agents logés à titre gratuit. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits au titre de remboursements divers (chèques emploi-service périmés, frais de formation).

Les recettes liées à la **logistique, à l'informatique et à la gestion immobilière** sont en hausse de 2,7 M€, à 6,4 M€. 5,7 M€ sont inscrits au titre de l'informatique et des télécommunications, correspondant notamment à des refacturations de frais de télécommunications aux établissements de la Ville. S'y ajoutent notamment 0,4 M€ de remboursement de frais d'affranchissement et de dotation vestimentaire par des établissements de la Ville, et 0,2 M€ de redevance pour la mise à disposition de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Les **autres recettes d'administration générale** représentent 4,9 M€, en hausse de 1,0 M€. Les recettes de communication, fêtes et cérémonies au titre de la location des salons de l'Hôtel de Ville,



des partenariats et de la gestion des marques représentent 1,5 M€. Les participations et dotations reçues de l'État et de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour l'organisation du recensement s'élèvent à 0,4 M€. Les recettes issues du fonds des maires, c'est-à-dire du produit des quêtes de mariage, des locations de salles et de redevances de tournages en mairies d'arrondissement atteignent 0,8 M€. La gestion bâtementaire génère 2,2 M€ de recettes grâce notamment à la vente de certificats d'économie d'énergie.

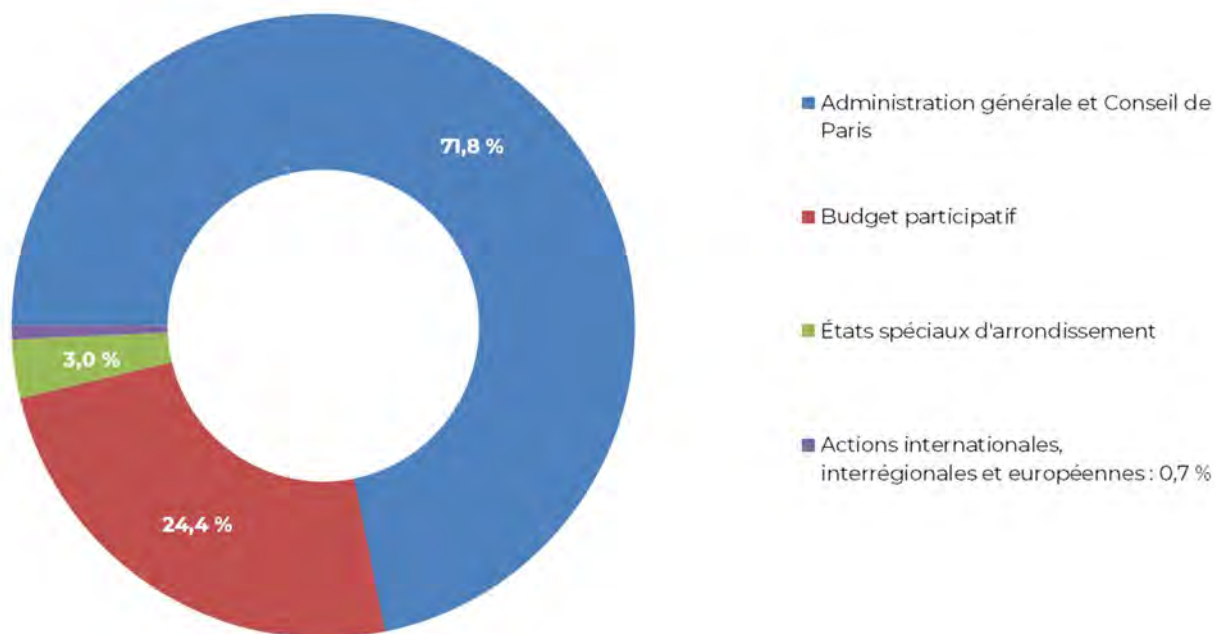
### Gestion des fonds européens

2,5 M€ sont reconduits au titre de la **subvention globale du fonds social européen (FSE)** versée à la Ville en tant qu'organisme intermédiaire chargé de l'attribution de cette subvention aux porteurs de projets.

### Dépenses d'investissement

**Les dépenses d'investissement ventilables de la fonction « Services généraux » s'élèvent en 2025 à 184,2 M€, soit une augmentation de 32,4 M€ par rapport au BP 2024.**

#### Dépenses d'investissement – projet de BP 2025



### 25 % du budget d'investissement décidé par les Parisiennes et les Parisiens : l'exemple du budget participatif parisien

À l'issue de la campagne 2024, 121 projets ont été retenus, dont trois portant sur l'ensemble du territoire parisien et 118 projets d'arrondissement, pour un montant total de 79,6 M€, ventilé comme suit :

- 6,0 M€ d'autorisations de programme au titre du budget participatif parisien, bénéficiant principalement aux thématiques de l'éducation et de l'environnement (3,0 M€ pour créer des jeux gratuits et en plein air pour les enfants, 2,5 M€ pour adapter les bâtiments, toits, et bois au dérèglement climatique) ;
- 73,6 M€ au titre du budget participatif d'arrondissement, notamment dans le champ de l'éducation (29,6 %), du cadre de vie (19,9 %) et de la culture (18,9 %).

La répartition du budget participatif par direction est détaillée dans la partie 4 du présent rapport. En son sein, 41,8 M€ sont d'ores et déjà fléchés sur les quartiers populaires, soit 52,5 % de l'enveloppe, avec notamment des projets tels que :

- dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, « Améliorer le patrimoine associatif de Belleville » (1,2 M€) ;
- dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, « Pour un quartier porte de Vincennes toujours plus dynamique » (1,1 M€) ;
- dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, « Toujours plus de sport » (2,8 M€) ;
- dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, « Ouvrir le stade Didot sur le quartier » (1,5 M€) ;
- dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, « Poursuivre la modernisation des infrastructures de grands jeux » (2,5 M€) ;
- dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, « Couverture du court de tennis Marguerite-Broquedis (ex-Reims) » (1,5 M€) ;
- dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, « Adapter 32 crèches aux fortes chaleurs » (3,6 M€) ;
- dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, « De nouveaux espaces de sports et de loisirs » (2,8 M€), « Nos écoles se protègent du réchauffement climatique » (2,6 M€) ;
- dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, « Culture et animation dans les quartiers populaires » (2,4 M€), « Développer des cours oasis dans les quartiers populaires » (1,6 M€).

S'y ajouteront une part des crédits prévus pour des projets non localisés à ce stade, qui se déclineront opération par opération dans les différents quartiers, notamment les quartiers populaires.

### **Les investissements de l'administration générale s'établissent à 177,3 M€ en 2025, après 144,8 M€ au BP 2024.**

Outre les crédits qui permettront d'abonder le budget des directions en cours d'exercice pour accompagner notamment la mise en œuvre du budget participatif, les principales inscriptions sont détaillées ci-après.

### **Les investissements en matériels et applications informatiques représentent 50,0 M€, après 53,0 M€ au BP 2024.**

15,2 M€ sont dédiés aux **projets informatiques**, en baisse de 3,6 M€ par rapport au BP 2024. Ce montant inclut 3,4 M€ en lien avec l'espace public, 2,8 M€ au titre des systèmes d'information géographiques, de l'immobilier et du logement, 2,8 M€ dans le domaine des ressources humaines et de l'efficacité financière, 2,4 M€ pour la relation avec les usagers auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour la refonte du portail « Facil'familles », 0,8 M€ pour la cybersécurité, 0,5 M€ pour les nouveaux outils collaboratifs, 0,5 M€ pour le système informatique de la police municipale et 0,3 M€ pour l'accès à l'offre sociale de la Ville et de ses partenaires sociaux.

Les dépenses de **tierce maintenance applicative** représentent 11,7 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport à l'an passé. Cette tierce maintenance concerne plusieurs applications usagers (3,7 M€) et cadre de vie (3,2 M€), le système d'information (SI) des ressources humaines (3,7 M€) et le SI financier (1,1 M€).

6,0 M€ sont consacrés aux **serveurs** et 3,6 M€ à l'**intégration applicative**.

5,7 M€ sont inscrits pour des **équipements informatiques et téléphoniques** des services de la Ville. Ce budget permet notamment de remplacer des postes de travail devenus obsolètes, ainsi que de faire face à des besoins d'équipements nouveaux des directions. S'y ajoutent 2,1 M€ pour l'environnement utilisateur, les outils numériques et la sécurité, et 0,4 M€ pour l'équipement nomade des agents de terrain, dont la police municipale parisienne.

4,6 M€ sont alloués aux **dépenses d'entretien du réseau informatique et téléphonique**, dont 0,5 M€ permettant le raccordement de plusieurs sites en haut débit.

Une enveloppe de 0,9 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du **parc de copieurs** et au déploiement de l'impression par badge.

**Par ailleurs, 2,2 M€ sont inscrits pour des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de systèmes d'information.**

**34,0 M€ sont alloués à l'entretien des bâtiments administratifs et à la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, en hausse de 5,9 M€ par rapport à 2024.**

10,5 M€ sont dédiés à la **modernisation des installations dans les bâtiments administratifs**. Dans ce cadre, 4,2 M€ sont inscrits pour les ascenseurs, 3,0 M€ au titre de la sécurité incendie, 3,0 M€ pour les installations électriques, et 0,3 M€ pour les installations techniques.

8,9 M€ sont consacrés au **schéma directeur des implantations administratives (SDIA)** qui rassemble les opérations relatives à l'immobilier administratif, parmi lesquelles :

- les travaux d'aménagement du nouveau centre administratif Axiom (13<sup>e</sup> arrondissement) ;
- le nouveau schéma d'occupation des 2 et 4 rue Lobau (Paris Centre) ;
- le relogement du centre de formation de la Ville de Paris.

2,4 M€ sont inscrits pour le **ravalement des façades** et 1,6 M€ pour la **réfection des toitures** des bâtiments et équipements.

Les **bornes de recharge électrique** de la flotte municipale se voient consacrer 2,0 M€.

3,5 M€ sont consacrés à la rénovation du **Pavillon de l'Arsenal** (Paris Centre), auxquels s'ajoute 2,2 M€ pour l'entretien et aux travaux dans les autres **bâtiments administratifs**.

1,5 M€ est prévu pour les **fournitures, matériel et mobilier**, 0,7 M€ au titre de la **prévention** et des **conditions de travail**, et 0,7 M€ au titre des **études et frais d'insertion**.

**Le projet de réaménagement du site de la Tour Eiffel (7<sup>e</sup> arrondissement) bénéficie de 18,0 M€ en 2025.**

**Les équipements funéraires (cimetières et pompes funèbres) se voient allouer 3,9 M€**, dont 2,6 M€ afin de financer des travaux dans les cimetières parisiens et 1,3 M€ pour la mise en conformité du columbarium du Père Lachaise (20<sup>e</sup> arrondissement).

**1,7 M€ est consacré à la gestion des ressources humaines**, notamment pour les travaux des restaurants administratifs (1,3 M€) et l'achat de matériel pour les agents en situation de handicap (0,3 M€).

**1,7 M€ est prévu pour la participation citoyenne et l'aide aux associations**, dont 1,5 M€ pour le théâtre de la Concorde (8<sup>e</sup> arrondissement).

**La dotation d'investissement (DI) versée aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) atteint 5,6 M€ pour financer les dépenses d'investissement des mairies d'arrondissement au titre de leurs équipements de proximité et des conseils de quartier.**

**Les dépenses de coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales s'élèvent 1,3 M€.**

## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement sur la fonction « Services généraux » s'établissent à 0,9 M€.**

Elles sont issues de cofinancements dans le cadre de la rénovation du Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre) et d'un projet issu du budget participatif.



## LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### Nouvelles autorisations de programme

Il est proposé l'inscription de :

- 1 917,0 M€ en **autorisations de programme (AP) nouvelles** ;
- 130,2 M€ pour la **couverture d'opérations neutralisés en analyse financière**.

Elles sont accompagnées de 452,4 M€ d'**inscriptions en recettes** pour des opérations réelles et de 10,2 M€ au titre des opérations neutralisées en analyse financière. S'y ajoutent 120,0 M€ qui seront constatées en crédits de paiement uniquement.

<i>en M€</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Opérations réelles</b>	1 917,0	452,4
<b>Opérations neutralisées</b>	130,2	10,2
<b>TOTAL</b>	<b>2 047,1</b>	<b>462,5</b>

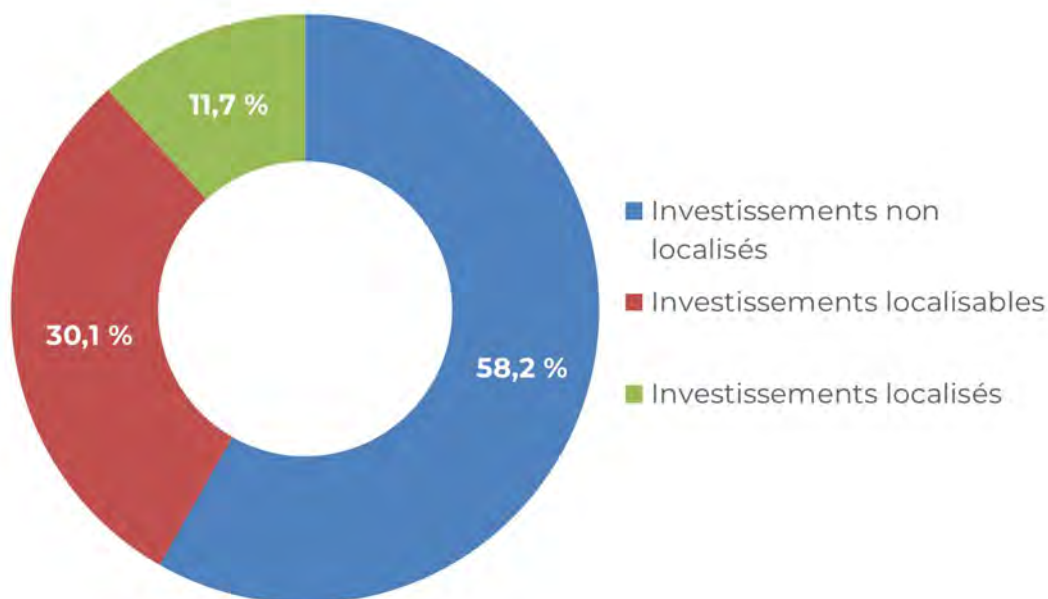
Les autorisations de programme nouvelles se répartissent entre 70,2 % d'**AP de plan**, 20,4 % d'AP de **projet**, 5,2 % pour les **investissements localisés (IL/IIL)** et 4,1 % pour le **budget participatif**.

<i>en M€</i>	<b>Dépenses</b>	
<b>AP de plan</b>	1 437,9	70,2 %
<b>AP de projet</b>	418,6	20,4 %
<b>Investissement d'intérêt local et localisé (IL/IIL)</b>	106,8	5,2 %
<b>Budget participatif</b>	83,8	4,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 047,1</b>	<b>100,0 %</b>

Ces autorisations de programme se décomposent en :

- 1 192,3 M€ pour les **investissements non localisés**, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ainsi que les crédits pour des équipements localisés physiquement mais ne relevant pas des équipements de proximité ;
- 615,3 M€ pour les **investissements localisables**, répartis en fonction de l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 239,5 M€ pour les **investissements localisés** dans les 17 arrondissements, au profit des équipements de proximité et de l'espace public, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

## Répartition des autorisations de programme nouvelles



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme nouvelles par fonction :

	Libellé	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	408,3 M€	295,8 M€
1	Sécurité	17,6 M€	1,0 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	117,9 M€	5,8 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	183,9 M€	13,7 M€
4	Santé, action sociale et RSA	48,6 M€	5,5 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	1 133,7 M€	76,7 M€
6	Action économique	6,2 M€	42,5 M€
7	Environnement	71,1 M€	2,0 M€
8	Transports	59,7 M€	19,6 M€
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 047,1 M€</b>	<b>462,5 M€</b>

## Dépenses

**1 - Sécurité** ..... **17,6 M€**

Direction	Dépenses
<b>Gestion financière (préfecture de police)</b>	13,4 M€
<b>Propreté et eau</b>	2,7 M€
<b>Logement et habitat</b>	1,0 M€
<b>Police municipale et prévention</b>	0,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>17,6 M€</b>

Au sein de la fonction « Sécurité », 13,4 M€ sont prévus pour la subvention versée à la **préfecture de police**.

2,7 M€ sont alloués à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** et 1,0 M€ aux mesures d'hygiène et de salubrité publiques pour les **travaux d'office dans les immeubles en péril**.

Enfin, 0,6 M€ est consacré à **la prévention, la sécurité et la protection**, dont 0,4 M€ pour l'acquisition de mobilier et les travaux dans les sites de la police municipale et 0,2 M€ au titre du matériel anti-intrusion et de surveillance.

## 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage..... 117,9 M€

Direction	Dépenses
Affaires scolaires	114,4 M€
Attractivité et emploi	3,3 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>117,9 M€</b>

Un montant de 114,4 M€ est proposé pour les **affaires scolaires**.

Il regroupe 60,4 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien au titre de **l'enseignement du premier degré**, permettant notamment de réaliser l'entretien des écoles (26,5 M€), des travaux d'amélioration de la sécurité incendie (16,3 M€), des travaux de rénovation dans les sanitaires des écoles (5,5 M€), des travaux dans les logements de fonction (5,0 M€) ainsi que l'acquisition d'équipements informatiques (2,9 M€) et de matériel et mobilier (2,5 M€).

34,3 M€ de crédits nouveaux sont ouverts au titre de **l'enseignement du second degré**, dont 8,0 M€ pour l'entretien des ensembles imbriqués collèges-lycées, 7,2 M€ pour réaliser des travaux de sécurité et 5,6 M€ pour verser des subventions d'équipement et de travaux aux collèges autonomes. Le déploiement des cours oasis dans les collèges se voit allouer une enveloppe de 5,0 M€. 5,0 M€ supplémentaires sont ouverts pour poursuivre l'opération de restructuration de la cité mixte régionale Paul Valéry (12<sup>e</sup> arrondissement). 1,5 M€ est prévu pour la rénovation des sanitaires des collèges et 1,0 M€ pour les travaux dans les logements de fonction.

Les **activités périscolaires et annexes** se voient allouer 16,4 M€, dont 9,7 M€ pour la restructuration complète de la cuisine centrale située au 72 rue Riquet (18<sup>e</sup> arrondissement), 3,1 M€ pour la création d'une cuisine centrale dans Paris Centre et 3,1 M€ afin de réaliser des travaux de sécurité dans les cuisines scolaires.

Une enveloppe de 3,2 M€ est proposée pour les **services communs**, dont 2,5 M€ pour l'amélioration des locaux du personnel.

Dans le champ de l'attractivité et de l'emploi, 3,3 M€ sont consacrés à **l'enseignement supérieur**, dont 1,6 M€ de subvention d'équipement à l'ESPCI et 1,2 M€ de subventions aux écoles d'art.

Enfin, 0,2 M€ est alloué à titre de subvention d'investissement à **l'École du Breuil**.

### 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ..... 183,9 M€

Direction	Dépenses
Affaires culturelles	52,6 M€
Jeunesse et sports	48,4 M€
Constructions publiques et architecture	44,2 M€
Jeux olympiques et paralympiques, grands événements	30,2 M€
Démocratie, citoyens et territoires	8,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>183,9 M€</b>

52,6 M€ sont prévus pour les **affaires culturelles**.

La restauration et l'entretien des **édifices culturels** sont dotés de 23,5 M€, dont 8,4 M€ pour la restauration du chevet de l'église Saint-Séverin (5<sup>e</sup> arrondissement), 2,5 M€ pour la restauration de la façade principale de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles (Paris Centre), 2,5 M€ pour les grosses réparations, ou encore 2,0 M€ pour les travaux de sécurisation. Sont également ouverts 2,3 M€ pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Merri (Paris Centre) et 1,5 M€ pour la restauration de la galerie de l'oratoire du Louvre donnant sur la rue de Rivoli (Paris Centre). 1,5 M€ est ouvert pour l'entretien et la restauration des peintures murales présentes dans les édifices culturels.

Les crédits consacrés au financement des **musées** s'élèvent à 10,0 M€. Ils recouvrent une subvention de 5,4 M€ à Paris musées, dont 4,7 M€ correspondent à des subventions de travaux et 0,8 M€ aux subventions de soutien à l'acquisition d'œuvres d'art, et une subvention d'investissement de 4,6 M€ pour financer les travaux de rénovation du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ).

Les **bibliothèques et les médiathèques** se voient consacrer 7,2 M€, dont 4,1 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles et 3,1 M€ pour l'entretien et l'équipement.

L'**action culturelle** bénéficie de 4,9 M€, dont 3,0 M€ concernent des subventions d'équipement, et 0,9 M€ l'entretien des équipements culturels. 0,6 M€ supplémentaires sont ouverts pour financer le projet « Station » sur le site de la gare des Mines dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

2,8 M€ sont inscrits **au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Il est notamment prévu 1,7 M€ pour l'entretien des lieux d'enseignement artistique de proximité et 0,7 M€ pour l'acquisition d'instruments de musique dans les conservatoires.

1,7 M€ est prévu pour la **conservation du patrimoine culturel**, 1,0 M€ pour le **théâtre et le spectacle vivant** et 0,6 M€ pour le secteur du **cinéma**.

Une inscription de 48,4 M€ est prévue **au titre de la jeunesse et des sports**.

31,4 M€ sont consacrés aux **salles de sports et aux gymnases**, dont 10,7 M€ pour l'entretien des équipements sportifs, des gymnases et salles de sport. 9,4 M€ sont ouverts pour la construction d'un gymnase entre les portes de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement) et de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement) ainsi que 7,7 M€ pour la restructuration et la rénovation du centre sportif Suzanne Lenglen dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Les **piscines et bassins-écoles** se voient attribuer 6,2 M€ pour financer la poursuite des contrats de performance énergétique pour six piscines : Didot (14<sup>e</sup> arrondissement), Drigny (9<sup>e</sup>), Dunois (13<sup>e</sup>), La Plaine (15<sup>e</sup>), Mathis (19<sup>e</sup>) et Rouvet (19<sup>e</sup>).



3,5 M€ sont prévus pour les **stades**, dont 1,6 M€ pour financer des travaux de grosses réparations au Parc des Princes et 1,1 M€ pour le stade Jean Bouin. 0,4 M€ est prévu pour les gazons et les éclairages, ainsi que 0,4 M€ pour les pistes d'athlétisme.

2,6 M€ sont prévus pour les **équipements jeunesse**, dont 1,2 M€ pour l'entretien des centres Paris Anim'. 0,9 M€ supplémentaire est ouvert pour l'opération de démolition et de reconstruction du centre Paris Anim' Clavel (19<sup>e</sup> arrondissement). Le financement des autres équipements de jeunesse mobilise 0,5 M€.

2,4 M€ sont ouverts au titre des **bains douches** pour y effectuer des travaux de rénovation.

1,4 M€ est inscrit au titre des **autres équipements sportifs et de loisirs** pour verser la subvention d'investissement annuelle au syndicat mixte de gestion des parcs sportifs interdépartementaux de Choisy et du Tremblay.

0,8 M€ est prévu pour les **services communs**.

44,2 M€ sont ouverts **au titre des constructions publiques et de l'architecture**, dont 42,2 M€ pour les travaux sur l'esplanade et les abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris Centre) et 1,9 M€ pour l'entretien des fontaines patrimoniales.

Une inscription de 30,2 M€ est prévue au titre des **Jeux olympiques et paralympiques** pour le versement du solde de la contribution de la Ville à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), conformément aux échéanciers prévus.

8,5 M€ sont destinés à la **vie citoyenne**, dont 7,4 M€ pour les opérations de rénovation et de modernisation des mairies d'arrondissement.

#### 4 – Santé et action sociale ..... 48,6 M€

Direction	Dépenses
Familles et petite enfance	26,2 M€
Santé publique	8,2 M€
Affaires scolaires	8,1 M€
Solidarités	4,9 M€
Affaires culturelles	1,1 M€
Immobilier, logistique et transport	0,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>48,6 M€</b>

La politique transversale d'**accessibilité** se voit consacrer 11,6 M€ de crédits supplémentaires. Ainsi, 8,1 M€ sont inscrits pour l'accessibilité des équipements scolaires, 2,0 M€ pour celle des crèches et des garderies, 1,1 M€ pour celle des équipements culturels et culturels, 0,3 M€ pour celle des établissements de santé et 0,1 M€ pour celle des bâtiments administratifs.

Les crédits nouveaux **en faveur des familles et de la petite enfance** s'élèvent à 26,2 M€. Au sein de ce montant, 14,0 M€ sont consacrés à l'entretien, la rénovation et les travaux de sécurité dans les crèches et garderies municipales, et 4,3 M€ aux subventions d'investissement au secteur associatif privé. En outre, 2,0 M€ sont prévus pour l'acquisition de mobilier et 2,0 M€ pour les travaux dans les logements de fonction. Comme évoqué précédemment, 2,0 M€ de crédits nouveaux sont ouverts pour poursuivre les travaux d'accessibilité. 1,0 M€ supplémentaire est ouvert pour végétaliser les espaces

extérieurs des crèches et garderies et 0,8 M€ pour poursuivre la mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan climat.

Une inscription de 8,2 M€ est prévue au titre de la **santé publique**, dont 2,8 M€ pour la création d'un centre de santé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et 2,0 M€ pour le versement de subventions. En outre, 1,2 M€ est prévu pour la création de quatre maisons sport-santé dans les 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. 0,9 M€ est prévu pour les travaux dans les établissements de santé municipaux et 0,5 M€ pour l'acquisition de matériel et de mobilier dans les laboratoires.

4,9 M€ sont prévus au titre des **solidarités**. Cette ouverture de crédits recouvre 1,6 M€ de subventions d'investissement pour l'humanisation d'unités de soins de longue durée et 0,9 M€ pour l'humanisation de foyers pour personnes handicapées. 0,8 M€ est également ouvert pour la création d'un établissement d'accueil pour les enfants victimes d'inceste, 0,7 M€ pour réaliser des travaux au sein des établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et 0,6 M€ pour financer les subventions d'insertion.

## 5 – Aménagement des territoires et habitat ..... 1 133,7 M€

Direction	Dépenses
<b>Logement et habitat</b>	665,6 M€
<b>Urbanisme</b>	294,8 M€
<b>Voirie et déplacements</b>	89,3 M€
<b>Espaces verts et environnement</b>	83,6 M€
<b>Démocratie, citoyens et territoires</b>	0,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 133,7 M€</b>

665,6 M€ sont inscrits pour le **logement et l'habitat**. 500,0 M€ de crédits nouveaux sont ouverts pour les subventions au **logement social** financées par la Ville, 59,0 M€ au titre des crédits délégués par l'Etat et 14,2 M€ pour le rachat d'actifs fonciers aux bailleurs sociaux en vue de conventionner de nouveaux logements sociaux. 71,8 M€ sont prévus pour la rénovation énergétique de l'**habitat privé** et 14,7 M€ pour les subventions visant à lutter contre l'habitat dégradé et insalubre. Un montant de 5,1 M€ est ouvert pour les travaux sur le domaine privé de la collectivité.

294,8 M€ sont prévus au titre de l'**urbanisme**, dont 15,0 M€ pour des mouvements techniques liés à des opérations foncières qui sont équilibrés par des recettes de même montant. 200,0 M€ sont consacrés au **compte foncier logement**, dont 185,2 M€ sur la fonction « Aménagement » et 14,8 M€ sur la fonction « Services généraux ». 61,4 M€ s'inscrivent dans le cadre d'**opérations d'urbanisme**, comportant principalement une inscription de 59,5 M€ pour l'acquisition de foncier dans le périmètre des zones d'aménagement concerté (ZAC). 21,0 M€ sont prévus pour le **compte foncier équipements**, dont 19,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 2,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 9,5 M€ sont prévus pour les dépenses opérationnelles liées aux comptes fonciers et la régularisation de déconsignations. 3,7 M€ sont prévus au titre de travaux sur le domaine public au sein du **forum des Halles** (Paris Centre).

89,3 M€ sont consacrés à la **voirie et aux déplacements**. 27,0 M€ sont inscrits pour les participations de voirie dans le bilan des ZAC, dont la ZAC Paris rive gauche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (23,5 M€), la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (3,0 M€) et la ZAC Bargue-Procession dans le 15<sup>e</sup> arrondissement (0,5 M€). 22,4 M€ supplémentaires sont ouverts pour le financement des opérations « Embellir vos quartiers » et 15,2 M€ au titre de l'éclairage public. S'y ajoutent notamment 10,0 M€ pour les travaux de la rue du Commandant Mouchotte dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, 5,4 M€ pour le réaménagement de la place de la Concorde (8<sup>e</sup> arrondissement), 5,2 M€ pour celui de la rue Louis Vicat (15<sup>e</sup> arrondissement), 1,3 M€ pour celui de la rue Nationale (13<sup>e</sup> arrondissement) et 1,0 M€ pour celui de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement).

83,6 M€ sont proposés au titre des **espaces verts**, dont 50,0 M€ pour les travaux de sécurité et de consolidation du parc des Buttes-Chaumont (19<sup>e</sup> arrondissement). Au sein des parcs et jardins, 4,1 M€ sont également ouverts pour financer l'extension du parc Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup> arrondissement), 3,4 M€ pour la création du nouveau parc de la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup> arrondissement), et 1,3 M€ pour l'extension du square Clara Zetkin au sein de la ZAC Bédier-Oudiné (13<sup>e</sup> arrondissement). 8,3 M€ sont prévus pour la végétalisation de l'espace public (hors opérations « Embellir vos quartiers »). L'entretien des espaces verts mobilise 6,7 M€ et celui des aires de jeu 2,2 M€. 3,4 M€ sont ouverts pour la rénovation des installations techniques, des équipements mécaniques et des éclairages présents dans les espaces verts et 1,0 M€ pour la création d'un local pour les services des espaces verts dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

0,4 M€ est dédié à la **politique de la ville**.

## 6 – Action économique ..... 6,2 M€

Direction	Dépenses
Attractivité et emploi	3,3 M€
Urbanisme	2,6 M€
Espaces verts et environnement	0,3 M€
<b>TOTAL</b>	<b>6,2 M€</b>

3,3 M€ sont inscrits **au titre de l'attractivité et de l'emploi** incluant :

- 1,0 M€ pour le soutien à **la recherche et l'innovation**, dont 0,8 M€ pour le fonds de soutien à la recherche et 0,2 M€ pour l'école de création numérique Tumo ;
- 0,8 M€ pour le soutien aux **structures d'animation et de développement économique**, dont 0,7 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes et 0,1 M€ pour les projets collaboratifs d'innovation ;
- 0,7 M€ pour financer des **actions sectorielles**, dans le domaine de l'alimentation durable (0,5 M€) et dans les halles de marché (0,2 M€) ;
- 0,6 M€ pour **l'insertion économique et l'économie sociale et solidaire**, dont 0,4 M€ pour le développement d'une filière de ré-emploi et 0,2 M€ pour le dispositif « Boost emploi » dans le secteur de l'agriculture ;
- 0,2 M€ sont ouverts pour le renouvellement des illuminations des Champs-Élysées.

Au titre de l'**urbanisme**, 3,0 M€ sont alloués au compte foncier commerces dans le cadre des mouvements de préemption et d'acquisition de foncier, dont 2,5 M€ sur la fonction « Action économique » et 0,5 M€ sur la fonction « Services généraux », et 0,1 M€ à l'enlèvement des terrasses et à la dépose des dispositifs publicitaires implantés illégalement dans l'espace public.

0,3 M€ sont consacrés à la **ferme de Paris**.

**7 – Environnement****71,1 M€**

Direction	Dépenses
Constructions publiques et architecture	42,3 M€
Propreté et eau	23,2 M€
Voirie et déplacements	3,0 M€
Immobilier, logistique et transport	2,3 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>71,1 M€</b>

42,3 M€ de crédits nouveaux sont ouverts au titre **des constructions publiques et de l'architecture** dans le cadre du **plan climat**. Les travaux de réparation et de modernisation **des centres thermiques et des installations de ventilation** dans les bâtiments mobilisent 27,0 M€, dont 14,0 M€ pour les centres thermiques, 12,5 M€ pour les installations de ventilation et 0,5 M€ de crédits transverses. 9,5 M€ sont consacrés à l'amélioration de **l'enveloppe extérieure des bâtiments et aux études et travaux de performance énergétique**. Enfin, 5,8 M€ sont ouverts pour la **production d'énergie durable**.

23,2 M€ sont proposés au titre de la **propreté et l'eau**, dont 12,3 M€ pour l'achat de véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine. 2,5 M€ sont ouverts pour la création d'un atelier de propreté dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, 2,0 M€ pour les travaux d'amélioration et de rénovation des locaux et 1,5 M€ pour les travaux liés aux garages. 2,0 M€ sont inscrits afin de financer la rénovation du réseau d'eau non potable parisien, conformément à la convention conclue avec Eau de Paris. 0,8 M€ est consacré aux réceptacles de propreté, 0,5 M€ au suivi numérique de la collecte des déchets, 0,5 M€ à l'équipement des véhicules avec des dispositifs de sécurité anti-angles morts et 0,4 M€ à la poursuite de l'installation de bornes de recharge électriques dans les ateliers.

**La voirie et les déplacements** se voient consacrer 3,0 M€, dont 2,0 M€ pour les travaux de consolidation des carrières souterraines et 1,0 M€ pour le versement d'aides à l'acquisition de véhicules propres par les particuliers.

La rénovation des **bâtiments administratifs** dans le cadre du **plan climat air énergie territorial (PCAET)** donne lieu à une inscription de 2,3 M€.

L'inscription de 0,2 M€ au titre des **espaces verts** concerne l'entretien des réseaux d'arrosage dans les espaces verts.

**8 – Transports****59,7 M€**

Direction	Dépenses
Voirie et déplacements	59,7 M€
<b>TOTAL</b>	<b>59,7 M€</b>

59,7 M€ de crédits nouveaux sont ouverts **au titre de la voirie et des déplacements**, dont 35,7 M€ au titre de la **voirie**. 23,6 M€ sont dédiés à l'entretien et au développement du patrimoine de voirie, dont 18,1 M€ au titre des investissements localisés. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique bénéficient de 5,0 M€. 3,6 M€ sont proposés pour les travaux sur les ouvrages d'art et les tunnels, et 2,5 M€ pour la réfection des pieds d'arbres.

10,2 M€ sont ouverts pour les **circulations douces**, dont 10,0 M€ pour les pistes cyclables et 0,2 M€ pour le développement de points de stationnement pour les vélos.

7,2 M€ sont proposés au titre des **canaux**. Ces dépenses recouvrent 4,8 M€ pour l'entretien des canaux et la mise aux normes des ouvrages afférents et 2,0 M€ pour l'entretien et la rénovation du Pont Bernadette Lafont situé au-dessus du canal Saint-Martin (10<sup>e</sup> arrondissement). 0,4 M€ est prévu pour les parvis et les connexions en surface entre les gares du Nord et de l'Est.

Concernant les **transports en commun**, 3,8 M€ supplémentaires sont proposés pour l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 et 0,2 M€ pour couvrir le solde des travaux de prolongement du tramway T9.

Enfin, les **services communs** mobilisent 2,7 M€, principalement pour les travaux de remise en état du site logistique situé à Bonneuil-sur-Marne (2,0 M€). 0,5 M€ est consacré aux travaux dans les locaux et 0,2 M€ à l'acquisition de nouvelles sanisettes.

## 0 – Services généraux ..... 408,3 M€

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 324,5 M€ dédiée aux **services généraux** et d'une enveloppe de 83,8 M€ consacrée au **budget participatif**.

Direction	Dépenses (hors budget participatif)
Urbanisme	132,7 M€
Systèmes d'information et numérique	65,2 M€
Gestion financière	37,4 M€
Constructions publiques et architecture	28,8 M€
Logement et habitat	25,0 M€
Immobilier, logistique et transports	18,2 M€
Espaces verts et environnement	5,4 M€
Démocratie, citoyens et territoires	3,2 M€
Affaires scolaires	2,2 M€
Secrétariat général	2,2 M€
Ressources humaines	1,7 M€
Délégation générale aux relations internationales	1,1 M€
Autres	1,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>324,5 M€</b>

132,7 M€ sont prévus **au titre de l'urbanisme**, dont 115,0 M€ d'inscriptions techniques relatives aux ventes avec échéanciers, qui sont équilibrées en recettes, et 17,3 M€ au titre des opérations financières liées aux comptes fonciers. S'y ajoute 0,4 M€ pour des régularisations de taxe d'aménagement.

65,2 M€ sont prévus pour **les systèmes d'information et le numérique**, principalement répartis comme suit :

- 26,3 M€ au titre des **projets informatiques**, dont 8,5 M€ pour la refonte du SI financier, 6,7 M€ pour les projets applicatifs relatifs à l'espace public, 3,5 M€ pour le SI de gestion immobilière et bâtementaire, 3,0 M€ pour le SI de gestion des ressources humaines et 2,0 M€ pour le projet de SI géographique. 1,1 M€ est consacré aux évolutions nécessaires des outils de gestion financière, 1,0 M€ au développement de la relation usagers et 0,5 M€ à l'intégration du SI du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

- 15,1 M€ au titre de la **tierce maintenance applicative** pour le système d'information des ressources humaines (4,8 M€), les applications à destination des usagers (4,7 M€), le système d'information cadre de vie (4,2 M€), et le système d'information financier (1,4 M€) ;
- 7,1 M€ pour des **équipements de proximité** (postes de travail et équipements spécifiques) des services de la Ville, auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour la **sécurité opérationnelle** des outils numériques ;
- 6,5 M€ au titre des **serveurs** et au stockage, auxquels s'ajoutent 2,3 M€ pour **l'intégration applicative** ;
- 4,5 M€ au titre des dépenses d'entretien des **réseaux** informatiques (3,6 M€) et téléphoniques (0,8 M€) ;
- 1,1 M€ pour la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des **copieurs** et du déploiement de l'impression par badge.

S'y ajoutent 2,2 M€ inscrits sur le budget du secrétariat général pour des **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en matière de systèmes d'information.

37,4 M€ sont inscrits au titre de la **gestion financière**, dont 24,0 M€ pour les dépenses imprévues et 7,7 M€ pour le remboursement partiel de l'avance de DMTO perçue par la Ville en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. 5,6 M€ sont inscrits au titre de la dotation d'investissement des arrondissements et 0,1 M€ pour le remboursement des recettes de FCTVA perçues sur des actifs cédés.

28,8 M€ sont consacrés au **budget des constructions publiques et de l'architecture**, dont 10,2 M€ pour les travaux du Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre). 4,4 M€ sont également ouverts pour la mise aux normes et l'entretien du parc d'ascenseurs, 3,8 M€ pour la modernisation des systèmes de sécurité incendie, 3,0 M€ pour la modernisation des installations électriques et 3,0 M€ pour les opérations de ravalement. 1,5 M€ est proposé pour les travaux sur les toitures et 1,2 M€ pour l'acquisition de fournitures et de matériel pour les travaux en régie.

25,0 M€ sont inscrits au titre **du logement et de l'habitat** pour permettre la capitalisation de la Foncière logement abordable.

18,2 M€ sont affectés à **la gestion immobilière et à la logistique**, dont 16,9 M€ pour l'entretien et le réaménagement des **bâtiments administratifs**. Ainsi, 7,2 M€ sont prévus pour le relogement de services dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, 3,0 M€ pour les travaux d'aménagement d'un nouveau centre administratif dans l'immeuble Axiom (13<sup>e</sup> arrondissement) et 1,7 M€ pour le renforcement des systèmes de sécurité incendie au 227 rue de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement). Les autres travaux au sein des bâtiments administratifs et de l'Hôtel de Ville mobilisent 5,0 M€. 0,7 M€ est consacré à **l'acquisition de matériel électoral**.

5,4 M€ sont inscrits pour **l'entretien des cimetières et équipements funéraires**, dont 2,7 M€ pour les travaux d'aménagement et de végétalisation et 2,0 M€ pour la rénovation du columbarium du cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup> arrondissement).

3,2 M€ sont ouverts au titre de la **démocratie, des citoyens et des territoires**, dont 2,0 M€ pour le théâtre de la Concorde et 1,1 M€ pour la mise aux normes des bureaux situés dans l'Hôtel de Ville.

2,2 M€ sont prévus pour les **affaires scolaires** au titre du contrat de performance énergétique des écoles.

1,7 M€ est mobilisé au titre des **ressources humaines**, dont 1,3 M€ pour la rénovation et la construction de centres de restauration et 0,3 M€ pour l'équipement des agents en situation de handicap.

1,1 M€ est prévu pour les **relations internationales**.

**Une enveloppe d'AP nouvelles de 83,8 M€ est consacrée au budget participatif.**

À l'issue de la campagne 2024 du budget participatif, 121 projets ont été retenus, dont trois projets portant sur l'ensemble du territoire parisien et 118 projets d'arrondissements, pour un montant total de 79,6 M€. S'y ajoutent 4,2 M€ au titre du budget participatif des écoles et des collèges.

Direction	Dépenses (budget participatif)
Affaires scolaires	19,7 M€
Jeunesse et sports	17,1 M€
Affaires culturelles	14,6 M€
Espaces verts et environnement	13,0 M€
Familles et petite enfance	5,3 M€
Voirie et déplacements	4,0 M€
Démocratie, citoyens et territoires	3,4 M€
Solidarités	2,7 M€
Constructions publiques et architecture	1,6 M€
Attractivité et emploi	1,3 M€
Transition écologique et climat	0,8 M€
Santé publique	0,1 M€
Propreté et eau	0,1 M€
Immobilier, logistique et transports	0,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>83,8 M€</b>

**Recettes**

**1 – Sécurité.....1,0 M€**

Direction	Recettes
Logement et habitat	1,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1,0 M€</b>

1,0 M€ de recettes d'investissement est inscrit au titre de la **sécurité**. Ce montant correspond aux remboursements par les tiers des travaux réalisés d'office par la Ville sur les immeubles en péril.

**2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....5,8 M€**

Direction	Recettes
Affaires scolaires	5,8 M€
<b>TOTAL</b>	<b>5,8 M€</b>

Le montant attendu au titre des **affaires scolaires** (5,8 M€) correspond à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État.

### 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ..... 13,7 M€

Direction	Recettes
Affaires culturelles	8,4 M€
Jeunesse et sports	5,1 M€
Constructions publiques et architecture	0,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>13,7 M€</b>

Concernant les **affaires culturelles**, 8,4 M€ sont attendus, dont 7,0 M€ de cofinancements au titre du plan édifices culturels (mécénat notamment). 1,3 M€ est inscrit au titre des bibliothèques et de l'archivage des documents, dont 0,9 M€ pour la médiathèque James Baldwin (19<sup>e</sup> arrondissement).

5,1 M€ sont attendus au titre du **sport**, dont 2,4 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10<sup>e</sup> arrondissement), 2,0 M€ pour le terrain d'éducation physique Baudricourt (13<sup>e</sup> arrondissement) et 0,7 M€ au titre des travaux de performance énergétique dans les piscines.

0,2 M€ sont attendus au titre **des constructions publiques et de l'architecture**. Cette recette correspond au remboursement par Paris Musées des travaux effectués pour son compte. Elle est équilibrée avec la subvention technique versée à l'établissement, et neutralisée en analyse financière.

### 4 – Santé, action sociale et RSA ..... 5,5 M€

Direction	Recettes
Familles et petite enfance	3,3 M€
Voirie et déplacements	2,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>5,5 M€</b>

3,3 M€ sont inscrits au titre des subventions d'équipement versées par la **caisse d'allocations familiales (CAF)**, dont 2,0 M€ pour la rénovation et la réhabilitation de crèches sur tout le territoire parisien et 0,2 M€ pour le déploiement de badgeuses dans le cadre de la nouvelle tarification horaire au sein des crèches et garderies.

2,1 M€ est attendu au titre des travaux **d'accessibilité des lignes de bus**.

### 5 – Aménagement des territoires et habitat ..... 76,7 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	60,8 M€
Voirie et déplacements	11,5 M€
Espaces verts et environnement	4,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>76,7 M€</b>

Au titre **du logement et de l'habitat**, 60,6 M€ concernent la délégation de l'État au titre des **aides à la pierre**, dont 42,2 M€ pour le logement social et 18,4 M€ pour la rénovation énergétique de l'habitat privé. 0,2 M€ concerne les **travaux dans les immeubles municipaux**.

11,5 M€ de cofinancements sont attendus pour la réalisation de divers travaux d'**aménagement de la voirie**, notamment 4,1 M€ au titre des travaux de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup> arrondissement), 2,3 M€



pour les abords de la tour Montparnasse (14<sup>e</sup> arrondissement) et 2,1 M€ pour la rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup> arrondissement). Les cofinancements au titre des **forêts urbaines** sont attendus à hauteur de 1,7 M€.

Enfin, 4,4 M€ sont inscrits au titre des **espaces verts et de l'environnement**. Ces recettes recouvrent principalement un cofinancement de 2,9 M€ pour la végétalisation de la petite ceinture, 0,7 M€ pour la création du parc au sein de la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup> arrondissement) et 0,4 M€ pour l'agrandissement du parc Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup> arrondissement).

## 6 – Action économique ..... 42,5 M€

Direction	Recettes
Attractivité et emploi	42,4 M€
Urbanisme	0,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>42,5 M€</b>

Une recette de 42,4 M€ est attendue au titre de **l'attractivité et de l'emploi**. Celle-ci correspond au remboursement à la Ville des avances consenties à la SEM Paris Commerces dans le cadre des opérations Vital'Quartier.

0,1 M€ concerne la refacturation aux contrevenants des frais **d'enlèvement des terrasses illégales et de dépose de dispositifs publicitaires**.

## 7 – Environnement ..... 2,0 M€

Direction	Recettes
Propreté et eau	2,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>2,0 M€</b>

2,0 M€ sont attendus au titre des **projets de tri et de valorisation des déchets**, dont 1,1 M€ pour accompagner les investissements pour la collecte des déchets alimentaires et 0,9 M€ pour la poursuite du déploiement des stations Trilib.

## 8 – Transports ..... 19,6 M€

Direction	Recettes
Voirie et déplacements	19,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>19,6 M€</b>

Sont notamment attendus 8,6 M€ de cofinancements dans le cadre du prolongement de la ligne de **tramway** T3 jusqu'à la porte Maillot, 5,0 M€ de subventions pour les **pistes cyclables**, 4,0 M€ de remboursements de travaux réalisés pour le **compte de tiers** et 1,9 M€ au titre des travaux réalisés sur les **ponts et ouvrages d'art**.

Direction	Recettes
Urbanisme	100,3 M€
Gestion financière	100,0 M€
Logement et habitat	95,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>295,8 M€</b>

10,0 M€ sont inscrits pour les opérations techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux acquisitions avec échéanciers, auxquels s'ajoutent 120,0 M€ constatés en crédits de paiement uniquement au titre des ventes avec échéanciers et des échanges fonciers. 88,9 M€ sont prévus au titre des **cessions foncières**, dont 29,0 M€ de cessions au comptant, 55,8 M€ au titre de la part annuelle des ventes avec échéanciers et 4,1 M€ de compléments de prix qui seront constatés en crédits de paiement uniquement. 4,0 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la **taxe d'aménagement**, 1,5 M€ est prévu au titre des opérations financières des comptes fonciers, notamment pour la régularisation de **déconsignations** dans le cadre d'acquisitions foncières.

Les recettes liées à la **gestion financière** (100,0 M€) correspondent au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Les recettes liées au **logement et à l'habitat** (95,0 M€) sont essentiellement constituées des loyers capitalisés (94,0 M€).

0,5 M€ de cofinancements sont prévus au titre du Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre).

## Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2024 adopté en décembre 2023 et des décisions budgétaires modificatives adoptées en 2024, le stock net s'établissait à 6 735,8 M€ en tenant compte de l'exécution au 22/10/2024.

**Avant le vote du budget primitif 2025**, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution au 18/11/2024, le stock net s'élève à 6 574,5 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2023, des mouvements intervenus au BP 2024 et dans le cadre des décisions modificatives adoptées en cours d'année, ainsi que de l'exécution 2024 arrêtée à la date du 18/11/2024.

Les **mouvements proposés dans le cadre du présent budget primitif** impliquent une augmentation du stock net d'AP de 2 047,1 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 621,6 M€.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction (en M€) :

Libellé	Stock brut au 31/12/2023 (a)	CA 2023		Stock net au 31/12/2023 reporté en 2024 (d = a-b-c)	BP 2024 (e)	DMI + BS + DM2 2024 (f)	Stock brut 2024 avant BP 2025 (i=d+e+f)	Liquidé au 18/11/2024 (j)	Stock net avant BP 2025 au 18/11/2024 (k=i-j)	BP 2025 (l)	Stock net après BP 2025 (m=k+l)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
Services généraux	1 134,7	192,0	47,8	894,8	336,4	-21,2	1 210,0	183,1	1 026,9	408,3	1 435,2
Sécurité	48,5	29,5	2,1	16,9	25,7	6,8	49,4	23,2	26,2	17,6	43,8
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	496,0	98,3	4,6	393,1	200,8	7,7	601,6	69,5	532,0	117,9	649,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	825,1	257,8	4,4	562,9	309,5	16,2	888,6	160,8	727,8	183,9	911,7
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	329,2	56,2	6,2	266,8	87,8	-5,8	348,9	58,0	290,8	48,6	339,4
Aménagement des territoires et habitat	3 727,6	773,2	109,5	2 844,9	1 041,5	-152,2	3 734,3	613,3	3 121,0	1 133,7	4 254,7
Action économique	196,6	19,7	66,9	110,0	37,5	-4,9	142,5	7,9	134,6	6,2	140,8
Environnement	275,0	63,2	1,1	210,7	238,0	-14,1	434,5	85,7	348,8	71,1	419,9
Transports	743,6	269,1	8,6	465,9	116,5	-15,7	566,8	200,3	366,4	59,7	426,2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 776,2</b>	<b>1 759,1</b>	<b>251,2</b>	<b>5 765,9</b>	<b>2 393,8</b>	<b>-183,3</b>	<b>7 976,4</b>	<b>1 401,9</b>	<b>6 574,5</b>	<b>2 047,1</b>	<b>8 621,6</b>

# 5

## LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers.

Il s'agit, d'une part, des mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
- et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

S'y ajoutent, d'autre part, les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

### Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

en M€		Investissement		Fonctionnement		Chapitre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections (investissement)	50,4	498,1	498,1	50,4	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	946
951	Virement de la section de fonctionnement		127,7	127,7		Virement à la section d'investissement	953

### Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **écritures équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement** (498,1 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- Les **amortissements des immobilisations** sont inscrits à hauteur de 463,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** comptabilisant notamment les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription à hauteur de 19,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs** comptabilisant notamment les créances douteuses représentent 8,0 M€.
- Le **complément de prix de 4,1 M€** inscrit en recette réelle de fonctionnement nécessite une inscription équivalente en crédits d'ordre dans le cadre de sa bascule en section d'investissement, conformément au schéma comptable de l'opération.

- L'**amortissement des primes de remboursement des obligations** s'élève à 3,5 M€ ;
- Les **dotations aux provisions au titre des participations** s'élèvent à 0,5 M€.

Les **écritures équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement** (50,4 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- La **quote-part des subventions transférables**, qui correspond à la reprise des subventions d'investissement versées, est inscrite pour 21,0 M€.
- Les **reprises sur provisions pour risques et charges** représentent 14,0 M€.
- La réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice représente 11,0 M€.
- Les **travaux en régie** permettant de transférer en section d'investissement les charges ayant concouru à la production d'immobilisations s'élèvent à 3,2 M€.
- Les **reprises sur amortissements des immobilisations** s'élèvent à 0,7 M€.
- Les **reprises sur amortissement des primes de remboursement des obligations** sont inscrites pour un montant de 0,4 M€.
- Les **reprises sur provisions au titre des participations** sont inscrites pour un montant de 0,1 M€.

#### Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu en 2025 s'établit à 127,7 M€, en hausse de 48,7 M€ par rapport au BP 2024. Ce transfert correspond à l'**épargne volontaire** dégagée en 2025, qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre le remboursement des annuités de la dette en capital ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements de l'exercice. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution.

#### Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) (chapitre 925)

Investissement	
Dépenses	Recettes
187,9 M€	187,9 M€

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent à :

- 109,9 M€ pour la **réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés** (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des **transferts liés aux études** effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 40,0 M€ pour l'**intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique**, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 25,0 M€ au titre de la réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice ;
- 7,0 M€ au titre de l'**intégration des primes d'émission** versées dans le montant de la dette ;
- 6,0 M€ au titre de la réintégration des **investissements réalisés sur les états spéciaux d'arrondissement** dans le cadre de la dotation d'investissement.



## RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE

Les tableaux ci-après décomposent le passage du périmètre de l'analyse financière, utilisé dans le présent rapport, à celui des documents budgétaires. Ils présentent ainsi les flux neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

### Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	482,1
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	874,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	633,6
Santé et action sociale	2 650,6
Aménagement des territoires et habitat	288,4
Action économique	53,4
Environnement	806,3
Transports	724,4
Services généraux	922,6
Opérations non ventilées	1 832,7
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>9 268,2</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (B)</b>	<b>637,5</b>
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	498,1
Virement vers la section d'investissement (chapitre 953)	127,7
Opération porte de Versailles	11,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>9 905,7</b>

## Recettes de fonctionnement – projet de BP 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	1,3
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	70,5
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119,3
Santé et action sociale	632,8
Aménagement des territoires et habitat	60,2
Action économique	208,9
Environnement	831,9
Transports	472,7
Services généraux	232,2
Opérations non ventilées	7 209,7
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>9 839,5</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (B)</b>	<b>66,2</b>
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	50,4
Complément de prix cession	4,1
Opération Porte de Versailles	11,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>9 905,7</b>

## Dépenses d'investissement – projet de BP 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	23,0
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	102,4
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	157,9
Santé et action sociale	71,3
Aménagement des territoires et habitat	764,0
Action économique	23,7
Environnement	110,2
Transports	143,9
Services généraux	184,2
Opérations non ventilées	133,3
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>1 713,9</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (B)</b>	676,5
Dépenses d'ordre de transfert entre sections	50,4
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	187,9
Opérations équilibrées neutralisées	130,2
Remboursements d'emprunt	308,1
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>2 390,3</b>

## Recettes d'investissement – projet de BP 2025

Vision analyse financière par fonction	
<b>Sécurité</b>	1,0
<b>Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage</b>	5,8
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	13,5
<b>Santé et action sociale</b>	5,5
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	165,6
<b>Action économique</b>	42,5
<b>Environnement</b>	2,0
<b>Transports</b>	19,6
<b>Services généraux</b>	0,9
<b>Opérations non ventilées</b>	200,5
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>456,9</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (B)</b>	1 933,5
Recettes d'ordre de transfert entre sections	498,1
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	187,9
Opérations équilibrées neutralisées	130,2
Complément de prix cession	-4,1
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	993,8
Virement depuis la section de fonctionnement	127,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>2 390,3</b>

Les montants de la présentation ci-après sont exprimés au format budgétaire et incluent les flux présentés ci-dessus, neutralisés en analyse financière, dont les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

## Section de fonctionnement – présentation par nature

La section de fonctionnement s'élève à 9 905,7 M€ en recettes et en dépenses, en hausse de 0,1 % par rapport au BP 2024.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 9 855,3 M€ de crédits réels et de 50,4 M€ de crédits d'ordre.



## Recettes de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2024	Projet de BP 2025	% / BP 2024
73 et 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS	7 988,7	7 950,2	-0,5 %
Compensations des transferts à la métropole du Grand Paris	1 354,1	1 367,1	1,0 %
<i>dont part fiscalité</i>	901,0	914,0	1,4 %
<i>dont part CPS de la DGF</i>	453,1	453,1	0,0 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	356,5	372,0	4,3 %
Concours de l'Etat	50,2	46,3	-7,7 %
Autres participations	306,3	325,7	6,3 %
016 - AUTONOMIE	26,6	26,7	0,5 %
017 - INSERTION	265,7	266,6	0,3 %
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 194,0	1 220,5	2,2 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	25,0	13,9	-44,2 %
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	1,0	0,5	-50,0 %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	4,6	4,8	3,3 %
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	36,6	50,4	37,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 898,6</b>	<b>9 905,7</b>	<b>0,1 %</b>

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 9 279,9 M€ de crédits réels, de 498,1 M€ de crédits d'ordre et de 127,7 M€ de virement à la section d'investissement.

## Dépenses de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2024	Projet de BP 2025	% / BP 2024
012 et 6586 - MASSE SALARIALE (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 784,5	2 853,1	2,5 %
011 et 65 - DEPENSES DE GESTION (hors chapitres individualisés et participations à d'autres budgets)	2 128,9	2 113,1	-0,7 %
011 - Charges à caractère général (frais de mission et déplacement compris)	977,5	929,1	-4,9 %
65 - Autres charges de gestion courante (hors participations à d'autres budgets)	1 151,4	1 184,0	2,8 %
Aides sociales	745,4	824,4	10,6 %
Subventions de fonctionnement (hors aides sociales)	244,0	207,8	-14,8 %
Autres charges	162,1	151,8	-6,3 %
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	137,6	145,1	5,4 %
017 - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	468,1	475,2	1,5 %
Part allocation RSA	413,4	420,8	1,8 %
Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)	24,0	23,9	-0,5 %
Contrats d'avenir	3,0	3,0	0,0 %
Remises gracieuses RSA	0,3	0,3	0,0 %
Autres charges	27,4	27,2	-0,6 %
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 626,5	1 682,0	3,4 %
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	430,1	419,6	-2,5 %
Préfecture de Police	252,4	256,4	1,6 %
Participation à Ile-de-France mobilités (IdFM)	441,4	472,2	7,0 %
Syctom	114,8	119,0	3,7 %
Paris Musées	56,2	58,5	4,1 %
Crèches associatives	65,0	72,0	10,8 %
Caisses des écoles	112,0	132,4	18,2 %
Enseignement privé	35,8	34,5	-3,8 %
Dotation de fonctionnement des collèges	37,7	38,1	1,2 %
Aide aux transports	21,5	21,9	2,0 %
Fonds de solidarité logement	32,9	31,2	-5,2 %
Budget annexe de l'assainissement	18,2	18,2	0,0 %
Etablissement public territorial de bassin - Seine Grands lacs	4,6	4,3	-8,3 %
Parcs interdépartementaux	2,9	2,9	-1,9 %
CNRACL	1,0	1,0	0,0 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	213,0	224,5	5,4 %
67 - CHARGES SPECIFIQUES	15,1	15,1	-0,4 %
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	199,6	1771,8	-7,7 %
042 et 023 - OPERATIONS POUR ORDRE	605,3	625,8	3,4 %
Amortissements et provisions	526,3	498,1	-5,4 %
Autofinancement	79,0	127,7	61,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 898,6</b>	<b>9 905,7</b>	<b>0,1 %</b>

## Section d'investissement – Présentation par nature

En section d'investissement, le montant total des crédits de paiement en dépenses et en recettes s'élève à 2 390,3 M€, contre 2 416,5 M€ au BP 2024.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre 2 152,1 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 238,2 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent entre 1 576,7 M€ de recettes sur opérations réelles, 686,0 M€ de recettes sur opérations d'ordre, et de 127,7 M€ de virement depuis la section d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement par chapitre comptable.

CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024	Projet de BP 2025	BP 2024	Projet de BP 2025
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 193,4</b>	<b>2 152,1</b>	<b>1 624,7</b>	<b>1 576,7</b>
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>308,1</i>	<i>308,1</i>	<i>961,7</i>	<i>993,8</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>1 885,4</i>	<i>1 844,0</i>	<i>663,0</i>	<i>582,9</i>
<b>Crédits d'équipement</b>	<b>1 650,3</b>	<b>1 588,7</b>	<b>1 306,6</b>	<b>1 260,4</b>
204 et 2324 Subventions d'équipement versées	394,4	395,1	1,6	42,4
<i>Crédits d'équipement hors subventions versées</i>	<i>1 255,9</i>	<i>1 193,6</i>	<i>1 305,0</i>	<i>1 218,0</i>
018 RSA programme d'équipement	0,5	0,2	0,0	0,0
13 Subventions d'investissement reçues	0,0	0,0	140,1	119,9
16 Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0	1 164,8	1 097,8
20 Immobilisations incorporelles	86,0	134,1	0,0	0,2
21 Immobilisations corporelles	450,1	398,1	0,0	0,0
22 Immobilisations reçues en affectation	0,5	0,5	0,0	0,0
23 Immobilisations en cours (hors 2324)	718,8	660,8	0,1	0,1
<b>Opérations financières</b>	<b>539,5</b>	<b>556,4</b>	<b>312,6</b>	<b>311,2</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,4	0,5	114,0	104,0
16 Emprunts et dettes assimilées	329,8	332,3	0,0	0,0
26 Participations et créances rattachées à des participations	85,7	65,0	0,0	0,0
27 Autres immobilisations financières	123,6	158,6	28,2	58,2
024 Produit des cessions d'immobilisations			170,4	149,0
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>3,6</b>	<b>7,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,2</b>
45 Opérations pour comptes de tiers	3,6	7,0	5,5	5,2
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>223,1</b>	<b>238,2</b>	<b>791,8</b>	<b>813,6</b>
040 Transferts entre sections	36,6	50,4	526,3	498,1
041 Opérations patrimoniales	186,5	187,9	186,5	187,9
021 Virement section de fonctionnement			79,0	127,7
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 416,5</b>	<b>2 390,3</b>	<b>2 416,5</b>	<b>2 390,3</b>

Il ressort de la section d'investissement 2025 un besoin de financement de 1 121,5 M€.

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2024	Projet de BP 2025
OPERATIONS REELLES hors autorisation d'emprunt	1 530,4	1 569,2
dont mouvements non financiers	1 303,5	1 324,0
dont mouvements financiers	226,9	245,2
OPERATIONS D'ORDRE hors virement de la section de fonctionnement	-489,7	-447,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 040,7</b>	<b>1 121,5</b>

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

<b>MOYENS DE FINANCEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Projet de BP 2025</b>
Virement de la section de fonctionnement	79,0	127,7
Autorisation d'emprunt	961,7	993,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 040,7</b>	<b>1 121,5</b>



